REVUE
D'ASCÉTIQUE ET DE MYSTIQUE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

NEUVIÈME ANNÉE. — NUMÉRO 34

AVRIL 1928

DIRECTION : 31, Rue de la Fonderie, TOULOUSE

ADMINISTRATION : 9, rue Montplaisir. (C/C. nº 593, Toulouse)

Revue d'Ascétique et de Mystique

La Revue paraît tous les trois mois en fascicules de 116 pages in-8°

RÉDACTION

Messieurs les auteurs et les éditeurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer les manuscrits, les revues d'échange, les livres pour comptes rendus et toutes autres communications intéressant la rédaction, à l'adresse suivante: M. F. Cavallera, *Revue d'Ascétique*, 31, rue de la Fonderie, TOULOUSE.

ADMINISTRATION Toulouse, 9, rue Montplaisir. *Chèques-postaux*, Toulouse, c/c. 593.

Les abonnements partent de janvier, sont annuels et payables d'avance.

PAYS	PAYABLES EN	SOMMES
France et Colonies	Francs.	20 fr.
Belgique et Luxembourg	Francs.	25 fr.
Autres pays	Francs.	30 fr.

Les numéros des années écoulées ne sont pas vendus séparément.

LETTRES INÉDITES DU P. JEAN-BAPTISTE SAINT-JURE

A la Mère Jeanne des Anges, Ursuline a Loudun (1)

Le 16 avril 1644, le P. Saint-Jure répond à trois lettres de Jeanne, des 16 et 28 mars et du 7 avril. Elle y exposait son état de délaissement intérieur, le consultait au sujet des voies extraordinaires où semblait être appelée une religieuse et lui parlait du désir d'orienter Laubardemont, devenu veuf, vers la prêtrise.

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Pour réponse à vos dernières, je vous dirai que vous devez corriger la trop grande liaison que vous prenez aux choses que vous entreprenez qui porte empressement à votre esprit au rencontre des obstacles, et vous dérobe la vue de Dieu. Je n'ai rien à vous dire sur le bon et important avis que vous a donné votre bon Ange, sinon vous en recommander et encharger l'exécution exacte et ponctuelle. Et parce que vous avez bien failli de vous abstenir de la communion dans les sentiments et les pensées contraires que vous m'écrivez ; ce que les angoisses d'esprit et pressures de cœur survenantes vous confirmeront, je suis d'avis que, pour en faire pénitence et prendre garde à vous à l'avenir, vous portiez la peine d'être privée de la sainte communion deux fois extraordinaires, une fois chaque semaine des

(1) Voir RAM, 1926, VII, 251-271.

deux qui suivront après la réception de ma lettre, afin que, comme vous avez commis la faute, en la très sainte communion, que la même en soit aussi le remède. Prenez pourtant garde que les jours que vous porterez cette pénitence, qui vous doit être bien rude, vous communiez spirituellement et que cela vous serve pour vous préparer à communier plus dignement et plus excellemment le lendemain. — Souvenez-vous de ces paroles qui vous ont été dites : Que vous deviez faire état de passer par bien d'autres délaissements, afin de vous y préparer, et acquérir de la résolution et du courage. Vous avez fort bien fait de me mander par le menu toutes les circonstances de cet accident ; faites toujours de même, car cela est nécessaire. Vous ferez bien de garder les instructions plus importantes, ou même toutes celles que votre bon Ange vous donne, les écrivant fidèlement, afin qu'après, les relisant, elles vous servent et d'enseignement et de confusion. Vous avez commis plus de fautes cette fois que la précédente, selon que porte votre papier, qui est une honte à vous.

J'approuve votre pensée d'écrire dans un cahier à part, et à votre loisir, sans pourtant perdre de temps, les choses passées que le P. Surin a omises ; ce sera un bon travail, appliquez-vous y donc (1). Vous savez bien où il en est demeuré, à savoir à quelques combats, qui restent encore après celui des aises, de l'attache des créatures, de l'orgueil et de la paresse ; ce qu'il voulait encore déduire, et après venir au don de contemplation où il faut remarquer la différence de votre oraison d'alors d'après ce don, avec votre oraison d'aujourd'hui. Demandez grâces à Dieu et à votre bon Ange pour cela ; à chaque fois que vous vous

(1) Il s'agit du projet proposé par Jeanne dans sa lettre du 7 avril et où apparaît pour la première fois l'idée du travail qui devint l'*Autobiographie* de Jeanne. Voir sur cette question mon mémoire dans les *Recherches de science religieuse*, 1928, XVIII, pp. 224-235. *L'autobiographie de Jeanne des Anges d'après des documents inédits.*

mettrez à cet ouvrage, priez-les et demandez leurs lumières, communiez même parfois pour cette intention.

Pour votre religieuse, on a grand sujet de douter d'improuver sa disposition comme vous me le mandez, parce qu'il y a de l'oisiveté, de la fainéantise, de l'évagation et de la dissipation, et ensuite vivacité de passions, et plutôt reculement qu'avancement à la perfection, attendu le progrès qu'elle devrait y avoir fait pour la longueur du temps, et la multitude des grâces reçues. Encore qu'elle commence par une présence de Dieu, ou qu'elle entende des paroles intérieures que l'on pourrait dire être effets de la grâce, — ce qui pourtant n'est pas toujours vrai, le diable pouvant contrefaire ces paroles et cette présence, — devenant en après en ces défauts que j'ai remarqués, qui ne sont pas effets de Dieu, ainsi j'estime qu'il la faut tirer de là ; et la mettre dans la voie assurée d'une oraison, où elle agisse davantage, tant à se préparer et prendre un sujet — et je conseille qu'il soit de la Passion de Notre-Seigneur pour l'ordinaire, — comme à produire des actes de l'entendement et encore plus de la volonté ; actes intérieurs des vertus, à se bien connaître, à s'humilier, se détacher de tout. Et après, hors de l'oraison, venir aux effets et à la mortification solide. Cela n'empêchera pas qu'elle ne puisse et ne doive se mettre en la présence de Dieu. Mais après, qu'elle agisse de son chef, si ensuite elle est emportée avec force, il faudra examiner par quel esprit, et en juger par les effets qui en procèderont et par la vie.

Pour M. de Laubardemont, votre pensée en sera bonne mais l'exécution n'en est pas encore mûre : peu à peu cela pourra se faire, et ébauchez-la par vos lettres et vos prières, j'y ferai de mon côté ce que je pourrai selon les ouvertures que j'y verrai. La chose ne sera pas nouvelle à Paris, y ayant plusieurs hommes de qualité qui, après la mort de leurs femmes, se sont faits prêtres, encore qu'ils aient des enfants. Il faut recommander à M. de Laubardemont l'affection à l'oraison mentale et autres choses spirituelles,

et Dieu ne le laissera pas où il est. J'attends la lettre pour le Père Jacquinot (1). J'ai reçu nouvelle assurée que, le jour du vendredi-saint dernier (2), le principal des démons de Louviers fut chassé par le moyen de Notre-Dame : il se nomma Putifar, qui en sortant écrivit, pour signe de son départ, sur la poitrine de la religieuse, ces mots : Vive Jésus. Priez, ma chère sœur, que lui-même les écrive ineffablement dans mon cœur, et que je commence à le servir et à l'aimer comme il faut. Je suis en lui et pour lui très assurément...

Dans sa réponse du 29 avril, Jeanne revient sur l'état de délaissement aggravé par le silence où se tient son saint Ange et exprime sa soumission au sujet de la pénitence imposée. Saint-Jure lui écrit le 7 mai :

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Pour répondre à votre dernière et à la disposition dans laquelle Dieu vous tient ; je vous dirai que la nuit, pour être nuit, ne laisse pas d'être nécessaire aux choses naturelles, et que l'hiver, avec toute sa rigueur, sert autant aux arbres pour les enraciner et affermir et encore plus que les autres saisons. N'oubliez pas ce que votre bon Ange vous a dit, qu'il en faut bien passer d'autres, et disposer votre esprit à une parfaite fidélité, et à une meilleure conduite que la précédente, vous souvenant des peines qui l'ont suivie.

Je suis bien aise que vous avez commencé la suite des choses que le P. Seurin n'a pu achever : appliquez-vous-y avec soin, suivant l'ordre que je vous ai écrit, et n'oubliez rien, marquant tout jusques aux petites circonstances,

(1) Pour lui redemander les papiers que Jeanne lui avait jadis confiés, en particulier sa correspondance avec le P. Surin. Jacquinot répondit ultérieurement que « ne lui étant point nécessaires, il ne s'en était point chargé. » Jeanne conclut qu'il les avait brûlés.

(2) Le 25 mars 1644. Saint-Jure fait allusion ici à la célèbre affaire de possession des Hospitalières de Louviers, il s'agit de Sœur Marie du Saint-Sacrement.

parce que cela est nécessaire. Quand vous en aurez fait quelques deux ou trois cahiers envoyez-les-moi, ou même un; car cela suffira pour voir si la chose est bien, afin de continuer de même. J'ai donné la vôtre pour être envoyée au R. P. Jacquinot. Pour notre frère de la Ville, vous pouvez assurer Madame sa mère qu'il fait bien, et que je ne vois rien qui nous puisse donner sujet de penser qu'il ne fasse les vœux en son temps; il lui a écrit depuis peu de jours.

Ce que vous écrivez à Monsieur de Laubardemont touchant son salut, fait impression sur son esprit, et il m'en vient communiquer, en quoi je le fortifie et appuie vos sentiments. Continuez à lui recommander qu'il prenne quelque temps pour faire oraison mentale; car c'est par là qu'il faut qu'il commence l'édifice de la perfection où Dieu l'appelle. Il fait état de vous aller voir après la Saint-Jean. Ce sera lors qu'il s'ouvrira à vous, comme je lui ai dit, et que vous pourrez le faire résoudre à quelque chose de plus qu'il n'est. Cependant priez Dieu pour lui et encore plus pour moi, je vous en conjure, qui en ai très grand besoin, et qui en cela vous semons et de vos promesses et des preuves de votre affection. Il y a ici une personne de qualité éminente et avec qui j'ai de grandes liaisons d'esprit, et dont le salut m'est très cher. C'est Monsieur de Noyers (1), de qui le nom, les emplois passés et les vertus vous sont assez connues comme je crois. Je le recommande autant que je puis à vos prières pour recommander instamment à Dieu son salut, sa perfection, et en particulier quelques grandes affaires qui le regardent.

Adieu, ma chère fille, je vous souhaite toutes sortes de grâces et de bénédictions.

(1) François Sublet, seigneur des Noyers, baron de Dangu, intendant des finances et secrétaire d'Etat, de 1636 à 1643. Voir sa notice dans Moreri : « Il fit bâtir à ses dépens l'église du Noviciat des Jésuites dans la rue Pot-de-Fer, au faubourg Saint-Germain. Après avoir servi son roi et l'état, avec la réputation du plus fidèle et du plus laborieux ministre de son siècle, jusqu'en 1643, il fut congédié par le roi et se retira

Paris, 28 mai 1644.

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Pour répondre à votre dernière (1), je vous dirai que l'instruction que vous a donnée votre saint Ange de ne point faire tant de réflexions sur vos dispositions est très bonne et excellente et que vous la devez exécuter ponctuellement. Mais que cela n'empêche pas que vous ne devez continuer vos réflexions et vos vues et examens sur vos actions que vous avez coutume, sans attaches pourtant, sans empressement et sans inquiétude; d'autant que ce sont deux choses fort différentes: prendre garde à ses dispositions, et prendre garde à ses actions. Le premier vous est défendu et encore comme vous le faisiez; mais non pas le second, qui est bon pourvu qu'il soit fait comme j'ai dit, autrement il faudrait condamner les examens de nos actions et de nos consciences, que les saints nous ont tant recommandés, comme un des plus efficaces moyens de la perfection, et qu'ils ont soigneusement pratiqués. Abandonnez-vous à Dieu pour toutes vos dispositions, le laissant faire absolument sur vous tout ce qu'il veut, et le suivant les yeux clos, car c'est son ouvrage. Mais pour vos actions, qui est le vôtre, vous pouvez devant, y apporter une vue douce et tranquille pour les bien faire, et après, voir si elles sont bien faites, ou mal, afin d'en rapporter le bien à Dieu, et en corriger le mal. Voilà mon avis touchant le mal.

Pour l'autre, je ne vois pas, attendu les choses comme elles se passent, que vous ne puissiez interroger ce bienheureux esprit et lui recommander ce que vous jugez à propos; mais auparavant demandez-lui une fois pour tou-

en sa maison de Dangu que Sa Majesté lui avait donnée, où il passa le reste de sa vie dans de saintes occupations, jusqu'au 20 octobre 1645, qu'il mourut âgé de 57 ans. Il voulut être enterré dans l'église du Noviciat des Jésuites qu'il avait fait bâtir et ordonna qu'on ne lui dressât aucune épitaphe. »

(1) Du 19 mai.

tes la permission de le faire, et sachez de lui s'il le trouvera bon ; après, faites sans crainte ce qu'il vous dira.

Vous me mandez dans la vôtre tout au commencement, que vous vous êtes trouvée en diverses dispositions, sans me mander quelles, sinon celle où vous étiez quand vous écrivîtes la lettre. Il serait bon d'écrire un petit mot de chacune et savoir quelles elles sont, et comme vous vous y portez et comportez ; faites-le, comme aussi mandez-moi ce qui sera arrivé touchant les deux réponses que je vous fais ci-dessus, comme cela réussira.

Tenez vos affaires les plus cachées que vous pourrez ; souvenez-vous que ce n'est pas ni de vos marques (1) ni des autres choses extraordinaires que vous devez faire état ; que souvent le diable se sert de ces inventions pour perdre ceux qui les ont, et en amuser d'autres ; et que c'est la seule vertu solide, l'humilité, la patience, la mortification, le détachement des créatures, le mépris du monde, et les autres vertus que vous devez estimer, comme ce qui seul plaît à Dieu et vous peut sauver. Recommandez étroitement le secret de vos affaires à Monsieur de Laubardemont ; car l'affection qu'il vous porte pourrait parfois le porter à s'ouvrir à quelques personnes des choses que vous lui communiquez de votre intérieur ; mais veillez qu'il ne sache pas que cet avis vient de moi.

J'attends le papier de vos anciennes dispositions, la première fois, continuez-le exactement et demandez grâce pour cela.

J'attends aujourd'hui mon successeur, car je sors de charge par la miséricorde de Dieu. Je ne sors pas pourtant de Paris. Vos lettres seront aussi secrètes qu'auparavant, et ainsi n'ayez peur de rien de ce côté-là. Nos supérieurs étant prudents pour ne pas voir des lettres qui regardent la conduite d'une conscience.

(1) Les inscriptions sur sa main gauche des noms de Jésus, Marie, Joseph, François de Sales.

Je me recommande à vos prières. Adieu ma chère Sœur, je suis...

Dans sa lettre du 28 mai, Jeanne des Anges racontait les ennuis que lui avaient causés au sujet de trois religieuses que dirigeaient des Pères capucins, les mesures qu'elle avait cru bon de prendre pour restreindre les visites de ces derniers. Le P. Saint-Jure lui répond le 26 juin :

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Pour répondre à votre lettre, je vous dirai que j'estime que, les choses étant comme vous le mandez au sujet de vos trois religieuses, vous avez bien fait de faire ce que vous avez fait, et qu'il y fallait apporter ce remède ; s'il eût pu être plus doux et faire moins de bruit, il eût été meilleur, mais ne le pouvant pas, il faut avoir patience. Tâchez de rendre raison de votre procédé à ceux qui vous en parleront, et singulièrement de le justifier auprès de Monseigneur de Poitiers (1), si vous ne l'avez déjà fait autant qu'il faut et comme il faut. Après cela, demeurez en repos recommandant l'affaire à Dieu, qui saura bien après la tempête donner le calme, quand et comment il sera expédient. Et appliquez-vous à faire tout le plus excellent usage que vous pourrez de cette traverse : dont une des principales parties est de voir les fautes que vous y avez faites pour les corriger. Agissez avec votre bon Ange comme je vous ai mandé. J'attends votre papier. Je sortirai demain de charge, mais je demeurerai encore céans pour quelque temps ; ainsi adressez-y vos lettres, jusqu'à ce que je vous mande le contraire.

Ne vous étonnez pas des tentations de votre religieuse, c'est un artifice du diable qui, voyant qu'il perd d'un côté par le changement d'une conduite trompeuse en une plus assurée, veut gagner d'un autre. Que cette bonne fille

(1) H. L. Chasteigner de la Rocheposay (1607-1651).

tienne le cœur bien fermé aux tentations afin qu'elle n'y donne aucun consentement et puis qu'elle ne s'en mette pas en peine. C'est du mérite qui lui vient. Je vous ai assez recommandé le secret de vos dispositions intérieures et des choses qui vous arrivent extraordinairement pour voir ce qu'il faut faire. Je n'improuve pas que vous écriviez à Monsieur de Laubardemont, mais je voudrais que cela n'allât point à d'autres, de peur de quelques mauvais effets. L'affection qu'il vous porte et les obligations que vous lui avez, demandent la franchise et l'ouverture de votre cœur : mais la prudence et l'esprit de Dieu veut que ce soit avec modération et retenue ; de sorte qu'il ait sujet d'être content et que vous n'y failliez pas et n'en receviez aucun préjudice.

Adieu, ma chère Mère, part de vos prières je vous en conjure et obtenez-moi de Dieu une parfaite sanctification telle que je vous la désire. Je suis en lui et pour lui...

La lettre suivante de Jeanne, datée du 1er juillet, revenait sur la contradiction qui lui avait été suscitée et exposait le bien spirituel qu'elle en avait recueilli. Saint-Jure écrit le 8 juillet :

Ma Révérende Mère.

La grâce et la paix de N.-S. soit en vous.

Je loue Dieu de l'accoisement de votre tempête qui vous doit faire sage pour l'avenir, et régler le soin que vous avez de complaire aux créatures, selon les instructions que vous avez reçues, et particulièrement de votre ange, que vous suivrez encore pour les familiarités et les tendresses envers Notre-Seigneur, car elles sont fort bonnes. Que si dans ces familiarités vous perdez tout à fait la pensée de la grandeur de Dieu et celle de vos misères qui vous doivent tenir dans le respect, comme vous dites que cela vous arrive après que ces familiarités sont passées, — qui, quelque pensée que vous ayez ou que vous n'ayez pas ne doivent jamais être indiscrètes, — il sera bon que vous preniez ces pensées de respect, et particulièrement la première

pour servir de contrepoids où vous pencheriez tant soit peu vers la liberté trop grande envers une Majesté si auguste. Je vous supplie et conjure si vous avez de l'affection pour moi de le prier souvent et instamment pour moi ; non pas seulement à ce qu'il m'impètre des lumières abondantes pour vous conduire, mais encore pour conduire les autres que Dieu veut que je serve dans ses voies, et pour me conduire moi-même et arriver à la vraie vertu et à la perfection où il m'appelle. Voilà la grande prière que je vous fais, et la plus chère marque que je demande de votre sincère et véritable affection. Vous ne m'avez pas mandé combien de fois il vous était apparu et ce qui s'était passé. Le papier de vos fautes est bien chargé, apportez plus de veille sur vous et sur vos mouvements.

J'ai lu votre papier (1) qui est bon et nécessaire et vous ne faites pas bien de plaindre le temps que vous y avez mis. Ces choses passées sont fort utiles pour bien conduire les présentes et je trouve que de là vous pouvez tirer des sujets très puissants pour vous humilier, pour vous confondre, pour espérer en Dieu et pour l'aimer. Il me semble que vous n'êtes pas, après tout cela, maintenant, ce que vous devriez être. L'ordre que vous avez gardé est bon. Je vous renverrai votre papier par M. de Laubardemont, encore que je ne voie pas qu'il vous doive être beaucoup nécessaire pour vous former au reste. Les choses les plus utiles que vous devez remarquer sont les tromperies dont le diable s'efforce d'abuser les âmes, ses inventions, ses subtilités : les lumières que Dieu vous a communiquées pour les découvrir et les grâces pour les surmonter et le reste. Je ne trouve rien dans votre papier qui ne puisse être profitable.

Adieu, ma chère Sœur, encore une fois à vos bonnes prières, je suis très assurément...

La lettre suivante de Jeanne, datée du 11 août 1644, faisait allu-

(1) Le début de l'*Autobiographie*.

sion à l'impression profonde que la prieure avait ressentie en lisant le récit de l'horrible mort, — un suicide dans un accès de fièvre chaude, — de l'un des anciens exorcistes de Loudun, M. Mester. Le Père lui répond le 19 août :

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Je serais bien marri que la mort de Monsieur Mester eût diminué votre confiance en Dieu. Il la faut plutôt accroître et vous souvenir que jamais vous ne l'aurez si grande que Dieu la mérite. Je ne vous ai envoyé cette histoire tragique que pour vous obliger à en faire le profit que Dieu veut pour vous en servir comme d'un moyen de perfection. Les sentiments que vous avez sont bons, mais considérez que ce ne sont que des fleurs, et que les œuvres et les vertus solides en sont les fruits. C'est là où je vous convie et où je vous désire. J'ai toujours jugé, depuis que j'ai connaissance de vos affaires, que Dieu ne vous laisserait pas où vous êtes, si vous voulez lui être fidèle, mais qu'il avait de grands desseins sur vous pour sa gloire et pour votre perfection. C'est pourquoi, ma chère sœur, ayez bon courage; vous ne passerez point par de plus mauvais, ni même, à beaucoup près, si mauvais passages qui sont ceux par lesquels vous avez passé. Ne vous plaignez point que je vous laisse faire ce que vous voulez, et que je ne prends point assez d'autorité sur vous pour ajouter ou ôter à votre conduite, car je ne manque et ne manquerai pas de vous régler en tout ce que vous me ferez savoir. Pour vous entendre, je vous entends suffisamment et ainsi vous n'avez qu'à continuer de m'écrire en la façon que vous avez tenue jusques à présent. Quant est de vos désirs de conférer de vive voix, je ne les improuve pas et vous pouvez toujours les présenter à Dieu, lorqu'il les allumera dans votre cœur, et vous assurer que, de mon côté, je n'apporterai point d'empêchement à leur exécution. Dieu qui a, d'une façon si admirable, fait cette connaissance, saura bien quand il lui

plaira et le trouvera à propos, faire encore ce que vous désirez. Mais en attendant et quoi qu'il arrive, je vous conjure, ma chère sœur, de me témoigner et faire sentir votre affection, dont je ne doute point, par le secours de vos prières et par de puissantes recommandations de mes nécessités et pauvretés auprès de Dieu et auprès de votre bon Ange.

Je reviens à vous pour vous dire qu'en la disposition où vous êtes de voir Dieu opérant en vous et en toutes les créatures, lisez les méditations que je vous ai envoyées qui regardent la vie unitive (1).

Pour Monsieur de Laubardemont il m'a dit ce qu'il vous a écrit et pour sa résolution à faire ce que vous lui direz et pour la difficulté qu'il a de se porter à l'Église. Pour cela, allez sagement lui remontrant les raisons qui l'y peuvent incliner, le faisant prier pour cela et y penser sérieusement. Si après tous les moyens dont vous aurez pu vous servir pour lui faire prendre cette résolution, vous le trouvez dans l'assiette d'esprit où il est, je ne juge pas que vous deviez lui faire embrasser cette condition ; crainte que, l'embrassant avec cette résistance, il n'y réussît pas, et après, le blâme en retomberait sur vous. Il m'a dit qu'il ferait du séjour en vos quartiers et que son voyage serait bien de six semaines ou deux mois ; faites-donc qu'à son retour il me rapporte ce qui reste du narré de vos affaires passées ou au moins quelque notable partie. A quoi comme je vous ai mandé vous devez vaquer avec soin, comme à une chose qui est de plus grande conséquence que vous ne pensez, et dans cette attente, encore une fois, je me recommande à vos prières.

Mandez-moi l'état de votre santé corporelle, et les aus-

(1) Dans le volume intitulé : *Méditations sur les plus grandes et plus importantes Veritez de la Foy rapportées aux trois Vies Purgative, Illuminative et Unitive*, 1re éd. en 1637, chez Jean Camusat, à Paris : une nouvelle, en cette même année 1644, chez sa veuve et Pierre Le Petit.

térités que vous faites à présent, et le fruit que vous en tirez et vos forces pour cela.

Le 2 septembre, Jeanne des Anges informe Saint-Jure que par deux fois le malin esprit s'est présenté à elle sous la forme de son bon Ange. Bien qu'elle ait pu le reconnaître et s'en préserver, cela lui a laissé de l'inquiétude au sujet des visites habituelles du « saint Illuminateur », dont une instruction récente a eu directement pour objet l'attitude à observer au sujet des grâces extraordinaires. Saint-Jure répond le 10 septembre :

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Je ne m'étonne pas de ce qui vous est arrivé, et vous ne devez pas vous en effrayer, ni même prier Dieu qu'il change l'ordre qu'il a résolu de tenir sur vous pour votre conduite et perfection. Il n'y a guère de personnes menées de Dieu par des voies extraordinaires à qui il ne soit arrivé et n'arrive chose pareille. En quelque état que le diable se mette, il ne vous saurait nuire si vous ne voulez. Il est vrai qu'il peut plus aisément tromper quand il se transfigure en Ange de lumière, que quand il paraît dans la laideur de quelque corps difforme. Mais vous devez, sans vous en soucier, savoir les moyens de la reconnaître dès l'abord, ou au moins bientôt après, qui est d'examiner ce qu'il dit et les effets qu'il produit en votre corps et en votre esprit. Vous pouvez bien juger par les belles instructions qu'il vous donna, qu'elles ne pouvaient pas venir de votre bon Ange, qui vous en donne de toutes autres, et toujours tendantes à la dépendance et à l'obéissance que Dieu a établie en son Église pour être aidés des hommes constitués pour cela. Mais de plus faites toujours le signe de la croix, prononcez les noms sacrés de Jésus et de Marie, et ne craignez point. Si c'est un esprit malin il s'en ira, si c'est votre bon Ange il en sera bien aise et vous en saura gré. Jugez de là si le conseil que je vous avais donné de vous servir de ce moyen à la vue de votre Ange était bon, car c'est une

chose assurée que si vous en eussiez usé en ces deux rencontres, le séducteur ne vous eût pas fait ses harangues. L'avertissement de votre bon Ange vous devait faire tenir sur vos gardes. Après tout, ne les appréhendez point du tout et ne vous en inquiétez pas, parce qu'étant armée de ces armes et de ces précautions, ils ne viendront jamais qu'à leur honte. Mais ne rendez aucune obéissance à tout esprit qui vous visitera, qu'auparavant vous n'ayez fait le signe de la croix et proféré les adorables noms de Jésus et de Marie, par ce moyen vous serez en sûreté. Il serait à propos de parler de ces deux accidents à votre bon Ange, et le prier de vous aider en semblables rencontres. Je vous supplie de me bien recommander à lui. Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit touchant le sentiment d'amour, que vous ne devez pas vous appuyer là-dessus ; ce que vous devez rechercher est d'en produire de vrais effets qui consistent aux vraies vertus et aux opérations d'une perfection solide.

Pour les méditations que je vous ai marquées et où vous dites que vous avez grande entrée, j'en suis très aise et en loue Dieu. Mais vous me deviez spécifier quelles elles sont, car je ne m'en souviens pas trop bien, si ce ne sont celles de la vie unitive, auxquelles je vous conseille de vous adonner, en demander la clef à N.-S. et les rapporter toujours à la pratique. Mandez-moi ce qui se passe en vous touchant ce point, et l'ordre que vous y tenez. Gouvernez sagement votre santé pour ne faire ni trop, ni trop peu, et apportez les remèdes convenables pour vous guérir de votre fluxion. Et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il bénisse et sanctifie et déifie tout ce qui vous touche. Je suis en lui et pour lui...

Paris, le 1er octobre 1644.

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de N.-S. soit avec vous. Pour ré-

pondre à votre dernière (1), je vous dirai que pour toutes vos maladies et toutes vos peines, tant présentes comme futures, je ne désire autre chose sinon que Dieu vous donne une abondance de grâces très efficaces, pour en faire un très excellent usage. Car de vous en souhaiter la délivrance ou autre chose, je croirais vous faire tort et ne pas aimer votre âme au point que je l'aime. Ainsi, ma chère sœur, ne pensez qu'à faire un digne usage de toutes ces dispositions et les employer tout ainsi que Dieu veut pour sa gloire et pour votre perfection. Je vous rends grâces de tout mon cœur de la promesse que vous me faites de vous souvenir de moi quand vous serez en l'autre monde et auprès de Dieu par sa miséricorde et sa bonté; je l'accepte de toute mon affection sur la connaissance que j'ai de mes nécessités, et de la bonté de votre cœur et sincérité de votre affection, laquelle assurément le fera et plus encore que vous ne dites, si mes péchés ne m'en rendent indigne dont j'ai bien peur. Faites-moi savoir toujours tout ce que vous jugerez qu'il faut que je sache en ce point et aux autres. Travaillez comme et autant que vous pourrez auprès de Monsieur de Laubardemont, sans pourtant vous forcer si ce n'est auprès de Dieu pour son bien. Pour vos infirmités, rendez-vous à la conduite de celles qui ont charge de vous, faisant cela en esprit de soumission et d'obéissance et avec une innocence d'enfant. Et je prie Dieu, ma chère fille, qu'il nous fasse tous deux tels devant ses yeux qu'il nous veut! Je suis en lui et pour lui dans une affection véritable et sincère.

Souvenez-vous qu'il y a un an à présent que notre connaissance s'est faite, et que j'ai reçu votre première lettre. Je suis d'avis que vous offriez à Dieu une communion pour cela, afin qu'il lui plaise de verser à pleines mains ses grâces et ses bénédictions sur cette connaissance qu'il a faite, tant pour vous comme pour moi.

(1) Du 22 septembre.

La lettre suivante du 11 novembre répond à trois lettres de Jeanne, des 13 et 22 octobre et du 3 novembre. Elle y parlait de ses maladies, d'apparitions du démon, d'obscurités intérieures.

Ma Révérende Mère,

La grâce et la paix de Notre-Seigneur soit avec vous. M. de Laubardemont m'ayant montré le billet des livres que vous lui avez demandés, je l'ai prié d'y ajouter un livre intitulé *La vie du Juste dans la pratique de la vive foy* fait par un Carme déchaussé (1). Ce livre est fort bon et contient une doctrine très saine et très importante, dont moi-même j'ai dessein d'imprimer quelque chose; à savoir que nous devons marcher par la foi pure. Dans votre billet vous demandez plusieurs livrets qui parlent de la vie mystique. Je crois que c'est pour les donner à vos religieuses, mais aussi je crois que vous les connaissez capables de cette conduite et que Dieu les y attire; car à moins de cela la direction n'en serait pas bonne, et au lieu de leur profiter et les avancer dans leur trait (2) particulier, vous leur nuiriez. C'est à quoi vous devez bien prendre garde pour perfectionner les desseins de Dieu dans les âmes. Il faut universellement parlant les mener par les voies ordinaires et des vertus solides et autant que l'on peut par la foi pure, auquel dessein je vous ai fait acheter le livre qui en traite. Vous ne devez pas gouverner vos filles selon l'esprit particulier dont Dieu vous gouverne, mais d'un esprit général et propre à votre Institut, et dont toutes soient capables. Que si vous en voyez quelqu'une que Dieu assurément tire à soi

(1) C'est la traduction française publiée à Paris, en cette même année 1644, chez la veuve de Pierre Chevalier, d'un ouvrage du P. Thomas de Jésus (Diego Davila) dont l'original espagnol parut à Bruxelles en 1613. La traduction est l'œuvre des PP. Cyprien de la Nativité et Lucien de Sainte-Marie ; cf. Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, I, 356 ; II, 263 et 817.

(2) Peut-être l'original portait-il : *état* ou *attrait*.

par un chemin écarté, il faut l'y servir et conduire. Mais encore, souvenez-vous que ces chemins écartés et ces sentiers secrets sont fort différents, et qu'il faut une grande lumière et un grand discernement des Esprits pour les bien distinguer, et ne prendre point l'un pour l'autre, et ensuite pour ne pas faire fourvoyer la personne que l'on conduit.

Je vous écris ceci, étant encore aux Exercices, où j'ai un peu plus de temps, et devant que d'avoir reçu votre lettre que j'attends.

Je vous envoie deux livres excellents, le premier, la vie d'un homme qui a trouvé le vrai point de la vie spirituelle, et que nous devons imiter pour son intérieur. L'autre, sont de très bons Avis pour la même vie (1). Et avec cela je vous envoie la certitude de mon affection et l'assurance d'un grand zèle que j'ai pour votre sanctification et perfection. Je crois que vous ne manquerez pas de prier Dieu pour moi ; faites-le, ma chère sœur, je vous en conjure, et s'il arrive que Dieu ne permette pas que nous nous voyons en cette vie mortelle, souvenez-vous de faire ce que vous me mandez que vous ferez pour moi en l'autre, au cas que Dieu vous appelle devant moi.

J'ai vu vos deux lettres, je crois qu'attendu votre fièvre quarte (2) et le loisir qu'elle vous donne de vous entretetenir avec Notre-Seigneur et ce qu'effectivement vous y faites, il ne faut point penser à d'autres Exercices. Mandez-moi quelles pénitences vous faites à présent, et durant votre maladie, et attendant notre réponse, suspendez-les toutes jusqu'à ce que vous m'ayez fait savoir ce que vous faites, et ce que vous pouvez faire sans y mêler ni de lâcheté ni aussi

(1) J'ignore quels sont ces deux ouvrages. Le premier pourrait être la Vie du R P. Maistre Jean Avila, composée par Louis de Grenade et dont Saint-Jure avait publié en 1641 une traduction française ; le second, les Advis et exercices spirituels, ouvrage posthume du P. Jean Suffren († 1641) publié en 1642 et dédié à M. de Noyers, dont Saint-Jure a parlé ci-dessus, dans la lettre du 7 mai 1644.

(2) Il en était question dans la lettre de Jeanne du 3 novembre.

d'indiscrétion. Je ne sais si vous pensez à achever dans vos bons intervalles les papiers que vous avez commencés (1).

Pour les apparitions des malins esprits ne vous en tourmentez pas plus que du vent qui passe par-dessus votre maison. Peut-être qu'une apparition de l'esprit malin vous fait plus de bien pour vous purifier, humilier et détacher de vous-même qu'une et deux de votre bon Ange. Arrêtez-vous à ce qu'il vous a dit. Pour la difficulté de vous souvenir à l'abord de ces esprits trompeurs de faire le signe de la Croix, cela leur est ordinaire et il y a plus de douze ans qu'une personne qui en était travaillée, et à qui je donnais le même remède, me dit qu'elle sentait la même peine. Puis donc que vous avez cette difficulté, et au contraire quand le bon vous apparaît : tirez de là lumière pour vous défier et chasser cet imposteur toutes et quantes fois que vous vous trouverez ainsi entreprise.

Je ne puis que je ne vous remercie affectueusement de ce que vous me mandez que vous priez jour et nuit pour moi ; outre l'obligation étroite que je vous en ai, j'en tire une assurance infaillible que c'est Dieu qui a fait notre liaison comme autres fois je vous ai mandé, et je le supplie qu'il la noue de plus en plus et pour lui et la rende éternelle. Amen, ma chère sœur, assurez-vous que je suis...

La lettre suivante du 14 janvier 1645 fut précédée de trois autres de Jeanne des Anges, les 24 novembre, 15 décembre et 5 janvier. Elles avaient trait à la maladie de Jeanne et aux faveurs spirituelles qu'elle recevait.

Ma très chère Mère,

La grâce et la paix de Notre-Seigneur soit avec vous. C'est le souhait que je fais pour vous, à cette nouvelle année, que je vous désire très bonne, avec une bonne éter-

(1) L'*Autobiographie* de Jeanne.

nité, et un cœur tout nouveau pour honorer et aimer Notre-Seigneur encore plus que jamais.

Il ne faut pas que vous vous inquiétiez dans votre maladie pour le bon ordre de votre maison, parce que vous n'y avez pas les mêmes obligations qu'en votre santé. Faites-y tout ce que vous permet votre infirmière. Exhortez les officières et particulièrement les premières de veiller à leurs offices. Dans vos bons intervalles faites venir en votre cellule celles que vous jugez plus disposées à faillir, et parlez-leur, les animant au bien. Recommandez votre maison à Dieu à ce qu'il supplée à votre impuissance; faites-en autant à votre bon ange, et après demeurez en repos touchant ce point. Et si vous ne pouvez profiter à vos sœurs par l'exemple de votre régularité, faites-le par celui de votre patience.

Pour votre infirmière, examinez devant Dieu, si ce qu'elle vous donne et ce qu'elle vous fait, est en effet contraire à votre mal ou si c'est seulement par imagination ou antipathie que vous ayez ce sentiment. Si c'est le premier, instruisez-la de ce qu'il faut faire, et ne souffrez pas de cette sorte. Mais démêlez ce point par mouvement de grâce et non de nature. Si c'est le second, endurez-le. Permettez qu'on vous rende les services, comme balayer votre chambre et semblables, dont votre maladie vous rend à présent incapable; quand vous le pourrez ce sera un autre fait. Je ne trouve rien à redire dans l'ordre que vous tenez les jours d'accès, ayez seulement égard à ne point forcer votre esprit. Pour le soin trop grand de votre petite malade (1), on vous a donné sur les doigts, et vous avez eu justement ce qu'il vous fallait, car ce sont encore des restes de votre naturel trop affectif et trop enclin vers la créature.

J'estime fort la dévotion vers le saint et sacré Nom de

(1) Une fille de Laubardemont, pensionnaire chez les Ursulines et qui se trouvait à toute extrémité. Le « saint Ange » avait blâmé Jeanne de son manque de détachement à ce sujet. (Lettre du 5 janvier).

Jésus. Je prie Dieu qu'il le grave profondément dans votre cœur et dans le mien, et nous en fasse sentir la vertu. Recommandez-moi toujours à votre saint Ange, et obtenez-moi de sa bonté dont je suis très indigne, la même grâce qu'il a obtenue à M. de Laubardemont; je serai fort aise d'avoir une médaille de cette façon. Je ne vous envoie point de médaille pour cela, car vous en trouverez bien par delà. Je serai bien aise qu'elle porte les images de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, en quelque façon que ce soit, et qu'elle soit de cuivre et médiocre, je la tiendrai à grâce, à faveur et à bénédiction, et espère qu'elle me fera du bien. Ainsi je vous recommande cette affaire selon votre affection cordiale. J'avais eu autrefois la pensée de vous demander quelque chose de ce qui se peut donner, de ce que saint Joseph toucha ou bénit dans votre miracle : voyez ce qui se peut sans pourtant vous incommoder.

Je vous envoie cent Indulgences extraordinaires du Pape défunt que vous pourrez appliquer sur des médailles; je crois que vous en aurez le papier, sinon mandez-le moi et je vous l'envoierai. S'il y a quelque autre chose que vous désiriez de moi, et que je puisse, vous n'avez qu'à dire, elle est à vous. Au reste pour ce que vous me mandez, que si vous ne faites quelque chose de bon, vous prierez le bon Dieu de s'en prendre à moi et moi au contraire je le prierai de s'en prendre à vous, parce que vous ne l'aurez pas assez importuné pour m'obtenir les lumières, les grâces et les vertus nécessaires pour votre conduite. Faites-le donc, ma chère fille, et comme tant de fois je vous ai écrit, et vous en ai conjuré, prenez à cœur mon salut et ma perfection. Souvenez-vous des messes suivant ce que je vous ai mandé et je ferai assurément ce que vous m'en écrivez. La personne dont je vous ai parlé à ce propos est depuis trois semaines à Paris. C'est un grand vaisseau de la gloire de Dieu. Je lui ai dit ce que je vous avais mandé de ces messes : elle désire avoir union et liaison avec vous par moi et en esprit. J'en suis fort content, car cela peut servir à l'un

et à l'autre, je vous la recommande avec grande affection. On lui fit hier voir de terribles combats et souffrances par où il faut qu'elle passe, après d'autres qu'elle a déjà endurées. Exercez votre charité envers elle et envers moi, ma très-chère fille, je vous en conjure et correspondez très fidèlement à la grâce et aux attentes de Notre-Seigneur. Je suis en lui et serai cette année et toute ma vie ce que j'ai été l'autre avec vérité et sincérité. C'est à dire...

Exceptionnellement nous donnons ici la première partie de la lettre de Jeanne des Anges, à laquelle le P. Saint-Jure répond le 3 février. Elle est intéressante à plus d'un titre, notamment pour l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur.

Loudun, le 26 janvier 1645.

Mon Révérend Père,

Depuis que je ne me suis donné le bien de vous écrire, Notre-Seigneur m'a tenue en deux états bien différents. La premier a été de vives et très sensibles touches d'amour qui m'ont duré depuis la fête des Rois jusques au 20[e] de ce mois. Il faut vous dire, mon très cher Père, que je n'avais jamais si bien goûté combien Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ sont aimables, comme j'ai fait pendant ce temps, ni n'avais jamais ressenti la peine de se voir éloignée de ce que l'on aime comme j'ai fait. Oh ! qu'elle est grande ! et que mon âme s'est trouvée en d'excessives langueurs, et en de très grands transports après Dieu. Il me semble que sa divine Majesté prenait plaisir de se familiariser à mon cœur, et à décocher des traits d'amour dans mon âme; surtout après la sainte communion où parfois j'entendais quelques paroles intérieures qui me faisaient fondre et abîmer en sa divine présence. Une fois il me fut dit : *Ma fille, que tous tes plaisirs soient en moi.* Une autre fois : *Ma fille, ton cœur est mon lieu de repos et je prends plaisir d'y demeurer.* Un autre jour, il me fut dit : *Ma fille, regarde mon Cœur et vois où je cache mes bien-aimés.* A

même temps, il me fut montré intérieurement un Cœur plus grand que tout ce que je vous pourrais représenter, où il y avait plusieurs demeures, et me fut dit, que ceux qui entraient jusques au plus profond étaient ceux qui n'avaient plus que les intérêts de Dieu, et qui avaient détruit les leurs propres pour s'abîmer dans l'océan de son amour. Vous me vîntes un peu après en la pensée, et je priai de grande affection Notre-Seigneur de vous cacher dans le plus profond de ce Cœur amoureux, et me semblait que sa bonté prenait plaisir à cette demande, et qu'il faisait verser de plus grandes douceurs dans mon âme.

Hélas ! mon cher Père, j'ai bien perdu cette disposition par une grande infidélité que j'ai commise ; car le 20e de ce mois, faisant réflexion sur ma disposition, me vint une pensée de complaisance sur cet état. Je n'y résistai pas, ni aussi n'y donnai un consentement volontaire mais seulement tacite. Aussitôt j'entrai en de grandes obscurités et dérélictions presque insupportables, accompagnées de grandes inquiétudes d'esprit et tristesses intérieures dont je ne suis pas encore délivrée. Je sens par la miséricorde de Dieu mon âme très soumise à tous les états où il plaira à sa divine Majesté que je sois, et suis très aise qu'il me châtie tant qu'il lui plaira, pourvu qu'il me pardonne et ne me rende pas contraire à lui. Je vous supplie, mon très cher Père, de lui faire cette demande pour moi. Depuis ce temps-là, les malins esprits m'ont à deux diverses fois rudement traitée et violentée de coups. Mais c'est, je vous assure, ce qui me touche le moins ; car je sais bien qu'ils ne peuvent que ce Dieu leur permet...

J'estimerai à bénédiction la liaison et union avec cette chère âme dont vous me parlez. Je vous supplie. mon très cher Père, de le faire en la manière que vous jugerez et de disposer entièrement de mes actions intérieures et extérieures comme d'une chose que Dieu met entre vos mains. Je me sens portée à vous prier de faire application du peu de bien que je ferai jusques à Pâques, à ce que vous juge-

rez le plus à la gloire de Dieu ; c'est pourquoi disposez-en selon son bon plaisir.

Paris, le 3 février 1645.

Ma très chère Mère,

La grâce et la paix de Notre-Seigneur soit avec vous. Pour réponse à votre lettre, je vous dirai que vous pouvez connaître par votre expérience, et à vos dépens, combien la grâce est délicate, et combien l'humilité et le parfait anéantissement de soi-même est nécessaire pour recevoir et conserver les faveurs de Dieu. Or bien soyez sage et faites profit de votre punition, le beau temps pourra revenir. Pour les coups de vos ennemis, mandez-moi comme ils vous apparaissent, en quelle figure et quel nombre ; sur quelle partie de votre corps ils déchargent leurs coups et leur furie ; s'ils vous disent rien ; s'ils font point quelque impression sur votre esprit ; combien leur tourment dure et en quelle disposition corporelle ils vous laissent. Parce que j'en ai vu autres fois d'autres molestés de cette sorte, qui n'étaient après que bien las, bien harassés, et comme moulus, et je serai bien aise de savoir toutes ces particularités par le menu, pour voir s'il y a de la différence. Je vous rends grâces de ce morceau de linge que vous m'avez envoyé, mais éclaircissez-moi, d'où vous l'avez coupé, et si saint Joseph l'a effectivement touché ? parce que vous savez qu'il ne toucha point tout votre linge, aussi n'était-il pas nécessaire pour faire son opération. C'est que j'ai entendu dire que ce qu'il toucha sent encore fort bon, ce que je ne sens pas en ce morceau envoyé ; mais aussi peut-être ne suis-je pas digne de le sentir. Je vous demande de plus s'il est vrai qu'il sente bon ? Je vous recommande la médaille de votre cher Ange, qu'il refusera sans doute, s'il regarde mon mérite, mais dites-lui bien qu'il y ferme les yeux, et qu'il ne considère que sa bonté. Je vous rends grâces de la souvenance que vous avez eu de moi en vos prières, et par-

ticulièrement pour être dans les demeures plus profondes de ce grand Cœur de Dieu. Continuez, ma chère fille, je vous en conjure et demandez si ardemment et si continuellement, qu'enfin Dieu vous exauce. Souvenez-vous toujours du temps de nos messes pour vous y appliquer et lier comme nous avons dit. Nous ne manquerons point de faire ce que vous désirez de nous; n'ayez point de peur de ce côté-là, car Dieu a fait une liaison trop forte. Il faut pourtant que vous sachiez que je pense que ce que Dieu demande de vous et de moi en notre connaissance mutuelle, est que je vous assiste et serve de conseil, et que vous m'aidiez de vos peines, et m'impétriez de Notre-Seigneur son vrai amour et la perfection qu'il désire de moi. Tenez pour indubitable que je m'acquitterai du premier fidèlement, sincèrement et constamment. Et vous, ma chère fille, je vous conjure de ne point manquer au second, mais d'en venir à bout à quelque prix que soit. Je ferai pour cette personne de vertu qui passe bien le commun ce que vous m'écrivez. Je vous la recommande avec grande affection; comme aussi ce que vous me mandez de l'application de vos mérites d'ici à Pâques. Après ces recommandations, la dernière que je vous fais est de vous-même à ce que vous ayez grand soin de votre perfection et de donner à Dieu ce qu'il vous demande et d'empêcher que la fièvre ne fasse de mauvaises impressions sur votre esprit et le jette en quelque désordre, pour léger qu'il puisse être. Je suis, ma chère fille, en celui qui est tout notre bien tout à fait...

Paris, le 16 mars 1645.

Ma très chère Mère,

La grâce et la paix de Notre-Seigneur soit avec vous. J'ai reçu vos deux lettres (1) avec votre cher présent dont

(1) Il y a trois lettres de Jeanne avant celle-ci, du 15 février et des 8 et 10 mars Il s'agit sans doute des deux dernières, car celle du 10 mars décrit la bénédiction de la médaille par le saint Ange.

je vous rends grâces, et premièrement et de tout mon cœur à Dieu, et à celui qui a voulu faire le signe de la croix dessus. Je vous prie aux occasions de me recommander toujours à lui, et me donner des liaisons avec lui, puisque j'en ai avec vous; j'ai dessein de lui porter une dévotion spéciale et un respect particulier, et le joindre avec le mien et les considérer chèrement tous deux. S'il y a quelque chose qui mérite d'être sue en cette affaire, que le peu de temps que vous eûtes ne vous ait point permis d'écrire, mandez-la moi comme aussi les opérations de ce changement qui vous est arrivé. Davantage, les mouvements déréglés que vous donnait le dérèglement de vos passions dans votre état de ténèbres. Voici ce que vous m'en dites : « Depuis ces ténèbres, j'ai vu un tel déréglement dans mes passions et inclinations », et il sera bon de savoir le détail de cela et comme votre volonté était disposée pour lors à y avoir complaisance ou horreur. Vous avez tiré une conclusion fort bonne et fort juste de cela, que vous ne devez jamais oublier; c'est que vous ne devez prendre aucun appui sur tout ce qui s'est passé en vous, ni sur toutes bonnes volontés anciennes parce qu'après tout ce qui de soi n'est rien, comme la créature, ne peut jamais de soi être quelque chose, ni avoir forme aucune. De plus, c'est une résolution fort utile de ne désister jamais de la mortification intérieure, afin de tenir vos passions sujettes. Faites bien cela, ma chère fille, cette conduite est bonne et assurée, et à couvert des ruses de Satan.

Je loue Dieu de votre santé; mais on m'avait donné avis que vous étiez fort faible, et selon cela je vous ai écrit par la poste l'ordre qu'il fallait garder. Gardez-le, et suivez en cela plutôt l'avis d'autrui que le vôtre. Il me semble qu'attendu votre imbécilité il vaudrait mieux remettre vos Exercices après Pâques, comme au temps que les apôtres firent les leurs depuis l'Ascension jusques à la Pentecôte que, probablement parlant, vous aurez plus de forces. Si pourtant vous vous trouviez si vigoureuse que maintenant vous

pussiez les faire sans crainte d'aucun inconvénient, en ce cas faites-les donc. L'ordre des méditations vous doit être laissé à les prendre selon la disposition ou vous serez pour lors, qui doit toujours se réduire à corriger en vous ce que vous y remarquerez de plus défectueux et empêchant votre perfection, à vous éloigner des créatures pour vous unir à Notre-Seigneur et à Dieu. Les méditations de la Passion et de la vie unitive seront bonnes. Cependant, ma chère fille, je vous conjure par toute l'affection que vous avez pour moi de demander ardemment et incessamment à Notre-Seigneur ma vraie conversion et union avec lui pour cette vie et pour l'autre. Amen.

Je vous suis en lui et pour lui tout à fait, puisqu'il l'a voulu ainsi par des voies que vous et moi devons honorer et respecter.

(A suivre).

NOTES ET DOCUMENTS

LE XVII[e] SIÈCLE ET L'ORIGINE DES RETRAITES SPIRITUELLES.

LES SOLITUDES QUADRAGÉSIMALES

Le mouvement actuel des retraites spirituelles date de saint Ignace de Loyola : personne ne songe à le nier. Mais quand, sous l'influence surtout de saint Charles Borromée et de saint François de Sales, commença au XVII[e] siècle la grande invasion des retraites, qui allait transformer toute la piété à un point qu'on n'a peut-être pas assez marqué, celles-ci cessèrent vite d'apparaître comme une pratique nouvelle. Dès 1636, saint Jean Eudes, qui devait avoir une part si considérable au développement des retraites spirituelles, écrit que la retraite annuelle a lieu « tous les ans, une fois pour le moins dans toutes les communautés religieuses dans lesquelles la piété et l'amour de Dieu règnent. Cela est pratiqué aussi par plusieurs personnes du monde qui prennent tous les ans huict ou dix jours durant lesquels ils disent adieu entièrement à tous les soins des choses terrestres et se retirent dans quelque maison saincte pour s'employer totalement durant ce temps dans les exercices de la piété et du divin amour (1) ».

Trente-cinq ans plus tard, l'évêque de Rodez, L. Abelly, renseigné de très près sur l'action profonde de saint Vincent de Paul en matière d'exercices spirituels et de retraites, indiquait le progrès : « A présent l'on voit des person-

(1) Saint Jean Eudes, *Vie et royaume de Jésus*. La première édition est de 1637. Je cite d'après l'édition de Mons, 1643, III[e] p., p. 329. Cf. *Œuvres complètes*, Vannes, 1906, t. 3, p. 351-353.

nes de toute condition vacquer à ces exercices dans ces retraites avec une très grande utilité de leurs âmes (2). » La retraite est désormais un moyen ordinaire de sanctification : tout le monde répète qu'il n'y a « rien de plus utile, ni de plus nécessaire à un chrétien » (3), rien de plus efficace non plus et « dont on remarquât des effets plus sensibles, plus fréquents et plus merveilleux (4) ».

Le XVII[e] siècle a, de même, avec une surprenante unanimité, considéré les retraites comme une pratique traditionnelle dans l'Eglise, comme une industrie sanctificatrice dont il fallait placer l'origine dans les premiers siècles du christianisme.

J'ai cru intéressant d'examiner ce qui donnait lieu à une croyance aussi universellement répandue et de rechercher ce qu'il pouvait y avoir dans le passé d'analogue ou même d'identique avec les retraites inaugurées au XVI[e] siècle.

La gloire de saint Ignace de Loyola ne sera pas plus amoindrie par ces recherches que l'éclat de la mission de sainte Marguerite Marie n'a été affaibli par les multiples études sur la dévotion au Sacré-Cœur, telle qu'elle se pratiquait avant les grandes révélations de Paray.

Le XVII[e] siècle catholique, traditionnel par essence, eût accepté moins facilement une pratique entièrement nouvelle qu'un usage ancien. La lutte contre les protestants l'avait rendu extrêmement prudent et il ne craignait rien tant que d'innover. Le siècle qui écrira plus tard l'*Histoire des Variations des Eglises protestantes* et la *Défense de la Tradition et des Saints Pères* a souci de continuer le passé et de ne rien admettre qui n'ait ses racines dans l'antiquité chrétienne. Et c'est d'une mentalité collective que témoigne le capucin Zacharie de Lisieux, quand il écrit ces

(2) L. Abelly, *Les fleurs de la solitude chrétienne*, Paris, 1673. Avis pour les Exercices spirituels, chapitre I[er].

(3) Saint Jean Eudes, *Le Mémorial de la vie ecclésiastique*, Directoire pour les retraites. *Œuvres complètes*, t III, p. 116 Le *Mémorial* était terminé en 1673. (D. Boulay, *Vie du vénérable Jean Eudes*, t. IV, p. 379. Paris, 1908).

(4) L. Abelly, *Vie de S. Vincent de Paul*, l. II, chap. IV. Des retraites spirituelles. Paris, 1839, t. I, p. 535. La première édition est de 1664.

lignes suggestives que je transcris, sans la moindre allusion aux archéologues d'aujourd'hui :

... Lorsqu'une conception est née de mon esprit, je tasche d'en trouver la confirmation dans les anciens et j'estime que ce m'est un honneur d'escrire des choses qui ont eu leur approbation dans les premiers siècles.

La curiosité qui ne fait point d'estat des ouvrages modernes, cherche des antiques et les statues ne sont estimées ordinairement que par les années. Il n'y a pas longtemps qu'un habile sculpteur dont les pièces estoient toujours blasmées par ceux du métier obligea ses envieux mesmes de louer une image qu'il avoit faite, en la couvrant de terre et faisant répandre le bruit par des gens attitrez qu'on l'avoit trouvée dans de vieilles masures parmy des ruines. Ceux qui la virent l'admirèrent et tous les artisans généralement en firent estat parce qu'ils creurent qu'elle avoit esté faite de la main de P[r]asitelès ou de Phydias. Tel peut estre qui n'approuveroit pas mes pensées particulières les recevra quand il sçaura qu'elles me sont communes avec des autheurs anciens, dont il vénère la suffisance et la sainc-teté (5).

Bien connue est la phrase du *Traité de l'Amour de Dieu* (1616) où saint François de Sales glorifie les retraites « cette méthode sainte, familière aux anciens chrétiens, mais depuis presque tout à fait délaissée jusques à ce que le grand serviteur de Dieu Ignace de Loyola la remit en usage du temps de nos Pères (6) ». Plus d'une fois répétée au cours du XVIIe siècle, elle avait le mérite de garder au renouveau du XVIe siècle son importance et de rendre justice à celui qui avait été l'origine du mouvement, à l'auteur des *Exercices Spirituels* (7).

Quelques années après la publication du traité de saint François de Sales, à Milan où le souvenir de saint Charles

(5) Zacharie de Lisieux, *La philosophie chrétienne.* Avant-propos, 3e éd., Paris, 1643.

(6) S. François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu,* l. XII, chap. VIII.

(7) L. Abelly, *Vie de S. Vincent de Paul,* l. II, chap. IV, sect. II (dans l'édition de Paris, 1839, t. I, p. 535) s'en inspire manifestement. Le P. C. G. Rosignoli, *Notizie memorabili degli esercizi spirituali di S. Ignazio,* Milan, 1685, l. II. cp. 9, p. 318, la cite en l'approuvant. Cf. de même le P. Pinamonti, *La Religiosa in solitudine.* Bologne, 1695, Introduzione.

Borromée restait très vivant, le P. Jules Negrone († 1625), plus connu sous son nom latinisé Nigronius, l'auteur spirituel le plus érudit de son temps, qui sur la prière de son général, Claude Aquaviva, avait rédigé, quelques années auparavant, un *Commentaire sur les Règles communes de la Compagnie de Jésus,* où il faisait preuve d'une connaissance peu ordinaire de l'antiquité chrétienne, éditait, en 1621, un traité entier sur la Retraite, qui garde après trois siècles beaucoup de solidité (8). Sans le mentionner, bien que très probablement il l'ait connu, il développe l'avis de saint François de Sales sur l'ancienneté des retraites. Tout en sauvegardant, comme il convient, l'originalité de saint Ignace, dans la composition des Exercices et dans l'établissement d'une méthode inconnue avant lui, il ne se croyait pas le droit de nier que saint Ignace ait usé de l'exemple des anciens et qu'il y ait trouvé un excitant et un enseignement. Nigronius louait la réserve et la modestie du jugement de Jean Lorinus, l'exégète son confrère : « Saint Ignace, s'il n'en est pas l'inventeur, est du moins le restaurateur de la retraite spirituelle (9) ». Saint Ignace était le premier qui eût fait de la retraite un art spécial, introduit dans l'Eglise par le livre des *Exercices.* Mais les retraites existaient avant lui : deux chapitres sur sept du traité de la Retraite le montraient. Nigronius indiquait dans le premier que la retraite avait été usitée en tout temps par les philosophes, les écrivains et les gens d'affaire comme un moyen très apte à délasser l'âme et le corps, à refaire les forces de l'un et de l'autre, comme un moment très propice à l'étude et au travail. L'autre était consacré aux retraites spirituelles : recommandées par l'Ecriture, elles avaient été pratiquées par le Christ et les premiers chrétiens. Le traité de Nigronius a eu du retentissement : M. Tronson († 1700) s'en est servi dans le long chapitre de la *Forma*

(8) J. Nigronius, *Ascetici tractatus quatuor VI, VII, VIII, IX.* Milan, 1621. Le premier de ces quatre traités, le *VIus tractatus* a pour titre : *De secessu ad meditandum atque exercitiis spiritualibus quae sunt in usu ac ministeriis Societ. Jesu.*

(9) N° 14, p. 35. Nigronius se réfère à J. Lorinus, *In psalm.*, XLV, 11. Le commentaire de Lorinus avait été édité pour la première fois à Lyon, en trois volumes, 1612-1616.

Cleri qui, pour inviter les prêtres à la retraite, rassemble exemples et textes anciens (10). Dom Joachim Le Contat († 1690), de la Congrégation de Saint-Maur, dans son *Traité de la Retraite spirituelle*, dépend pour une part de Nigronius : mais très versé lui aussi dans la connaissance des Pères, il a fait des recherches personnelles et allégué plus d'un exemple que n'avait pas son devancier (11).

Mais déjà avant S. François de Sales, on était convaincu de l'ancienneté des retraites. Des *Instructions pour la Congrégation des Clercs de l'Assomption*, érigée au Collège de la Compagnie de Jésus à Naples, exhortent les Congréganistes à la pratique des Exercices spirituels par l'exemple des saints :

Ç'a été l'usage de beaucoup de serviteurs de Dieu de se retirer de temps en temps de leurs occupations durant quelques jours et d'employer pendant chacun de ces jours plus de temps qu'à l'ordinaire en méditations pieuses, en prières vocales, en examens de conscience et en lectures de livres spirituels. On appelle ce temps de recueillement à cause des exercices qui s'y font, les Exercices spirituels (12).

Les *Instructions* ont été publiées en 1621, la même année que le *Traité de la Retraite* de Nigronius. Mais elles ne font que répéter ce qu'avait dit A. Rodriguez : « ... Plusieurs saints et prélats de l'Eglise, ayans pour quelque tems secoüé leurs occupations domestiques et affaires ordinaires se retiroient souvent pour quelque tems en des lieux écartez pour s'adonner entièrement à l'oraison et contem-

(10) Tronson, *Forma cleri*, p. IV, cap. VII. Paris, 1727. Je citerai l'édition de Venise, 1774-1776.

(11) Le *Traité de la retraite spirituelle*, sert d'introduction aux *Exercices spirituels pour les Religieux et les Religieuses*, 3e éd., Paris, 1703, (la première édition a paru à Rennes, 1653). — Les *Exercices spirituels pour les Supérieurs des familles religieuses*, 1re éd., Rennes, 1662, 2e éd., Paris, 1668, l'autre retraite du P. Le Contat, s'ouvrent aussi sur un discours qui prouve *que la Retraite destinée aux Exercices des dix jours est fort nécessaire à tous les Supérieurs.*

(12) *Parte prima dell'Instruttioni della congreg. de i cherici dell'Asuntione in Napoli nel Collegio della Compagnia di Giésu*... In Napoli, Per Lazaro Scorriggio. MDCXXI, p. 318, instruttione decima terza per la pratica del ritiramento chiamato esercitij spirituali.

plation (13) ». Et tous les exemples qu'elles indiquent en marge étaient tirés, ou peu s'en faut, du *Traité de l'Oraison mentale* du P. Arias (14).

Tout le monde au XVIIe siècle partagera cette conviction. Le *Directoire des Exercices* à l'usage des Feuillants, composé avant 1620, ne s'y attarde point : « De cette retraite infinis saincts nous ont donné exemple... imitans Jésus-Christ... (15) ». Pierre de Lurbe, vicaire général du cardinal de Sourdis et premier supérieur des Ursulines de Bordeaux, n'a qu'un mot, mais très expressif : « Tous les grands prélats, le nom desquels est escrit dans le livre de vie ont tousjours grandement vaqué à l'oraison et aymé pour quelque temps la solitude, afin que de nouveau animez de l'esprit de Dieu, ils fissent plus généreusement leur charge... (16) ». Charles Godefroy, ce curé normand qui adresse à l'Assemblée du Clergé de France de 1625 un projet de régénération des prêtres au moyen des Exercices spirituels, en appelle lui aussi, en passant, aux « Saincts du temps passé » qui « ont creu devoir quelques mois sur tous les ans pour se recolliger et sur les mois quelques semaines et sur le jour quelques heures (17) ».

Il y a des variations indéfinies dans la façon de présenter l'argument. Le P. Hugues Quarré, de l'Oratoire, évoque le souvenir des retraites des premiers chrétiens au jour anniversaire de leur baptême et de la solitude plus grande

(13) A. Rodriguez, *Pratique de la perfection et des vertus chrétiennes*. Ire partie, traité V, chap. XXV, trad. Duez, Rouen, 1683, p. 263. La première édition espagnole est de 1609.

(14) F. Arias, *Aprovechiamento espiritual. De la oracion mental*, I, chap. VII, Séville, 1596. Une traduction italienne avait paru à Venise en 1605.

(15) *Directoire des Exercices*, p. 3 à la suite des *Exercices spirituels*, par le R. P. Dom Sans de Sainte Catherine..., seconde édition, Paris, 1619, ou avec quelques variantes en tête des *Exercices spirituels*... par le R. P. Dom Eustache de S. Paul, Paris, 1640. (La première édition est de 1630).

(16) Pierre de Lurbe, *Traité ou méthode de bien faire les Exercices spirituels*, Bordeaux, 1621, p. 231.

(17) Charles Godeffroy, Le *Collège des Saincts Exercices*, Paris, 1625, p. 18-19, reproduit dans la collection de la *Bibliothèque des Exercices*, n° 40.

des premiers anachorètes durant le carême (18). Des religieux d'ordres anciens font naturellement appel aux fondateurs d'ordre, au leur en particulier (19). Godeau, l'évêque de Vence, si zélé pour les retraites ecclésiastiques, cherche ses modèles chez les saints évêques d'autrefois (20). A la fin du siècle, le P. Le Valois dans ses *Lettres sur la nécessité de la retraite* (1682-1684) qui lui servaient d'amorce pour les quatre ou cinq retraites qu'il faisait donner tous les ans à Paris, a soin de dire aux prêtres « que la retraite a toujours esté la pratique commune des ecclésiastiques qui ont voulu se sanctifier (21) » et aux femmes que la retraite a été pratiquée « par un grand nombre de dames... de l'Ancien et du Nouveau Testament (22) ». Mais il est inutile d'allonger la liste de ces témoignages : la pérennité des retraites est une thèse admise universellement (23).

Le chemin normal pour venir à l'antiquité était l'exemple de N.-S. On avait certes commencé depuis longtemps à exalter les retraites et les solitudes de N.-S. et je n'en finirais pas si je devais reprendre une à une toutes les louanges par lesquelles on les a célébrées. Déjà Tertullien recommandait aux confesseurs de se faire de la prison un désert afin d'y prier plus librement, à l'exemple de Notre-Seigneur (24). Si Grégoire de Nazianze notait, au hasard d'un de ses discours, que « Jésus n'avait pas besoin de retraite (comment Dieu qui remplit tout, aurait-il pu se recueillir et rentrer en lui-même) mais qu'il voulait nous apprendre et le temps de l'action et le temps de la contemplation (25) ».

(18) Hugues QUARRÉ, *Direction spirituelle*, Paris, 1654. Préface.

(19) Ainsi le P. DIERKENS, O.P., *Exercitia spiritualia decem dierum*, Gand, 1659, p. 6-7 ; Fr. HERLET, Ord. Praem. *Solitudo Norbertina*, Marchtal, 1695, paraenesis authoris, en appelle naturellement à l'exemple de S. Norbert. Barthélemy FABER, un ermite de saint Augustin, *Eremus Mystica*, Saint-Gall, 1706, p. 8, met en première place l'exemple de saint Thomas de Villeneuve.

(20) GODEAU, *Instructions et méditations pour la retraite annuelle des dix jours conseillée aux curés et autres ecclésiastiques* dans les *Ordonnances et instructions synodales*, Paris, 1648.

(21) *Première lettre à un prêtre*, p. 62.

(22) *Cinquième lettre à une dame mondaine*, p. 286.

(23) Saint JEAN EUDES. *Vie et royaume de Jésus*, III[e] p., p. 329.

(24) *Ad Martyres*, cp. 2, PL. 1, 623 : dans Nigronius, n° 9.

(25) *Oratio 26*, n° 7, PG. 35, 1238 : dans Nigronius, n° 9.

Dès le début de l'institution monastique, la vie de Notre-Seigneur au désert avait été donnée comme le modèle à suivre par les solitaires ; et les anachorètes se souvenaient que leur Maître avait pour eux sanctifié et consacré la solitude (26).

Le P. Le Contat, aux toutes premières lignes de son *Traité de la Retraite*, répète, avec S. Augustin « que le Sauveur durant sa vie mortelle parlait, même en se taisant (27) » et que, lors même qu'il se cache, il nous enseigne les gestes à faire : puis il développe en deux chapitres les enseignements de ces retraites du Fils de Dieu. Le P. Charles Le Boullanger, ami des citations plus rares et des cîmes plus escarpées, encore qu'il ne veuille pas que l'essai de sa plume soit « l'essor d'un aigle », était allé demander un témoignage de même sens à Ruysbroeck :

Que si Nostre-Seigneur Jesus-Christ, quoy que Bienheureux dès le moment de son Incarnation et durant le cours de sa vie, ne laissa de se retirer en de certains jours pour prier tout seul, ce n'est pas qu'il eut besoin de retraicte, mais il nous donne un exemple de cette solitude (28).

Il n'y a en tout cela rien de bien nouveau et il faut passer vite sur ces développements, sur les citations d'exégètes ou d'auteurs anciens (29). Le XVII[e] siècle ne disait rien que l'on n'avait dit avant lui. Pétrarque fournissait l'essentiel sur les solitudes de Notre-Seigneur :

Le Sauveur lui-même, source de tous les exemples salutaires, sans avoir besoin de la solitude, sans craindre la foule, mais pour établir sa doctrine sur des faits, gravit la montagne : il pria dans la solitude ; dans la solitude, il jeûna ; dans la solitude, il triompha des tentations de l'ennemi. Plus tard encore, échappant aux dangers que volontairement il avait courus dans la foule de la part de ses adversaires, et réfugié dans la solitude, par deux fois avec quelques pains et moins

(26) Cassien, *Coll.* X, 6, PL., 49, 826.

(27) S. Augustin, *Tract. XXV in Joannem.*

(28) Ch. Le Boullanger, *Les Dix Solitudes*. Paris, 1645, p. 5, qui se réfère à Jean Rusbroc. *De virtut.* cp. 6.

(29) Nigronius n° 9 et Le Contat se réfèrent à J. Maldonat, *Comment. in quatuor Evangelistas.* in Matth. IV et à Tostat, le copieux évêque d'Avila, *in cp. IV Matth., quaest. 5.*

de poissons, il a rassasié de façon merveilleuse une grande foule affamée : on sait le grand miracle des fragments qui restèrent. C'est dans la solitude comme dans un lieu de consolation et de paix qu'il se retira, à la nouvelle de la mort de Jean ; c'est dans la campagne qu'il enseigna la multitude ; c'est sur le sommet d'une montagne qu'il fut transfiguré, lorsqu'au dessus de lui retentit comme un tonnerre la voix du Père Eternel. C'est sur une montagne aussi qu'il passa des nuits en prière ; sur une montagne encore qu'il vint prier la veille de sa mort, un peu à l'écart des siens. Pour cette prière, qui fut presque son ultime prière, il chercha bien davantage encore un lieu solitaire, afin de nous apprendre à chercher dans nos difficultés la solitude. Lorsqu'il repoussa le fardeau de la royauté qu'on lui offrait, il s'enfuit seul dans la montagne ; il se détourna du péril, quand son heure n'était pas encore venue, en gagnant la solitude, pour nous apprendre à fuir nous aussi dans la solitude les caresses et les menaces de la fortune, et à les réprimer. Tout cela est vrai. Tout cela nous est affirmé par les Evangiles : et nous ne saurions pas encore, nous autres chrétiens, ce qu'il faut penser de la solitude, quand notre Maître, notre Chef, notre Dieu pensait de la sorte !... (30).

Du vivant même de S. Ignace, l'exemple de Notre Seigneur avait été explicitement appliqué aux retraites spirituelles. A une époque où les Exercices excitaient en Espagne les attaques virulentes d'un Melchior Cano et d'un Pedroche, Pierre Guerrero, archevêque de Grenade, dans un sermon de 1554, sur le séjour de Notre-Seigneur au désert, représentait le Sauveur invitant les hommes à faire de temps en temps une retraite pour considérer les affaires de leurs âmes (31).

Cependant si l'on examine de plus près l'attitude du XVII[e] siècle français à l'égard des solitudes de Notre-Seigneur, peut-être y discernera-t-on quelque nouveauté. Tout le monde sait la place que dans ce que l'on est convenu d'appeler l'*Ecole Française*, et à laquelle sans doute conviendrait mieux le titre d'*Ecole bérullienne*, prend l'imitation de Notre-Seigneur : « Puisque nous sommes obligez d'honorer le Fils de Dieu par nostre vie et par toutes nos actions, à plus forte raison nous sommes obligez de l'imi-

(30) F. Pétrarque, *De vita solitaria*, l. II, sect. V, cp. 2. Berne, 1605, p. 206-207.

(31) Orlandini, *Historia Societatis Jesu*, l. XIV, n° 86, cf. Nigronius, n° 9.

ter autant qu'il nous sera possible, d'autant que le plus grand honneur que nous luy pouvons rendre, c'est de nous conformer à sa vie et à ses intentions (32)... Or pour imiter le Fils de Dieu il faut deux choses, il faut faire ce qu'il a faict, puis il le faut faire avec le mesme esprit et dans les dispositions avec lesquelles il l'a faict (33) ». Il ne faut pas seulement dans toutes nos actions honorer, mais continuer les actions de Jésus-Christ en nous conformant à lui le plus parfaitement qu'il est possible. Pour cela il est nécessaire de le regarder et de le contempler continuellement, de l'avoir perpétuellement sous les yeux comme notre prototype et notre cause exemplaire, d'imprimer en nous sa vie et ses vertus, bref de réaliser complètement notre adhérence à Jésus-Christ (34). On appliquait aux retraites cette doctrine.

Le *Directoire des Exercices* de Saint-Maur veut que le retraitant commence et achève sa retraite « dans le dessein d'honorer celles de Jésus-Christ, s'en mettant chaque jour une devant les yeux pour l'y considérer, s'entretenir avec lui, unir ses actions aux actions de Jésus-Christ et apprendre de lui le moyen de se corriger de ses fautes et de remédier à ses faiblesses ». Et parmi ces dix retraites de Notre-Seigneur, il comptait le séjour de neuf mois dans le sein de la Très Sainte Vierge Marie, la vie cachée à Nazareth, les quarante jours entre la Résurrection et l'Ascension, la présence au Très-Saint Sacrement (35).

La première des trois fins principales, pour lesquelles, selon saint Jean Eudes, doit se faire la retraite annuelle, c'est

pour continuer et honorer les diverses retraittes de Jésus : comme la retraite qu'il a eue de toute éternité au sein de son Père; celle

(32) Hugues Quarré, *Trésor spirituel,* 5e édition. Lyon, 1646, p. 654-655.

(33) *Ibid.*, p. 667.

(34) *Ibid.*, p. 211-229; p. 613-677. Cf. S. Jean Eudes, *La vie et le royaume de Jésus dans les âmes chrétiennes*, 5e éd., Mons, 1643, IIIe partie, p. 274. « Nous devons continuer et accomplir en nous la vie, les vertus en actions de Jésus sur la terre »...

(35) Dans J. Le Contat, *Exercices spirituels pour les Religieux et Religieuses,* 3e éd. Paris, 1703, p. LV-LVI.

qu'il a eue dans le sein de sa Mère l'espace de neuf mois. Dans l'étable de Bethléem l'espace de quarante jours. Dans l'Egypte l'espace de sept ans. En Nazareth, durant tout le temps de sa vie cachée qui a duré jusqu'à l'aage de trente ans. Dans le désert l'espace de quarante jours. Dans le ciel et dans la gloire du Père, depuis son Ascension. Et dans le S. Sacrement, là où il est comme en Retraitte et dans un estat de Vie cachée depuis seize cents ans et y sera jusqu'à la consommation des siècles. Comme aussi pour honorer les diverses retraittes de la Sainte Vierge (36)...

Le P. Hugues Quarré avertit de semblable façon son retraitant :

... Lorsque l'on commence les Exercices, il est bon de choisir quelques mystères de la solitude et de la pénitence du Fils de Dieu et avec une humilité de cœur, leur rendre quelque honneur... On peut choisir tels mystères que l'on veut, parce que toute sa vie n'a esté que solitude et que pénitence ; mais il y en a deux qui paraissent plus conformes et plus imitables pour ceux qui font les exercices : sçavoir : sa solitude dans le désert et son oraison dans le Jardin des Olives (37).

Il n'est pas jusqu'à S. Vincent de Paul qui ne mentionne lui aussi, dans les *Règles de la Congrégation de la Mission*, l'obligation pour ses fils, d'honorer dans leurs retraites les Retraites de Notre-Seigneur Jésus-Christ (38).

Des vues de ce genre, en dirigeant l'attention sur les solitudes de Notre-Seigneur, portent aussi nos regards vers ceux qui les premiers ont fait de Jésus le modèle de leurs retraites. Après l'exemple de Notre-Seigneur, il faut considérer les exemples des saints : car ceux-ci n'ont cherché qu'à honorer et à continuer celui-là. Je laisse délibérément de côté d'innombrables faits, la poussière dont

(36) S. Jean Eudes, *La vie et le royaume de Jésus*, IIIe partie, p. 330. Cf. *Le Mémorial de la vie ecclésiastique*, Directoire pour les retraites.

(37) Hugues Quarré, *Direction spirituelle*, Paris, 1654. Préface.

(38) *Regulae seu constitutiones communes Congregationis Missionis*. Paris, 1658. Cp. X. De piis exercitiis in congregatione observandis, n° 10, p. 74 : « Ut solitudinem Christi, illam maxime dierum quadraginta, quos mansit in deserto veneremur... »

les grains sont plus difficiles à agglomérer, afin de ne retenir que les plus caractéristiques, ceux qu'il est possible de grouper en séries parce qu'ils trahissent des habitudes communes et des coutumes établies et qu'ils portent en eux quelque chose de général et de grégaire. Du reste, est-il besoin de le dire, le sujet est si vaste qu'il faut nécessairement se borner à quelques suggestions.

C'est de l'imitation même de la retraite de Notre-Seigneur au désert durant quarante jours que naquit, au V[e] siècle, l'institution des retraites quadragésimales qui persiste pendant de longs siècles chez les moines des environs de Jérusalem (39). Non contents d'imiter le jeûne de Notre-Seigneur durant le carême, ils se résolurent aussi à copier sa solitude en se retirant au désert. Celui qui le premier commença cette pratique, saint Euthyme († 473), qui fut comme le patriarche des moines de Palestine, et dont Cyrille de Scythopolis, un des meilleurs biographes de l'antiquité chrétienne, nous a laissé une vie si exacte et si détaillée, était un arménien ; et déjà, avant de venir à Jérusalem, il quittait son monastère de Mélitène, et passait sur une montagne, dans la solitude, tout le temps qui va « des saintes Théophanies jusqu'à la fête de Pâques, imitant la philosophie d'Elie et de Jean-Baptiste ». Quand, à vingt-neuf ans, il fut venu s'établir tout près de la laure de Pharan, à six milles de la ville sainte, il ne changea rien à cette observance, et tous les ans, avec son ami Théoctiste, « une seule âme en deux corps », il s'en allait prier et faire pénitence, de l'octave de l'Epiphanie au dimanche des Rameaux, dans le désert de Coutila ou de Rouba, au milieu des panthères et des onagres, tout près de la mer de Sodome et des lieux où Notre-Seigneur avait été tenté par le démon (40). C'était une véritable retraite annuelle qu'Eu-

(39) Sur les solitudes quadragésimales des moines de Palestine, voir les notes des Bollandistes, *Acta Sanctorum*, januar., t. II, p. 304, note e (20 janvier) ; aprilis, t. I, p. 77-78 (2 avril) ; julii, t. III. p 611 (13 juillet) ; novemb., t. III, p. 514-515 (7 novembre). L. THOMASSIN, *Traité des jeûnes de l'Eglise*, 2e édition, Paris, 1693, p. 556-559, mentionne S. Euthyme et S. Sabas, dans le chapitre consacré aux retraites quadragésimales.

(40) *Vita S. Euthymii abbatis*, dans les *Analecta graeca*, Paris, 1688, p. 1-99. Il faut consulter aussi l'excellente biographie écrite par le P.

thyme fit ainsi, près de soixante-dix fois. Sur la fin de sa vie il y menait des disciples : Elie et Martyrios qui avaient fui Nitrie pour ne point avoir de contact avec Timothée Ælure ; Gérasime, le moine illustre, détaché du monophysisme, qui avait fondé un monastère sur les bords du Jourdain (41), Domitien, d'autres encore qui se réunissaient le dimanche pour recevoir la communion des mains d'Euthyme. Cyrille de Scythopolis cite aussi parmi eux le prêtre Gabrielos qui avait gouverné l'Eglise de la Résurrection à Jérusalem, Cyriaque, Longin et surtout celui qui devait tenir dans l'histoire de l'Eglise de Palestine une place si importante, Sabas.

La pratique de la retraite au désert ne devait pas disparaître avec saint Euthyme. Sabas († 532) qui, les premières fois qu'il était allé au désert, avait tant souffert de la chaleur et de la soif qu'il y serait mort sans un miracle de la bonté divine, perpétuait la coutume qu'avait créée son maître. La seule modification qu'il y avait apportée était un retard d'une semaine : au lieu de partir le 14 janvier, il s'en allait seulement le 20, afin de pouvoir célébrer à la laure les anniversaires de saint Antoine et de saint Euthyme. Sabas, comme Gérasime, passait le carême entier sans autre nourriture que l'Eucharistie du samedi et du dimanche. Son biographe nous a livré les noms de quelques-uns de ses compagnons habituels : Jean le Silentiaire, qui fournit à Cyrille beaucoup de détails intéressants sur ces solitudes, Thelelaeos, Agapet, Paul (42).

Si la *Vie de sainte Marie l'Egyptienne* a des ressemblances assez troublantes avec la *Vie de saint Paul* écrite par saint Jérôme, et semble n'être « qu'un développement de rhéteur de la vie de Marie insérée dans les actes de saint Cyriaque (43) », elle nous livre du moins sur la retraite an-

Raymond Génier O.P., d'après cette vie de Cyrille de Scythopolis : *Vie de saint Euthyme le Grand*, Paris, 1909, et encore les autres œuvres de Cyrille, en particulier la *Vita Cyriaci*, Acta SS., 29 septembre, p. 148.

(41) *Act. SS.*, 5 mars, De S. Gerasimo abbate. Commentarius historicus cp. II, n° 7-8, III, n° 16, p. 387-388.

(42) *Vita Sabae* de Cyrille de Scythopolis, dans J.-B. COTELIER, *Monumenta graecorum*, Paris, 1686, t. III, p. 220-376.

(43) DELMAS, *Remarques sur la vie de sainte Marie l'Egyptienne*, *Echos d'Orient*, octobre 1900, t. IV, p. 35-42.

nuelle des moines palestiniens quelques renseignements autorisés, ceux d'un témoin, si, comme on peut le croire, elle est l'œuvre de Sophrone. L'auteur se trompe assurément en attribuant à Zosimas l'origine du carême au désert, mais la description qu'il en donne, postérieure à celle de Cyrille de Scythopolis, n'a rien qui puisse inspirer la défiance. Car elle n'offre pas d'autres variantes que celles que le temps avait apportées.

Le premier dimanche de Carême, se célébraït comme d'habitude la divine liturgie, durant laquelle tous les moines communiaient. Après une courte réfection, ils se rassemblaient à nouveau dans l'église ; une longue prière coupée de nombreuses métanies, puis ils s'embrassaient. Chacun des moines, après avoir jeté les bras au cou de l'higoumène, lui demandait pardon de ses fautes et implorait sa bénédiction, afin d'être assisté de ses prières dans le combat qu'il allait entreprendre. Alors s'ouvrait la porte du monastère et en chantant d'une seule voix le psaume *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo ? Dominus protector vitae meae, a quo trepidabo*, tous sortaient de la maison. D'ordinaire il ne restait pour la garder qu'un ou deux moines. Ce n'est pas qu'ils eussent des trésors à surveiller : qu'est-ce qui aurait pu chez eux tenter les voleurs ? Mais il fallait que le service ne fût point interrompu dans leur église. Chacun emportait des vivres comme il pouvait et comme il voulait ; qui du pain en quantité suffisante pour ses besoins, qui des figues sèches, qui des dattes, qui des légumes trempés dans l'eau. Certains même n'emportaient que leur corps et le vêtement dont il était revêtu et se nourrissaient, lorsque la faim les pressait, des herbes qui croissent dans le désert. C'était pour eux une règle sacrée d'ignorer l'un de l'autre l'abstinence et le genre de vie. Aussitôt le Jourdain passé, ils se séparaient et s'éloignaient à de grandes distances : désormais, dans la solitude complète, ils ne se rejoignaient plus. S'ils voyaient de loin venir quelqu'un de leurs frères, il se détournaient aussitôt de leur chemin pour s'écarter. Chacun ne vivait que pour soi-même et pour Dieu, chantant perpétuellement des psaumes et goûtant à la nourriture qu'ils avaient sous la main. Quand ils avaient passé de la sorte tout le carême, ils rentraient au monastère le dimanche qui précède la fête de Pâques, c'est-à-dire au jour des Rameaux. Ils rapportaient le fruit personnel de leur retraite et le témoignage de leur conscience sur la façon dont ils avaient travaillé, sur les semences que chacun avait jetées dans la pénitence, mais ils ne se demandaient jamais l'un à l'autre comment ils avaient combattu. Telle était la règle de cette maison : elle s'observait parfaitement. Dans le désert chacun des moines combattait contre lui-même, sous

le regard de Dieu, sans chercher à plaire aux hommes ou à se mortifier par ostentation : car ce qui se fait en vue des hommes et pour leur plaire, loin d'être utile est nuisible (44).

La *Vie de saint Etienne le Sabaïte* (saint Etienne mort en 794 est le propre neveu de saint Jean Damascène qui fut lui aussi moine de Saint Sabas), écrite très peu de temps après sa mort et peut-être même dans les dernières années du VIII[e] siècle, nous montre la coutume bien vivante : elle avait résisté à l'invasion de la Palestine par les Arabes, aux massacres de moines et aux dangers de toute espèce qui avaient plusieurs fois menacé l'existence du monastère de Saint-Sabas (45). L'auteur, qui est le moine Léonce, nous raconte qu'Etienne, durant quinze ans de sa vie, s'en alla, vêtu d'un cilice, passer les trois carêmes de l'année aux environs de la mer Morte, où il se nourrissait de jeunes pousses de roseaux et de palmiers sauvages et parfois de quelques fèves. Quand il eut vieilli, les dix-sept années qui précédèrent sa mort, aux mêmes époques, il se retirait avec quelques vieillards illustres du monastère, ordinairement dans le désert de Calamon où il emmenait un de ses disciples, ou dans les grottes de Doucas, aux abords du Jourdain, ou encore dans les grottes du Castellion, à peu de distance de la laure. Durant le grand carême, c'était toujours au dimanche des Rameaux qu'était fixée la rentrée des moines. Il semble qu'alors les moines s'éloignaient moins les uns des autres, parce que le désert sans doute offrait plus de périls. Car on voit plusieurs fois Etienne aller trouver ses compagnons pour leur indiquer des intentions spéciales de prière : parfois même des visiteurs viennent le trouver au désert (46).

Au XI[e] siècle, la retraite quadragésimale reste en usage dans les monastères de Palestine. La *Vie de S. Lazare le*

(44) *Vita S. Mariae Ægypt.*, n° 6-9, PG. 87, 3701-3704, ou *Acta SS.*, 2 avril, p. 76-78. J'utilise par endroits la traduction d'Arnaud d'Andilly. Le P. Le Contat, qui ignore les œuvres de Cyrille de Scythopolis et les autres documents palestiniens, a tiré parti de la Vie de sainte Marie l'Egyptienne, dans son *Traité de la retraite spirituelle*, p. XXXVI.

(45) S. Vailhé, *Le monastère de Saint-Sabas*, *Echos d'Orient*, 1899 et 1900, t. II, p. 332-341 ; t. III, p. 18-28; 168-177.

(46) *Vita S. Stephani Sabaïtae*, *Act. SS.*, 13 juillet.

Galésiote († 1054) par son disciple Grégoire, un des meilleurs documents hagiographiques de l'époque, en est un sûr garant. Lazare, né en Asie-Mineure, près de Magnésie, entra de bonne heure dans un monastère de son pays. Mais il ne put résister au désir de voir la Terre Sainte : il quitta son couvent, et après une longue série d'aventures parvint à Jérusalem ; on le reçut à la laure de Sabas. Il y était canonarque depuis six ans, chargé d'appeler les moines à la prière, quand l'ambition lui vint d'aller dans la solitude entière se préparer à la fête de Pâques. L'higoumène refusa la permission. Mais la tentation était trop forte : le moine partit à l'insu de son supérieur. Quand il voulut rentrer à la date ordinaire, la désobéissance dont il s'était rendu coupable, fit fermer à Lazare les portes de la laure : et il dut aller frapper à celles du monastère d'Euthyme. Il réussit cependant un peu plus tard à se faire accepter à nouveau à Saint-Sabas : devenu prêtre et renommé pour sa vertu, il finit par obtenir l'autorisation désirée et il en jouit jusqu'au jour où Dieu le rappela pour de grandes choses dans son pays d'origine. L'endroit ordinaire de cette retraite était toujours le désert de Rouba, près de la mer Morte, dans les parages même où la femme de Loth avait été changée en statue de sel (47).

J'ai insisté sur cette coutume hiérosolymitaine, la façon la plus originale de sanctifier le carême, la plus caractéristique de l'antiquité chrétienne, parce qu'elle se conserva des siècles entiers sans changement essentiel et parce qu'elle prétendait reproduire aussi exactement que possible la retraite de Notre-Seigneur au désert.

Mais si les moines palestiniens avaient l'avantage de pratiquer la solitude quadragésimale aux lieux où le Sauveur l'avait inaugurée, ils ne furent ni les premiers ni les seuls à vivre retirés durant la sainte quarantaine. Le *Paradis des Pères* rapporte de Macaire d'Alexandrie qu'il restait enfermé tout le carême dans une cellule sans fenêtre en pleine obscurité (48). Il avait sans doute des imi-

(47) *Vita S. Lazari Galesiotae*, n° 17-18. *Acta SS.*, 7 novembre, p. 514-515.

(48) *The paradise of the holy Fathers*, trad. W. Budge, Londres, 1907, t. I, p. 120. Cf. PG. 34, 1059 C.

tateurs à Scété. Un moine s'étonnait d'avoir pu ouvrir sa conscience à Poemen durant la seconde semaine du carême. « J'ai failli, disait le moine, ne pas venir vous trouver aujourd'hui. — Pourquoi donc? repartit le vieillard. — J'avais peur qu'à cause du carême vous ne m'ouvrissiez pas. — Nous, répondit Poemen, nous n'avons point appris à clore la porte de bois, mais la porte de la langue » (49).

La réclusion quadragésimale n'a rien d'extraordinaire dans le monachisme primitif: saint Hypace († 446), le moine le plus influent de Constantinople au début du V[e] siècle, s'enferme tous les ans jusqu'au jour de Pâques dans une cellule de son couvent de Rufinianes (50).

S. Théodore de Sicée, un moine très célèbre de Galatie, qui devint évêque d'Anastasiopolis et mourut en 613, a subi l'influence des moines de Palestine. Dès l'âge de douze ans, dans la maison paternelle, après une vision du Christ qui l'encourage à se vaincre, il se cloître depuis l'Epiphanie (51) jusqu'aux Rameaux. Il en garde l'habitude toute sa vie et il passe le carême tantôt dans une grotte, tantôt dans une espèce de guérite de bois ou de fer, très étroite et sans toit, le corps chargé de fer, entraves aux pieds, menottes aux poignets, ceinture et cuirasse de métal, à la façon des moines sidérophores dont Théodoret nous parle dans son *Histoire religieuse*, ayant en plus une lourde croix sur les épaules. Même après son élévation à l'épiscopat, il reste fidèle à cette coutume, et dans un voyage à Jérusalem, il se cache durant tout un carême dans une cellule de la laure de Saint-Sabas (52). Et tel de ses disciples l'imite.

La retraite quadragésimale n'est point spéciale à l'O-

(49) *Apophtegmata Patrum*: Poemen, n° 58, PG. 65, 336.

(50) Callinicus, *Vita S. Hypatii*, Leipzig, 1895, p. 27, 54, 59 ou *Acta SS.* t. III, junii, n° 23, 34, 37, p. 320, 325, 327 (17 juin).

(51) Sa vie dit indifféremment : depuis l'Epiphanie ou depuis la fête de la naissance de N.-S. Les deux fêtes coïncidaient alors en Orient. G. de Jerphanion, *Epiphanie et Théophanie*, *Etudes*, 1925, t. 182, pp. 5 et sv.

(52) *Vita S. Theodori Siceotae*, dans les *Act. SS.*, 22 avril. Voir aussi *Encomium in S. Theodorum Siceotam*, de Nicéphore Skeuophylax,

rient : elle est universelle. Elle est si ordinaire dans la Gaule du VI[e] siècle que la vie de saint Marius, abbé de Bevons, écrite par son disciple Dynamius, la donne comme la pratique commune des religieux d'alors (53). Les femmes elles-mêmes ne s'en croient point exemptées : sainte Geneviève se clôture de l'Epiphanie jusqu'au Jeudi Saint, afin de s'occuper de Dieu seul dans la prière et les veilles (54). Sainte Radegonde n'agit pas autrement : au jeûne et à la pénitence, aux chaînes de fer, durant le carême elle ajoutait la réclusion (55). Exemples illustres que suivra au VIII[e] siècle sainte Sigolène abbesse de Troclar (56).

Les Vies des Saints des époques mérovingienne et carlovingienne mentionnent si fréquemment la solitude quadragésimale, et quelquefois en des termes si vagues et si généraux que l'on peut se demander si des biographes, à court de documents, n'ont point appliqué d'office à leurs héros ce qu'ils estimaient appartenir de soi au commun des confesseurs. Eparque, le prédécesseur de saint Sidoine Apollinaire sur le siège de Clermont, s'enferme durant les saints jours de carême dans le monastère qu'il a bâti sur le mont Chantoin : c'est seulement au jour de la Cène du Seigneur qu'il revient à son église, accompagné des clercs et des fidèles, au chant des hymnes pieux (57). Est-ce pour l'imiter que certains de ses successeurs, S. Prix et S. Bonet, mènent pendant le carême une vie plus retirée (58) ? Le Bien-

édité par C. Kirch, *Analecta Bollandiana*. 1901, t. XX, p. 256-257, n° 12. Cf. Thomassin, *Traité des jeûnes*, p. 558.

(53) *Vita S. Marii*, dans Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, Venise, 1733, t. I, p. 99.

(54) *Vita Genovefae, virginis parisiensis*, n° 34, MGH, *Script. rer. Meroving.*, Hanovre, 1896, t. III, p. 229.

(55) *Vita S. Radegundis reginae auctore Fortunato*, n° 22, MGH, *Script. rer. Meroving.* Hanovre, 1889, t. II, p. 371, ou PL. 88, 506. Fortunat, *Carmina*, VIII, 14 et 15, XI, 2. PL. 88, 288 et 351.

(56) *Vita S. Segolenae*, n° 13, dans Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.* t. IV, p 491-492 Cf. E. Martène, *De antiquis monachorum ritibus*, III, cp. 10.

(57) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, II, 21, MGH, *Script. rer. Meroving.*, Hanovre, 1884, p. 84. Thomassin, *Traité des jeûnes*, p. 556.

(58) *Vita S. Praejecti* († 676), *Acta SS.*, 25 janvier, p. 634, n° 5. — *Vita Boniti episcopi Arverni* († 688), n° 6, MGH, *Script. rer. Meroving.*, Hanovre, 1913, t. VI, p. 122.

heureux Berachundus, évêque d'Amiens, dans les semaines qui précêdent la fête de Pâques se livre à la contemplation dans la solitude de Leuconaus, près de l'embouchure de la Somme, au point où s'élèvera le monastère de Saint Valéry (59). Un saint Frodobert, abbé de Celles, cherche une solitude plus complète dans une cellule plus retirée et y multiplie ses prières, ses veilles et ses jeûnes (60). Ainsi le carême fait de beaucoup d'évêques de véritables moines et il change en anachorètes les cénobites.

C'est dans les pays celtiques, dans la Bretagne mineure ou majeure, en Irlande, où les saints se distinguent par un ascétisme plus austère, que la coutume est surtout répandue Saint Kentigern († vers 600), évêque de Cubros, s'enfonce tous les ans dans la solitude pour y jeûner à l'aise; mais comme Eparque, il se retrouve dans son église le Jeudi Saint (61). Saint Pallade (VI[e] s.), évêque de Saintes, se retire dans une île, « orationis causa » : et lui aussi rentre le Jeudi Saint dans sa ville épiscopale (62). Saint Samson (VI[e] s.), le glorieux évêque de Dol, demeure caché jusqu'à Pâques (63). Saint Marcouf (VI[e] s.) un moine du diocèse de Coutances, s'isole dans une île (64). Donatus, l'auteur de la vie de saint Hermeland, abbé d'Indre († vers 720) relate que le saint avait coutume, tous les ans, pour éviter le flot des visiteurs qui perpétuellement déferle sur son monastère, de se réfugier à Indret avec quelques-uns de ses moines et de s'y préparer aux fêtes de Pâques par une mortification plus intense (65). Le vénérable Bède nous a nommé plusieurs évêques anglais coutumiers de ces retraites; tel Jean d'Hexham (685-705) qui s'applique à la lec-

(59) *Vita Walarici, abbatis Leuconaensis*, MGH, *Script. rer. Meroving.* Hanovre, 1910, t. IV, p. 165.

(60) *Vita Frodoberti abbatis Cellensis*, MGH, *Script. rer. Merov.*, t. IV, p. 77.

(61) *Vita S. Kentigerni*, cp. III, n° 18. *Act. SS.*, 13 janvier, p. 817-818.

(62) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VIII, 43, p. 355. Cf. Thomassin, *Traité des jeûnes*, p. 556.

(63) *Vita S, Samsonis, Acta SS.*, 28 juillet, p. 590.

(64) *Vita S. Marculfi abbatis Nantensis, Acta SS.*, 1[er] mai, p. 77.

(65) *Vita Ermenlandi, abbatis Antrensis auctore Donato*, MGH, *Scriptores rer. Meroving.*, t. IV, p. 695.

ture et à la prière à un mille et demi de la ville (66) ; tel encore, à la même époque, Eadberth de Lindesfarn qui, durant le carême et pendant les quarante jours qui précèdent Noël, vit solitaire sur une île déserte, celle-là même où, avant de s'installer à Farne, se cacha quelque temps son vénérable prédécesseur Cuthbert (67). « Deux fois par an, dit le P. Le Contat, Cuthbert s'en allait à un certain lieu assez éloigné de son monastère et environné du flux de la mer, où l'espace de quarante jours, il déployait les voiles de sa dévotion, purifiait son âme avec l'eau de ses yeux et reprenait des forces et de la vigueur pour son progrez spirituel et pour le salut de ceux qui lui étaient commis (68) ». Guillaume de Malmesbury relate quelques exemples postérieurs : celui d'Ethelwolt, évêque d'Ely (X[e] siècle), qui goûte les prémices du ciel dans un monastère qu'il avait fondé (69) ; celui de S. Wulstan, évêque de Worcester († 1095) (70). Au XII[e] siècle. Saint Laurent, évêque de Dublin, tous les carêmes, se retire dans une grotte dont tous ignorent l'emplacement, sauf son neveu chargé de le ravitailler (71).

Les évêques anglais et irlandais avaient des émules sur d'autres points du monde. Saint Maur de Césène († 649), de bénédictin devenu évêque, se fait bâtir en pleine forêt une cellule pour donner à Dieu tout le temps qu'il peut dérober à ses occupations et il n'en sort pas de tout le carême (72). « Il se servait de ce lieu comme d'un bain où il avait soin de laver les taches que ses rapports avec les hommes en parole ou en pensée, lui avaient faites et avec les fontaines de ses larmes, il se purifiait souvent des poussières

(66) Bède, *Hist. eccles.*, V, 2. PL. 95, 230.

(67) Bède, *Historia eccl.* IV, 30. PL. 95, 226. *Vita S. Cuthberti*, cp. 42, PL. 94, 784 BC. Cf. cp. 17, col. 756-757. *The Catholic Encyclopedia*, art. *Cuthbert*. Cuthbert est mort en 686. Bède est utilisé par Nigronius (n° 11), que transcrit Tronson, et par Thomassin, p. 558.

(68) Le Contat, *Discours de la retraite*, p. XXXV.

(69) Guillaume de Malmesbury, *De gestis pontif. Angl.*, IV. De episcopis Eliensibus, PL. 179, 1613.

(70) *Vita S. Wulstani, episcopi Wigorniensis*, II, 9 dans Wharton, *Anglia sacra*, Londres, 1691, t. II, p. 262.

(71) *Vita S. Laurentii* cp. 16-17, dans Surius, *De probatis sanctorum historiis*, Cologne, 1575, t. VI, p. 317. Cf. Nigronius, n° 11.

(72) S. Pierre Damien, *Vita S. Mauri*, cp. I, PL. 144, 948.

de la vie du monde qui souillent notre pauvre vie humaine» (73). Le Bx Gamalbert, prêtre de Michaelsbuch, en Bavière, ne sort de sa retraite en carême que pour célébrer la sainte messe et ne reçoit personne. Je ne dis rien de sa pénitence et de ses prières; il les intensifiait, dit son biographe, pour apparaître plus pur et plus saint au temps de Pâques (74).

Il est naturellement aisé de trouver des religieux qui gardent la solitude durant le carême. « Le Bienheureux Pierre Damien dit que Saint Romuald († 1027) ne bougeait de sa celle tout le long du carême et n'en sortait qu'en cas de nécessité inévitable, afin d'avoir les coudées franches en ses saints exercices et vacquer à loisir à la méditation des choses célestes (75) ». Quand il fut à la tête d'un monastère, à l'approche du carême il allait avec ses disciples chercher un lieu désert sur les montagnes voisines afin d'y établir un ermitage durant les jours de jeûne (76). Saint Pierre, abbé de Cava († 1123), tous les ans gagne le mont Elie qui domine le monastère et plus la solitude le sépare des hommes, plus il se livre à la contemplation (77). S. Pierre Célestin (†1296) « qui descendit plus volontiers du Pontificat qu'il n'y était monté, passe dans la retraite et le silence absolus les mercredis et vendredis de chaque semaine et les quatre carêmes de l'année (78) ».

Les coutumes monastiques encore en vigueur font nettement du carême une période de silence et de recueilllement, et cela aussi bien dans l'Eglise orientale que dans l'Eglise latine : c'est la conception traditionnelle. Saint Bernard en 1139 ne voudra pas quitter son monastère et se rencontrer avec son ami Guillaume de Saint-Thierry, même pour réfuter Abélard, de façon à ne point troubler la prière et la solitude du carême (79) : il écrit plus brièvement

(73) J. Le Contat, *Discours de la retraite*, p. XXXVI.

(74) *Vita Gamalberti, presbyteri Michaelsbuchensis* (probablement du IX[e] s.) MGH, *Script. rer. Meroving.* Hanovre, 1919, t. VII. p. 189-190.

(75) J. Le Contat, *Discours sur la retraite*, p. XXXVI.

(76) S. Pierre Damien, *Vita S. Romualdi*, cp. 67, PL. 144, 1004. Cf. Thomassin, *Traité des jeûnes*, p. 556-557.

(77) *Vita* S. *Petri auctore Venusino, Act. SS.*, 4 mars.

(78) *Vita S. Petri de Murrone*, l. II, c. 9, *Act. SS.*, 19 mai.

(79) Saint Bernard, *Epist.* 327, PL. 182, 533.

en ce temps-là, afin de rompre le moins possible le silence (80). C'est dans une pensée de même sens, que le *typicon* de l'empereur Constantin Monomaque (1045) recommande aux moines de l'Athos de ne point voyager durant le grand carême, de ne point sortir de la Sainte Montagne et de rester dans leurs monastères, à l'abri des distractions extérieures, tout occupés de Dieu et d'eux-mêmes (81).

C'est dans le même esprit que Jean Tsimitzes (972) faisait aux Athonites la monition suivante :

Nous exhortons tous ceux qui pratiquent la vie ascétique dans les monastères, tous ceux qui vivent en commun, de passer le temps du carême dans le recueillement et de ne point avoir de rapports les uns avec les autres sauf pour des affaires importantes ou quand il y a nécessité, ou pour le soin des consciences ; que personne ne sorte pour travailler, sauf les samedis, et que l'on ne s'occupe que de choses spirituelles (82).

Des laïques eux-mêmes, en moins grand nombre sans doute, profitent du carême pour vivre quelque temps dans la solitude. Thomassin a rapporté l'exemple de Robert, comte de Flandres, qui s'enferme tous les ans durant la période quadragésimale, à l'abbaye de Saint-Bertin « pour y garder plus sûrement la continence (83) ».

Sainte Bonne († 1207) n'avait pas plus de quatorze ans et commençait le cours de ses pérégrinations quand, venue en Palestine, elle vécut un carême dans une grotte du désert où Jésus même avait passé la sainte quarantaine (84).

Faut-il dans ces retraites quadragésimales mettre surtout l'accent sur la pénitence et laisser au second plan la préparation de l'avenir et la rénovation spirituelle des âmes ? Il ne le semble pas. La pénitence elle-même a une pointe orientée vers l'avenir, et si dans l'antiquité chrétienne le carême était le temps de la pénitence publique, c'é-

(80) *Epist.* 89, n° 1, PL. 182, 220.

(81) Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athos Klöster*, Leipzig, 1894, p. 155.

(82) Jean Tsimitzes, *Typicon*, dans Ph. Meyer, p. 146.

(83) Thomassin, *Traité des jeûnes*, p. 561-562.

(84) *Vita S. Bonae virginis Pisanae*, cp. I, n° 14, *Act. SS.*, 29 mai, p. 500.

tait aussi l'époque de la préparation des catéchumènes au baptême. Sans doute la part de la pénitence était prépondérante dans ce noviciat du chrétien : « Pendant tout le carême, les catéchumènes vaquaient à la prière et aux jeûnes, dormaient sur le sac et la cendre, cherchant la vie future par la confession de leurs péchés (85) ». Elle n'était point tout. Nous avons assez de documents de l'ancienne catéchèse, à commencer par l'œuvre admirable de saint Cyrille de Jérusalem, pour affirmer que l'Eglise attachait une importance capitale à l'initiation, à l'enseignement, à la formation des âmes.

Les canonistes et les liturgistes, aussi bien que les écrivains spirituels sont d'accord, en Orient comme en Occident, pour regarder le carême comme un temps de prière, un temps où l'on s'efforce d'expier ses péchés et d'amender sa vie, un temps de lutte contre ses défauts et contre le démon, un temps de purification annuelle (86), une période de ferveur et de dévotion où l'on s'efforce de remettre en état ses armes spirituelles (87). Si Balsamon remarque que les jours de jeûne, — il s'agit du carême, — sont des jours de deuil et de componction destinés à expier nos péchés (88), un autre canoniste grec, Mathieu Blastarés a soin de noter que nous sommes invités durant le carême à renouveler nos âmes débilitées par le péché, au temps même où tout se renouvelle dans la nature (89). Très brièvement Siméon de Thessalonique appelle le carême, un temps de purification, un temps d'expiation, un temps de rénovation, comme la dîme de l'année que nous payons à Dieu (90). Saint Théodore Studite écrit à une religieuse que « le temps des jeûnes a une force particulière pour exciter à la vertu qui ser-

(85) S. Jérôme, *Ad Neophytos*, dans G. Morin, *Anecdota Maredsolana*, vol. III, pars II, p. 412. Maredsous, 1897.

(86) S. Ambroise, *De Noe et Arca*, c. XIII, n° 44, PL. 14, 380-381.

(87) S. Bernard, *Serm. VII in quadrages.*, n° 4, PL. 183, 185.

(88) Balsamon, *in can. 52 concil. VI in Trullo*, PG. 137, 696.

(89) Matth. Blastares, *Syntagma Alphabeticum*, T., cp. V, PG. 145, 161 BC.

(90) Siméon de Thessalonique, *Responsa ad Gabrielem Pentapol.*, quest. 52, PG. 155, 897 A. Cassien déjà considère le carême comme la dîme de l'année. *Coll.* XXI, 28. PL. 49, 1204. L'idée se retrouve fréquemment v. g. Matth. Blastares, *Syntagma Alphabet.*, T., cp. V, PG. 145, 145 CD ; Dorothée, *Doctrina* XV, PG. 88, 1788.

vira toute l'année (91) ». Comme le dit encore une lettre de Léon III à Charlemagne : « En carême, tous prient Dieu de leur donner la force de s'amender (92) ».

Faut-il d'autres témoignages pour dire que le carême était envisagé comme une retraite annuelle. Saint Césaire avait là-dessus des paroles très nettes :

Bien que pendant toute l'année, grâce à Dieu, nous écoutions souvent avec fidélité la parole de Dieu, dans ces jours cependant, retirés de la mer et des flots de ce monde, comme au port du carême, nous devons recueillir la parole divine dans le réceptacle de notre cœur, au milieu du silence et de la paix, afin que, occupés de la vie éternelle, avec la grâce divine, nous puissions à loisir en ces jours réparer et remettre en ordre tout ce qui dans le navire de notre âme a été par les tempêtes de l'année, c'est-à-dire par les flots de nos péchés, ou brisé, ou détruit, ou corrompu, ou perdu.

Et le grand évêque d'Arles recommandait à ses auditeurs, s'ils ne pouvaient cesser complètement leurs occupations extérieures, de chercher du moins à les modérer (93). Il leur représentait le carême comme un temps de vendange ou de moisson spirituelle, un temps où l'on fait des provisions, où l'on recueille ce dont l'âme vivra toute l'année, un temps où il faut remplir les greniers, les caves et les celliers spirituels (94).

Animées de cet esprit, les solitudes quadragésimales ne différaient pas beaucoup par leur but de nos retraites spirituelles d'aujourd'hui. L'éloignement de la foule, le colloque familier avec Dieu, les affaires spirituelles dont on traite nécessairement avec lui pour l'utilité des autres et de soi-même, la splendeur de la science divine que l'on emporte, tout cela ce sont des traits communs aux unes et aux autres. Nos retraites ont sans doute une méthode plus précise : mais on comprend facilement que le XVII[e] siècle ait vu entre elles et leurs devancières des traits de parenté et qu'il ait regardé les solitudes quadragésimales comme les ancêtres légitimes des retraites spirituelles.

Enghien (Belgique). Marcel VILLER.

(91) Saint THÉODORE STUDITE, *Epist.* 135, PG. 99, 1433 B.
(92) LÉON III, *Epist.* X, 2 (anno 808), MGH, *Epistolae*, t. IV, p. 91.
(93) Saint CÉSAIRE, *Serm.* 140 (inter sermones S. Augustini), PL. 39, 2019-2020.
(94) *Serm.* 141, PL. 39, 2021.

UNE CONTROVERSE SUR LES GRACES MYSTIQUES (1653-1660).

Le tome second des *Lettres Spirituelles du P. Surin* (1) contient, entre autres, une cinquantaine de documents se rapportant à une curieuse controverse entre divers spirituels du XVII[e] siècle. Ce fut la spiritualité du P. Surin qui y donna occasion. Au cours des vingt années qui suivirent son retour de Loudun (1638-1658), il fut réduit à un état présentant tous les signes extérieurs de la folie et fut traité en conséquence, du moins aux moments où la crise sévissait avec le plus d'intensité. Comme il le raconte dans son *Autobiographie* (2), il n'y eut qu'un seul de ses confrères à comprendre pleinement son état et à lui appliquer un traitement qui lui fut profitable, le P. Claude Bastide, jadis son collaborateur aux exorcismes de Loudun. Nommé recteur du Collège de Saintes, en 1648, Bastide prit avec lui Surin et sa charité compréhensive eut bientôt déterminé une amélioration sensible dans l'état de son ami. Ils se retrouvèrent, en 1653, à Bordeaux, Bastide à la maison professe et Surin au collège. Ce dernier, dont les théories spirituelles s'accordaient en général avec celles de son ami, très versé aussi en ces matières, le prit pour directeur. Mais un dissentiment ne tarda pas à éclater qui se prolongea pendant des années et dont le souvenir retentissait encore douloureusement dans l'âme du P. Surin, au moment où il écrivait, dix ans après (1663), la troisième partie de la *Science expérimentale.* Il y consacre plusieurs pages à rappeler cet épisode et à justifier sa propre conduite (3).

(1) L. Michel et F. Cavallera, *Lettres Spirituelles du P. Jean-Joseph Surin de la Compagnie de Jésus. Edition critique.* II. 1640-1659. Bibliothèque de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, fasc. 3, Toulouse, Editions de la Revue, 1928, in-8°, XVI-462 p. Paraîtra en mai.

(2) Je désigne ainsi les livres II et III de la *Science expérimentale*, composés par le P. Surin en 1663 et où il décrit les épreuves et les grâces dont il fut l'objet au cours de ces vingt années. On en trouvera une édition critique d'après les quatre manuscrits connus du texte authentique, au début du tome II des Lettres spirituelles, comme sixième partie de la correspondance Voir en outre RAM, VI, 1925, 143-159, 389-411. Je fais allusion au chapitre XI de la deuxième partie.

(3) *Science expérimentale*, l. III, ch. X-XI ; *Lettres Spirituelles*, II, 129 sq.

Ce dissentiment était directement motivé par le goût notoire qu'éprouvait le P. Surin pour les grâces extraordinaires (4). Le P. Bastide voyait dans cet attachement un véritable danger et y découvrait la cause principale retardant la guérison et la cessation d'un état qui pour lui résultait d'une véritable obsession de la part du démon. A l'en croire, tant que le P. Surin ne rejetterait pas complètement tous ces goûts spirituels et ces faveurs sensibles, d'où qu'ils vinssent et même quand leur origine n'était point suspecte, il serait sujet à l'illusion et ne pourrait arriver à s'affranchir pleinement, dans son extérieur aussi bien que dans son intérieur, de la tyrannie diabolique. Surin répliquait en se déclarant prêt à renoncer à toute grâce extraordinaire, dès là qu'elle constituerait un obstacle pour aller à Dieu. Mais il ne découvrait rien de pareil dans sa situation actuelle ; au contraire, autant il se sentait dilaté et dispos au service de Dieu quand il recevait ces dons célestes, sans pourtant s'y complaire, autant les efforts qu'il faisait pour se conformer à la direction du P. Bastide, le mettaient à la gêne et lui rendaient la vie insupportable.

Ce dissentiment pratique se doublait d'une controverse d'ordre théorique : chacun des opposants se réclamait de la doctrine exposée par S. Jean de la Croix, au livre II de la *Montée du Carmel,* sur la conduite à tenir à l'égard des grâces mystiques. Aux divergences d'ordre personnel concernant la vie intérieure du P. Surin s'ajoutaient ainsi les discussions sur le véritable sens des chapitres allégués.

L'un et l'autre cherchaient aussi autour d'eux des auxiliaires. Le P. Ricard qui confessait Surin, le P. Verdier, recteur du collège, les PP. Anginot et André Baiole, spirituels expérimentés de la province d'Aquitaine, furent invités à donner leur avis. Mais le plus curieux de l'affaire ce fut le rôle réservé à la prieure des Ursulines de Loudun, Jeanne des Anges. Celle-ci avait été amenée par Surin, au cours des exorcismes de Loudun, à une pratique intense de la vie intérieure. Elle affirmait, une fois les phènomènes de la possession disparus, recevoir fréquemment, — à peu près tous les quinze jours, — la visite sensible de son Ange gardien, dans le double but de renouveler sur sa main gauche les noms de Jésus, Marie, Joseph, François de Sales, qui y étaient restés gravés au sortir de la crise et de lui donner

(4) On peut en juger par la troisième partie de la *Science expérimentale*, consacrée tout entière au récit de ces grâces, *Lettres*, II, 77-151.

à cette occasion, pour elle-même ou pour d'autres, des instructions qu'elle recueillait précieusement et transmettait fidèlement à son directeur le P. Jean-Baptiste Saint-Jure ou à son amie Mme du Houx. Sa vénération reconnaissante pour le P. Surin restait sans bornes, bien que, dans l'état où il se trouvait, il ne pût continuer à s'occuper de son âme ; en retour, le P. Surin lui témoignait une confiance telle qu'il lui faisait volontiers connaître les secrets les plus intimes de sa vie intérieure et attachait, comme d'ailleurs les autres pères dont il a été déjà question, une réelle importance à son avis en ces matières. On s'explique aisément dans ces conjonctures que le P. Bastide, désespérant de convaincre le P. Surin et persuadé par ailleurs qu'il y avait un intérêt capital, pour sa santé comme pour son bien-être spirituel, à le ramener de ces voies extraordinaires à la vie simple de la foi, ait fini par songer à utiliser la ressource qu'offrait la fréquence des communications entre Jeanne et son Ange, celui qu'elle appelait son « Saint Illuminateur ». Non d'ailleurs sans une certaine inconséquence de sa part et un renversement des rôles : Surin qui croyait à la réalité des apparitions du « saint Ange » et attachait beaucoup de prix aux faveurs extraordinaires n'éprouvait aucunement le désir de recourir à une démarche aussi insolite pour obtenir une solution : la théologie et l'expérience directe devaient y suffire. Bastide, lui, ne goûtait guère les récits de Jeanne et les faveurs dont elle se disait l'objet : non qu'il les mît en doute, mais conformément à sa doctrine générale, il aurait voulu qu'elle écartât le plus possible ces faveurs extraordinaires et s'en tînt à l'ordre normal de la foi. Il est d'autant plus étonnant qu'il ait pris l'initiative de suggérer lui-même à Jeanne des Anges de demander au Saint Ange une décision de la controverse qui le mettait aux prises avec le P. Surin.

Cette demande se produisit d'abord dans ce que l'on pourrait appeler la première phase du différent, entre 1653 et 1656, période où le P. Surin avait recouvré une partie de ses forces physiques et intellectuelles et où, incapable d'écrire lui-même, il avait pu cependant dicter, pendant des semaines, sans une seconde d'hésitation, les nombreux chapitres du *Catéchisme spirituel*, puis les *Dialogues*. Jeanne reçut du « Saint Ange » une première réponse, à la date du 24 mai 1656. Elle portait :

Qu'elle fit savoir à ce bon Père [Surin], qu'il devait prendre garde à lui ; qu'il y avait en lui trois sortes d'opérations : divine,

diabolique et humaine, que la divine lui ouvrait le cœur et le retirait de ses grandes peines, lui donnant de très pures lumières, avec de la confiance en Dieu ; que la diabolique lui faisait de fausses promesses, lui donnait des visions, et formait des paroles intérieures tendantes à vanité et présomption, desquelles il se devait garder demeurant à l'esprit de l'Evangile et de la foi qui le ferait sortir des sens, et se soumettre à une humble conduite qui lui était absolument nécessaire, et de fréquenter les saints sacrements. Le dernier le rendait attaché à son humeur, faisait qu'il se flattait de ses fausses lumières, et ne se faisait pas violence pour s'en retirer, et n'était pas assez docile à suivre les conseils qu'on lui donnait, et qu'il y prît garde, car Dieu le voulait dans une voie plus pure pour le mettre en parfaite liberté.

Nous ignorons comment cette communication fut accueillie par le P. Surin. Pendant quelque temps, il continua ses efforts pour se soumettre pleinement à la direction du P. Bastide et la controverse sembla s'être un moment apaisée, mais dès les débuts de 1658 nous la retrouvons en pleine effervescence. Surin a recouvré à ce moment-là complètement ce qu'il appelle la liberté d'écrire. Graduellement les forces lui reviennent et la facilité d'aller et de venir. S'il présente encore des excentricités dans ses gestes et son allure extérieure, il y a cependant une amélioration notable qui lui permet non pas seulement de reprendre la correspondance, mais de prêcher et de faire oralement de la direction. Il compose ou va composer la fin des *Dialogues*, la *Guide spirituelle*, les *Questions sur l'Amour de Dieu*. Sa personnalité, jamais pleinement effacée, prend de plus en plus conscience d'elle-même et s'affirme vigoureusement. Aussi de guerre lasse, ne pouvant convaincre le P. Bastide et souffrant horriblement en son intérieur de la lutte qui lui est imposée au lieu de l'acceptation tranquille des faveurs célestes où son âme trouve la paix, la joie et un renouveau sensible de forces spirituelles et physiques, il se décide à abandonner la direction opprimante d'un ami dont il ne conteste ni le savoir, ni l'expérience, ni la vertu. Il se contentera de la direction commune, telle qu'elle est assurée à tous par celui qui était déjà son confesseur et qui avait le titre officiel de Père spirituel, le P. Jean Ricard. Celui-ci, quelles que fussent spéculativement ses préférences, — Bastide affirme qu'il partageait ses propres opinions, — en pratique laissait à Surin une liberté absolue qui se traduisait par d'excellents effets et une amélioration grandissante dans l'âme et le corps si rudement éprouvés du pauvre patient.

Toutefois, ni Bastide ni Surin n'avaient renoncé à poursuivre leur débat. Encouragé sans doute par la première réponse du « saint Illuminateur », le premier résolut de recourir encore à ses lumières et gagna à cette manière de voir les PP. Anginot et Baiole. Quant à Surin, il laissa faire, sans attacher plus qu'auparavant d'importance à la solution qui lui viendrait par cette voie. Ou plutôt il se préoccupait surtout de l'attitude pratique adoptée par Jeanne des Anges et s'efforçait par ses explications de détruire en elle les préjugés créés contre lui par les lettres du P. Bastide et de ranimer une confiance qu'il sentait lui échapper. A la peine de se trouver en dissentiment avec celui qui était son meilleur et plus intelligent ami et qui déjà le faisait cruellement souffrir, s'ajoutait non moins vive celle de voir sa fille spirituelle, cette âme qu'il avait pour ainsi dire façonnée à son image et où il avait eu la joie de faire fleurir une intense vie spirituelle, douter maintenant de lui et de sa direction, blâmer discrètement son attitude et subir plus ou moins ouvertement l'emprise de doctrines qu'il jugeait pernicieuses au véritable bien des âmes.

C'est ainsi qu'au cours des années 1658, 1659, 1660, s'échangent plus d'une cinquantaine de lettres entre la Mère des Anges et les PP. Surin, Bastide, Anginot, Baiole. Mme du Houx et la Mère Buignon, religieuse de Notre-Dame à Poitiers, reçoivent elles aussi des confidences. L'on peut suivre comme au jour le jour le développement d'une controverse qui, il faut bien l'avouer, en dépit de cette abondante littérature, n'avance guère, chacun répétant sans se lasser les mêmes arguments, sans parvenir à convaincre son adversaire. Le « saint Illuminateur » vivement sollicité ne se presse pas de répondre. C'est seulement le 30 mai 1658 que le saint Ange se prononce :

Dieu est esprit et veut être adoré en esprit et vérité : ses dons et faveurs ne sont pas Dieu, c'est une exubérance de son amour sur les âmes qui les reçoivent, elles doivent être fidèles à les référer à Dieu et vivre autant qu'elles peuvent dans la nudité d'esprit, sans être obligées à résister positivement aux dons que Dieu fait à leurs âmes mais bien à la secrète recherche que l'on fait de ces goûts excellents. Dites à votre P. Surin qu'il prenne garde à ce point, car les ennemis de Dieu tâchent de l'y surprendre, Sa Majesté veut peu à peu réparer les brèches que Satan a faites en lui.

Mais, comme précédemment et comme d'ailleurs il arriva jusqu'au bout, dans cette affaire, l'avis si ardemment recherché ne semble être

accueilli d'aucun côté avec une déférence entière. Il ne dirime rien ; chacune des parties en discute les termes et prétend l'interpréter en sa faveur. Il faut revenir à la charge. A la date du 19 mars 1659, le « Saint Illuminateur » se prononce de nouveau. Ici encore chacun peut se croire favorisé.

L'un et l'autre cherche et glorifie Dieu chacun en sa manière, et tous deux avec chaleur s'attachent à leurs opinions qui, bien entendues, sont bonnes. Dieu donne ses grâces à l'âme pour qu'elle s'en serve, il ne veut pas que cette grâce occupe sa place ni que l'âme lui résiste. Ses conduites sont très différentes et très secrètes. Il tirera sa gloire des humiliations de son serviteur, les pensées de Dieu sont bien différentes de celles des hommes.

Aussi la correspondance se poursuit active, comme si le « Saint Ange » n'avait rien dit. Surin continue à plaider sa cause avec énergie, Bastide à expliquer sa vraie pensée. L'affaire se complique d'ailleurs de l'opposition grandissante que rencontre en certains milieux la réalité des visions de Jeanne elle-même. D'autres, sans aller jusqu'à la traiter d'illuminée, la taxent d'indiscrète et blâment sa façon d'agir avec le Saint Illuminateur. Surin, Bastide, Anginot n'ont plus maintenant tant à la consulter sur le cas Surin qu'à la défendre et à la diriger, en ce qui concerne sa propre conduite. En Bretagne, Madame du Houx doit prendre sa défense contre les jésuites de Vannes, en particulier contre le P. Berthelot, qui déjà avait, quelques années auparavant, communiqué ses doutes à Saint-Jure et qui maintenant s'informe auprès du P. Anginot de ce qu'il faut penser de la prieure de Loudun. A l'autre bout de la France, c'est Caulet, le vénérable évêque de Pamiers, mis en garde par l'abbé de Ciron, — un cousin du P. Surin, — que Madame du Houx encore doit rassurer sur la sincérité et la vertu de son amie. Jeanne confie sa propre cause en tout abandon aux jésuites bordelais ses correspondants mais pendant des mois résiste aux instances du P. Surin s'efforçant de la gagner à ses propres vues. Mais finalement, à la date du 27 mai 1660, en la fête du Saint-Sacrement, elle reçoit une dernière instruction du « Saint Illuminateur », pleinement favorable à l'attitude de son « cher Père ». Elle lui écrit le 19 juin :

J'ai ressenti des craintes à votre égard, et les ai portées douloureusement jusqu'au jour de la fête du Saint-Sacrement qu'elles me

furent ôtées tout d'un coup, avec une vue intellectuelle de vos dispositions, que je ne saurais expliquer ; mais elle me laissa une force entière que je ne devais rien craindre; que Dieu opérait en vous et faisait son œuvre par toutes les choses qui se passaient tant au sensible qu'au spirituel, et que les créatures n'entendent pas encore ses desseins : cette vue m'a laissé dans une grande tranquillité à votre égard, et a tout à fait captivé mon jugement à la grâce opérante en vous. Ainsi je vous puis dire en sincérité de cœur que je ne m'en séparerai jamais, mon cher Père, non plus que de votre conduite. Je vous puis dire que vos dispositions m'ont fait souffrir par les craintes que j'avais de tromperies, et tous les efforts que je faisais pour les ôter, n'ont opéré que des augmentations de peines. Mais à présent je me trouve toute changée et rendue sur ce sujet... Voilà, mon bon Père, ce qui mettra fin, s'il vous plaît, à toutes les choses passées entre vous et moi, sur vos dispositions.

C'était, en effet, au moins sur ce point, la victoire complète du P. Surin. Il avait pleinement retrouvé la confiance de Jeanne et pouvait dès lors reprendre avec elle la série de ses confidences mystiques qui nous ont valu quelques-unes des pages les plus magnifiques qu'il soit donné de lire (5). A la date du 15 mars 1661 elle lui écrivait encore :

Vous pouvez croire que mon âme est tout à fait contente, je vous assure, des opérations de Dieu en vous, et que je n'ai plus rien des agitations d'esprit que j'avais sur vos dispositions. Ç'a été une peine que notre bon Dieu a voulu que j'aie portée longtemps, et qui m'était très sensible, et tout ce que je voyais de vous pour lors, était capable de me la réveiller et de m'en donner davantage, mais à présent je vous assure que cela est bien changé et que plus je vais avant, plus j'adore l'ordre de Dieu en vous.

Nous ignorons comment le P. Bastide apprécia la dernière communication de Saint Ange. Il y a toute chance pour qu'elle ne l'ait point ébranlé dans sa conviction. Il dut en tout cas estimer que sa longue opposition ne fut pas totalement inutile, car, en 1663, dans l'ouvrage même où Surin, n'écrivant que pour lui-même et quelques amis, épanche toute son amertume au sujet de cet incident, il raconte dans le dernier chapitre de son exposé des faveurs reçues « l'aboutis-

(5) Ces lettres inédites paraîtront au tome III de la correspondance du P. Surin.

sement de tout cela à l'état de la foi où l'âme semble tenir un bien plus grand que tout ce que nous avons dit ». A lire ces pages, Bastide se serait tenu pour satisfait car c'était au fond cela même qu'il aurait voulu faire entendre et faire pratiquer par le P. Surin.

Ne pouvant reproduire ici tous les documents de cette controverse, — où d'ailleurs abondent les répétitions, — nous nous contenterons de transcrire quelques-uns des plus caractéristiques et qui préciseront l'attitude des divers personnages qui intervinrent dans la controverse (6).

Du P. Bastide à Jeanne des Anges :

16 janvier 1658.

Ma très chère Mère,

Paix en tout en Jésus-Christ.

Je ne me souviens point d'avoir prié le R. P. de Fontenay (1) de vous demander de ma part votre sentiment sur le retour du R. P. Seürin à Loudun; mais bien de lui avoir dit simplement à son départ, par forme d'entretien, que vous aviez témoigné avoir eu cette pensée, que je ne savais si vous l'aviez encore à présent. C'est que je ne vois guère du progrès en la guérison extérieure de ce bon Père, et, qui plus est, j'ai peine de croire que Dieu achève de le délivrer s'il ne se fait aucun changement en son esprit et en son cœur.

Son séjour dans cette maison, en ensuite le moyen que nous avons eu de traiter plus souvent et plus amplement ensemble, m'ont fait voir qu'il était retourné en ses premières idées touchant notre différent des années passées, sur la procédure qu'il faut tenir aux grâces extraordinaires, comme visions, apparitions, extases, paroles intérieures, consolations sensibles et autres. Il croit qu'il suffit de s'en dégager simplement, et blâme tout autre soin, ou application positive pour s'en séparer, se ramenant doucement à la pureté de la foi, etc., disant que c'est résister à Dieu et empêcher le progrès de l'âme, qui se fait par la présence de semblables grâces, qu'il estime fort précieuses et même nécessaires à plusieurs, comme à lui. Quand je lui cite le Bienheureux Père Jean de la Croix, au livre 2e de la *Montée du Carmel,* depuis le chapitre 16e jusqu'à la fin, il soutient que je me trompe, qu'il n'enseigne rien plus que le simple dégagement, etc.

(6) On trouvera au tome II des *Lettres Spirituelles,* les références complètes pour ces documents à peu près tous inédits:

(1) Le P. de Fontenay (Fontanay, Fonteney) venait d'être nommé supérieur de la petite résidence de Loudun. Il était jussqu'alors à la maison professe de Bordeaux où se trouvait le P. Bastide.

Ceci mérite que vous le recommandiez à Dieu et à votre Saint Ange, car il me semble tout à fait que la pensée et la procédure de ce bon Père retarde sa guérison. Il estime et chérit et soutient trop semblables choses. Je serais bien aise d'être trompé et d'apprendre à l'avenir ce que je dois croire. Demandez la vraie lumière pour celui des deux qui ne l'a pas. Mais il me semble que le démon à toujours droit d'opérer dans ce bon Père, et qu'en effet il y opère à cause de cette doctrine et possible qu'il y opèrera toujours, tandis qu'il l'aura. S'il était tout à fait chassé du dedans, il est à croire qu'il serait bientôt obligé de lui laisser aussi le dehors tout libre.

Vous ne m'avez rien dit du R. P. Poncet (1), ni s'il vous a parlé de la sœur Nicole (2) qui vit ici fort peinée. Elle est mieux maintenant; mais le P. Seürin est persuadé qu'elle ne guérira point pleinement qu'elle ne m'ait quitté, croyant que je lui nuis par ma doctrine, empêchant Dieu d'agir en elle. Priez encore pour cette fille, mais particulièrement pour celui qui en a plus de besoin que tous les autres.

C'est votre très humble et tout affectionné serviteur en Notre-Seigneur.

Claude Bastide, de la Compagnie de Jésus.

Le 14 mars 1658, le P. Surin écrit lui-même, dans une lettre à M. Pouget, prêtre à Tulle, les lignes suivantes :

Il faut que je vous dise que j'ai trouvé dans le Père Jean de la Croix la proposition touchant laquelle nous étions en dispute. Il est vrai qu'il dit en un endroit que l'âme doit procurer de n'avoir point ces grâces de douceurs et de consolations et les autres faveurs extraordinaires. Mais je pense que cela n'appartient qu'aux âmes consommées dans l'amour divin qui ont déjà reçu quantité de pareilles grâces et qui, voulant se mettre dans une entière nudité d'ésprit, rejettent tout ce qui n'est pas de la foi pure et nue, parce que cela les charge. Mais ceux qui n'ont pas encore assez de vigueur pour marcher par cette voie si pure, ne doivent point rejeter les secours des grâces que Dieu leur présente pour les animer et les fortifier dans l'exécution de ses desseins. Outre que la force de l'élévation que les saints ont en Dieu, quand ils reçoivent ces faveurs extraordinaires, ne leur permet pas de faire de réflexion pour les rejeter, mais les fait marcher simplement, sans tant subtiliser. De plus il y a des âmes qui, dans les commencements de leur vie spirituelle, sont fort aidées de ces secours extraordinaires et de ces sortes de grâces pour croître dans l'amour divin.

Il est vrai aussi que celui qui les rejettera, par une pure affection

(1) Procureur des missions de la province d'Aquitaine à Paris.
(2) Je n'ai point de renseignements sur cette religieuse.

pour Dieu et par un sincère désir de lui plaire davantage, en s'en privant, tirera un grand profit de ce dégagement, comme ne voulant que Dieu seul qui lui est tout.

Le même jour il envoie à la Mère Jeanne des Anges la lettre suivante :

Ma très chère Fille,

Il faut que je vous raconte quelque chose de mes affaires, à quoi je n'ai point eu jusqu'à présent de disposition, ne m'étant pu amuser à cela. Je vous dirai donc que la personne [le P. Bastide] qui attend nouvelles de votre part sur mon état, et qui veut que la lumière divine par votre bon ange donne quelque éclaircissement, m'a donné peine et grand exercice depuis deux ans, croyant que le changement que Notre-Seigneur avait fait en moi, était mêlé de si grandes illusions qu'il m'eût mieux valu être comme devant, dans les angoisses du désespoir. La plupart des effets de la grâce étaient attribués au diable, et cela commença peu à près que vous m'eûtes mandé que j'aurais de la peine du côté que je m'attendais le moins. Dès que Notre-Seigneur m'eut donné confiance, et fait en moi le changement que je vous ai écrit (1), me départant consolation abondante, cette personne voyant tout ce qui se passait en moi, prit de fortes conjectures que tout cela était un artifice du démon pour me tromper. Encore maintenant, tout ce que j'expérimente d'extraordinaire, elle dit que c'est le diable. Son conseil va à me faire résister à tous les effets puissants de cette grâce, et les mettre dehors ; ce qui m'a causé en la pratique d'extrêmes maux, quoique Notre-Seigneur y ait donné sa bénédiction, en tirant de l'avantage, mais par accident.

Cependant il est clair, comme la lumière du jour, et manifeste à tous ceux à qui je me communique, et à celui à qui je me confesse (2) que c'est par là que Sa Majesté a réparé mon âme anéantie et saccagée. Cela a fait un tel changement, non seulement en mon âme, mais encore en mon corps, que chacun s'en étonne. Je prends de la nourriture et du sommeil comme un enfant de trois ans, le cœur en perpétuel contentement et transport de joie ; j'ai néanmoins toujours le poids de cette personne qui juge qu'il y a de très grandes tromperies. Il me semble que je vois qu'il y a grande déception en son jugement ; mais néanmoins je me soumets à Notre-Seigneur, et suis prêt à désavouer tous mes sentiments si Sa Majesté me donne autre lumière, ou à ceux qui m'écoutent.

Je ne laisse pas d'avoir beaucoup de peine de mon extérieur qui n'est point libre ; car je souffre à tous les mouvements, et suis con-

(1) Dans une lettre du 31 décembre 1657.
(2) Le P. Jean Ricard.

traint de faire des choses extravagantes, et qui choquent extrêmement les personnes de jugement qui ne peuvent s'y apprivoiser. J'en reçois de grands mépris et parfois des oppositions toutes directes, qui me mettent en grande extrémité, et, si Notre-Seigneur n'y mettait ordre par sa Providence, cela me réduirait à grande calamité.

On dit que ce n'est que l'effet de ma fantaisie et de mon humeur laquelle me domine ; néanmoins je souffre en toutes ces faiblesses des maux extrêmes, et des douleurs plus grandes qu'aucune maladie ne m'a jamais données. Quand j'ai eu quelque bourrasque fâcheuse, Notre-Seigneur me répare par des biens plus signalés. Enfin je suis en cela tout dépendant de sa grâce et de sa providence. La paix intérieure ne souffre plus guère d'attaque. Il me semble qu'on me montre nouveaux pays de richesses, de beauté et de joie. Je ne veux pas enfoncer ceci plus avant, quelque jour viendra que nous ne serons plus sous les barrières et les cadenas de la contradiction, au moins pour la disposition de ma santé. Il me semble que Notre-Seigneur fait de jour en jour de telles choses en moi, que cela ne peut aboutir qu'à quelque changement notable en ma disposition.

Je suis dans une si grande diversité de traitement du côté des hommes que cela ne peut se comprendre. Je m'occupe à présent à écrire des lettres à plusieurs, en quoi Notre-Seigneur me dilate beaucoup le sens et la force de l'esprit ; mais en tout je trouve contrariété et opposition. Les croix assaisonnent toutes mes douceurs.

Le 15 avril, à la même :

... Sur mon fait, je désire tout à fait connaître la volonté de Notre-Seigneur et le Père [Bastide] qui attend la réponse de ce saint Ange ne dit pas que tout ce qui est en moi soit tromperie ; mais il dit que toutes les choses extraordinaires et distinctes que je dis que Notre-Seigneur fait, sont suspectes, et que pour cela, il juge que je dois m'opposer à tout, En suivant son avis, j'ai souffert des peines extrêmes, et Notre-Seigneur m'a retiré de cette résistance avec grand bien pour moi. Je ne la juge aucunement bonne en l'état où je suis, et je crois que je ne dois m'arrêter au fond à rien qu'à Dieu et à sa volonté. Néanmoins souffrir et accepter les effets de grâce, quoique distincts et particuliers est très utile ; et l'opposition à leur demeure en moi me semble selon le dessein du diable.

Je parle bien cru, mais il me semble que Notre-Seigneur me réduit à parler ainsi, et je vois de grands inconvénients au contraire. Il y a peut-être certains cas, où l'âme est en telle plénitude, que le renoncement effectif de ces choses, est acceptable à Dieu ; mais cela est si délicat, que ceux qui en usent trop de temps, font beaucoup de mal à leur âme ; et que les directeurs faisant faire cela sont très dommagea-

bles. Je crois avoir sujet de dire cela, au fait dont il est question. Je ne suis point porté à rien demander à votre Saint Ange, mais je pense que Notre-Seigneur m'a donné expérience de ce point ; c'est mon différent avec ce Père.

Du P. Guillaume Anginot (1) à Jeanne des Anges, le 1er mai 1658.

Ma Révérende Mère,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je sais que le P. Surin a une parfaite créance et confiance en vous : vous le voyez par la communication qu'il vous fait de tout son état présent et passé. Et j'ai vu dans la votre du 7 avril (2) que je n'ai lue qu'avant-hier que, vous servant des mêmes lumières qu'il employait autrefois en votre conduite, vous lui représentez avec grande raison de ne s'attacher pas aux grâces extraordinaires pour prendre appui ni ne mesurer la vraie perfection par là, puisque, de vrai, ces choses ne sont ni la véritable cause ni les vrais effets de la sanctification de l'âme. Ainsi portez-le toujours à la nudité de l'esprit, à la pureté de la foi, à Dieu comme à Dieu, pour ce qu'il est Dieu en soi et non pas ses dons, caresses ni faveurs, de peur que ses ennemis ne l'accrochent par là.

Il a eu, dès son enfance, une puissante inclination pour ces choses ; il en a toujours fait un peu trop d'estime, il a fallu lui condescendre et le laisser aller par un chemin non commun, parce qu'il disait qu'on l'accablait, si on le pressait de se réduire à l'ordre et à l'entière soumission de son esprit dans la forme d'obéir que nous gardons dans la Compagnie en la conduite de notre intérieur, et maintenant il allègue encore cette impuissance, qui oblige d'avoir patience.

Vous savez combien il est puissant pour défendre son jugement en ces matières, ayant tant de connaissance qu'il en a des choses spirituelles, et des plus hautes voies de la Mystique. De vous, il prendra bien tout ce que Dieu vous inspirera. Et j'espère qu'à mesure qu'il se rendra soumis, et qu'il portera son désir et son estime, et tout le poids de son cœur vers la solide et unique recherche du bon plaisir de Dieu, renonçant au secret appétit de ces goûts, et de ces exellences de sainteté pour se tenir dans un entier renoncement à tout ce qui n'est pas Dieu et à tous ses propres intérêts spirituels et divins, non moins qu'il le fait aux temporels et humains, il rompra les plus subtils lacets de ses ennemis, lesquels filent aux plus spirituels des pièges et des rêts plus déliés. Il dira lors la sainte messe (3) il servira très utilement

(1) Le P. Anginot était, cette année, à Bordeaux, comme instructeur du 3e an, mais dans la maison du noviciat assez éloignée du collège.

(2) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

(3) Surin ne recommença à dire la messe depuis sa maladie que le 28 mars 1661.

les âmes, tant des nôtres que des étrangers; il rentrera dans l'estime de nos supérieurs et dans les emplois et l'usage des rares talents que Notre-Seigneur lui a donnés pour sa plus grande gloire.

Cela soit dit entre nous devant Dieu, lequel je remercie des paroles et du tempérament qu'il vous a inspiré de mettre dans votre susdite lettre, tout à propos du besoin de ce cher Père, lui conseillant comme Saint Paul à son cher Timothée l'humilité, la soummission, la sobriété d'esprit dans ces grâces extraordinaires, pour ce que dit ce divin Apôtre : Le juste vit de la pureté de la foi (Ro. I, 17).

On a vu plus haut comment le 30 mai, jour de l'Ascension, le Saint Ange fit connaître son avis. Jeanne le transmit aussitôt au P. Surin.

Avant de le connaître, évidemment, le P. André Baiole, alors père spirituel au Collège de Saintes et directeur de la grande Congrégation, écrivait, le 4 juin, à Jeanne des Anges :

Ma Fille,

Je viens de la Congrégation provinciale, que nous avons tenue à Bordeaux, où les RR. PP. Seürin et Bastide m'ont proposé le différent qu'ils ont sur les choses extraordinaires qui arrivent au P. Seürin, comme sont lumières, sentiments, paroles intérieures, etc.

Le P. Bastide croit que le P. Seürin devrait rejeter toutes ces choses positivement et les renvoyer absolument, sans écouter ou admettre chose quelconque extraordinaire, de quelque principe qu'elle vienne, bon ou mauvais, marchant par la voie de la foi pure et simple. Il s'appuie principalement sur la doctrine du B. Jean de la Croix et sur d'autres raisons, lesquelles vous ont été écrites et qui seraient trop longues à déduire.

Le P. Seürin, tout au contraire, dit : Que, ces choses extraordinaires venant de Dieu, il ne faut pas les refuser ; qu'il suffit qu'on ne les recherche point, qu'on s'humilie et qu'on s'en estime indigne ; qu'on ne s'y attache point. Sa principale raison est que ces choses l'aident grandement à la perfection et à l'union avec Dieu et que l'expérience lui a appris que, non seulement il recevait de grandes aides de ces grâces, mais aussi qu'il avait souffert de grands dommages pour les avoir repoussées.

Le P. Bastide ajoute que, parmi ces opérations de Dieu, il s'en trouve qui viennent du malin esprit et que, de peur d'être trompé, il faudrait renvoyer tout indifféremment. A quoi le P. Seürin répart que ce serait faire comme un jardinier, qui aurait de bonnes et mauvaises herbes dans son jardin et les arracherait toutes, au lieu de se contenter d'arracher les mauvaises.

Nous conférâmes tous les trois sur ce sujet, et je les ai ouïs, l'un après l'autre, fort amplement. J'en parlai encore au R. P. Anginot et

au R. P. Ricard, qui est confesseur du P. Seürin, et je veux vous coucher ici mes sentiments en peu de paroles.

1° Je crois que cette proposition de renvoyer positivement toutes ces impressions ou opérations extraordinaires est fausse, si elle est prise généralement. Ma raison, est, parce que les âmes tirent de grands secours et reçoivent beaucoup de biens spirituels de ces faveurs extraordinaires, comme sainte Thérèse le dit, et comme les saints l'ont expérimenté. Ils ne les ont point rejetées, mais ils les ont reçues avec humilité et sans attache.

2° Je crois que le P. Seürin et les âmes que Dieu mène par ces voies surnaturelles doivent prendre un directeur capable, et, si faire se peut, expérimenté dans la vie intérieure. C'est le sentiment de tous les maîtres de la vie spirituelle, fondé sur l'Evangile.

3° Je crois aussi que si ce directeur conseille de rejeter effectivement et absolument toutes ces choses extraordinaires, soient-elles bonnes soient-elles mauvaises, il faut que le P. Seürin obéisse. Ç'a été de tout temps, la pratique des saints, nommément de sainte Thérèse.

Pour conclusion, je vous dirai que le P. Seürin dit qu'il s'est adressé à son supérieur [le P. Verdier] et que son supérieur lui a donné le P. Ricard, que celui-ci lui donne un conseil contraire à celui du P. Bastide, et qu'il ne peut être trompé, suivant le conseil de son directeur et confesseur. Voilà sommairement ce que j'avais à vous faire savoir sur cette matière.

Le P. Anginot m'a dit que vous attendiez quelque lumière de votre bon Ange là-dessus et que vous lui écririez ce qu'il plairait à Notre-Seigneur de vous communiquer. Je désire, s'il vous plaît, ma chère fille, que vous m'en fassiez part à votre loisir et que ce soit aussi amplement que vous pourrez. En attendant, je prierai Notre-Seigneur, comme je fais tous les jours, à l'autel, qu'il augmente ses grâces en vous et vous rende parfaitement selon son cœur. Demandez-lui toujours une actualité du saint amour.

Votre humble et très affectionné serviteur en Notre-Seigneur.

Baiole, de la Compagnie de Jésus.

Voici comment, le 19 juin, Surin accusait réception de la communication du « Saint Ange » :

Ma très chère Fille,

La paix de Notre-Seigneur soit en vous.

Nous avons reçu votre lettre du jour de l'Ascension ou du lendemain, où vous nous faites voir quelque chose de vos dispositions ; et encore la réponse de votre saint Ange au R. P. Bastide. Il me semble qu'il y a, en ce bon Père, une grande attache à son opinion, et

qu'il tire de cette réponse, en laquelle au jugement de tous il a perdu son procès, de se confirmer en son opinion, disant que le Bienheureux Esprit dit que les âmes ne sont pas obligées de résister positivement, et que lui le croit aussi ; mais qu'elles font plus selon la perfection de faire cette résistance par humilité et par prudence, afin d'éviter les tromperies et enfin par foi, se détournant des extraordinaires, et se rangeant dans l'état commun. Mais que pour moi, je le dois par obligation, à cause des illusions et grand mélange qu'il y a de l'esprit du diable avec celui de Dieu en moi.

Pour moi, il me semble que le saint Ange a répondu du tout à ma pensée, car j'ai toujours dit que l'âme se doit garder de l'attache, mais non pas ôter de soi les dons ; que, pourvu qu'elle aille en foi, ne cherchant que Dieu, et quand bien le diable s'y mêlerait, que tout tournera à son bien. Ainsi comme Notre-Seigneur me faisait de grands biens par tels dons, et réparait les brèches faites en mon âme, je ne trouvais point à propos de m'y opposer, mais seulement me garder de l'attache ; que mon esprit se devait contenter de cette fidélité, vu même que j'expérimentais, en l'opposition, que je perdais ma paix ; et que jamais Notre-Seigneur ne me consolait que sur l'obéissance que je rendais, qui lui était à gré ; mais qu'il fallait avec patience attendre qu'il remédiât.

Ce bon personnage, contre l'avis de mon confesseur, de mon Supérieur, et de tous autres que je pouvais consulter, tenait ferme à dire que je devais m'opposer, et mourir en la peine. Cela vint à tel excès de peine que Notre-Seigneur me dit qu'il ferait voir, à la fin, qu'il se trompait. J'ai vu la chose décidée par votre saint Ange, à la réponse duquel il s'était remis. Tous ceux qui la lisent, disent le même ; mais il est, lui, plus ferme que jamais. Je crois qu'il vous mandera son jugement. Je ne suis point porté à rien demander à votre saint Ange sur cela ; mais je crois que Notre-Seigneur fera connaître la vérité et sa grâce. Pour moi je crois que ce que le Père Jean de la Croix et autres disent « qu'il se faut éloigner des dons et les rebuter, et s'en séparer », ne se doit entendre que dans le fond de l'âme ; qu'elle ne doit avoir que Dieu mais que tels dons lui sont nécessaires et font de bons effets ; que l'effort de les éloigner en effet est dommageable ; qu'on peut seulement dire qu'il faut soigneusement procurer d'aller à Dieu seul et ne chercher que lui.

C'est la grâce que sa Majesté m'a faite, à ce qu'il me semble ; car, quelque chose que j'aie eue, jamais je ne me suis appuyé en rien ; mais j'ai tâché de chercher la vertu et croître en amour. Par ces effets extraordinaires, j'ai senti des aides si grands pour le prochain, et de si grands progrès pour moi, que je ne saurais croire le conseil de ce bon Père, de m'opposer à cela, que préjudiciable ; même je pense que c'est mal ; car c'est détruire la grâce dont nous avons si grand

besoin. A la lecture de votre écrit, que je fis devant mon confesseur, je sentis une grande dilatation et consolation ; et lui, qui était venu à la fin au sens du P. Bastide par la lecture du P. Jean de la Croix, revint entièrement à mon sens, et crut que ce Père avait perdu sa cause. Ce bonhomme a beaucoup de vertu et de lumière ; mais il excède en ce que, sous prétexte de nudité et pauvreté d'esprit, il met les âmes en peine ; il est étroit et gênant. Notre-Seigneur m'a dit, ce me semble, ces mêmes paroles ; mais il n'y a aucun moyen de le lui faire comprendre ; et fait état de se remettre à votre bon et saint Ange.

Je ne sais ce que Notre-Seigneur fera en cela. J'attends sa lumière, et me trouve disposé à tout perdre et laisser ; quelque chose que ce soit, hors sa volonté, son amour, sa vertu et son service, ne m'est rien, et cela me conserve. C'est chose étrange des esprits et des hommes. Il me semble que ce personnage, quoique très bon et plein de lumière et de doctrine, mêle beaucoup du sien en ceci.

Nous ne connaissons la pensée du P. Bastide que par une lettre beaucoup plus tardive, du 9 octobre, apostillée par le P. Surin :

Ma Révérende Mère,

Je vois par votre dernière que la retenue dont j'ai usé à m'expliquer, dans une des miennes à la bonne Mère Buignon (1), vous a fait entendre l'état du Révérend Père Seürin, autrement que je ne prétendais. Je n'ai jamais pensé à lui dire que nos différents eussent cessé ; — car il croit encore comme ci-devant, que je me trompe dans ma doctrine touchant l'abstraction ou renoncement que j'enseigne, au fait des grâces extraordinaires et particulières, que je suis grandement trompé en l'application de cette doctrine en sa personne ; — mais bien que le Père Seurin m'avait dit que depuis le jour de saint Bernard (20 août), il avait changé d'état intérieur, n'ayant plus ces grâces particulières qu'il sentait auparavant ; ses entretiens et familiarités avec Dieu, et son oraison, et ses communions se passant dans un pur vide, sans rien de particulier, pareilles caresses, etc. Et ainsi qu'il pouvait dire en vérité qu'il était en l'état que je lui avais souhaité depuis longtemps, parce qu'en effet je désirais qu'il sortît de tout ce sensible ; ne croyant point que Dieu lui donnât la vraie liberté de son corps et de son esprit, qu'il ne fût hors de tout cela, dans la nudité de la foi et pureté de l'esprit. Ce que je croyais que vous entendriez assez aisément, quoique mes termes ne le dissent qu'obscurément, à cause que je ne vous parlais pas à vous-même.

(1) Religieuse de N.-D., à Poitiers, en relations suivies avec Jeanne des Anges et, comme elle, confidente du P. Surin, quoique à un degré moindre. Voir sa notice, *Lettres,* I, 323.

Mais si vous avez vu ma dernière à la même Mère Buignon, vous aurez vu que j'attendais encore quelqu'autre chose, avant l'entière délivrance de ce bon Père. Quoique néanmoins, je ne me fie point en mes pensées, et je serai bien aise de me tromper. Mais il est ainsi que j'attends toujours qu'il se fasse encore quelque changement en ce bon Père, ou plutôt que celui qui est commencé se perfectionne, et qu'il se purifie entièrement de tout attrait pour semblables choses, qui lui est comme naturel, de l'excès d'estime qu'il en a eu, et qui, possible, lui en reste.

J'avoue que j'ai quelqu'espèce de confusion de dire ceci, lorsque je me compare à ce Père, et me vois petit et misérable au point que je suis, et le croyant si cher à Dieu, et si précieux que je le fais ; mais enfin il faut que je sois sincère, et dise au vrai ce que je pense ; je l'ai déjà dit, que je désire me tromper.

Mais, ma chère mère, en vérité, n'y a-t-il point un peu de vue humaine qui vous ait empêché de nous parler dans la même simplicité, touchant ce long différent qui nous dure encore à ce bon Père et à moi ? Je vous l'avoue que, vous l'ayant expliqué comme j'avais fait dans ma précédente, avec toute la candeur et sincérité que je puis, je me fiais que vous me rendriez la réciproque, et me diriez naïvement toutes vos pensées ; non pas par forme de dernière et souveraine décision, car cela vous répugnerait, mais bien par forme de proposition d'ouverture de cœur et de communication de sentiments. Cependant vous ne nous avez rien dit de tout cela. Pensez-vous que je sois, ou si sensible à mon honneur que je n'entendisse pas sans grande peine des sentiments contraires aux miens, ou si susceptible de vanité, que je ne pusse en entendre de conformes et symbolisants avec les miens, sans danger de vaine gloire ? Si cela est, j'ai bien sujet d'espérer que, sans doute, votre charité pour moi, vous oblige bien de prier instamment pour mon âme. Je crois même qu'elle est si grande, cette charité de votre cœur, que quoique peut-être vous n'ayez pas cette pensée d'une telle imperfection dans moi, vous ne laissez pas de vous souvenir devant Dieu de mes besoins, qui certainement sont très grands, et plus que vous ne sauriez penser. Ainsi ne vous lassez point d'offrir à Dieu (2)...

C'est de La Croix chez M. du Sault (3), près Lormond, que je vous envoie celle-ci ; notre Révérend Père Provincial (4) nous y a envoyés le Père Surin et moi. J'ai montré à ce bon Père ce que je vous écri-

(2) Les points sont dans le manuscrit.

(3) Correspondant et ami du P. Surin, dont le nom revient fréquemment dans la suite des lettres. Surin allait villégiaturer à La Croix.

(4) Le P. J.-B. Ragon qui sortit de charge le 18 octobre de cette année.

vais et il y a ajouté de sa main ses sentiments. Je pense pourtant qu'il ne se contentera pas de ce peu de lignes, qui n'ont fait que le disposer à vous écrire. Il ne m'avait pas encore dit ce qu'il y a mis du retour de son état, depuis la Notre-Dame, mais je m'en étais quasi douté, qui est la cause en partie de ce que j'ai écrit en ma dernière à la Mère Buignon, et que je vous ai répété ci-dessus, que je craignais qu'il faudrait encore attendre pour son entière guérison.

La sainte volonté de Dieu soit faite en cela comme en tout le reste.

Apostille écrite par le P. Seürin, en la susdite lettre.

Il est vrai ce que dit le bon Père, nous ne sommes point tombés d'accord, car je pense que l'état où Notre-Seigneur m'a mis depuis trois ans (5), qui est puissant à me délivrer de mes peines, n'est point connu de lui, et qu'il est loin de la doctrine posée en la réponse de votre bon et saint Ange, laquelle rencontre avec la mienne du tout. L'état où je fus mis le jour saint Bernard, de privation d'extraordinaire, n'a duré que jusque à la fête de Notre-Dame de septembre (8 septembre), et je ne pense pas que telle privation soit pour le bien de l'âme que pour un temps. Vous eussiez donné satisfaction à tous les deux, si vous eussiez dit vos sentiments, et si vous eussiez répondu à la mienne que je vous écrivis après la réponse de l'Ange, où je vous parle de la disposition que je voyais dans le Père sur cette réponse, et combien le biais qu'il donnait au sens de ce Bienheureux Esprit, me semblait contraire à la vérité. Je dis toujours que sa doctrine est trop étroite pour une âme que Dieu met dans le large de son opération et dans le pays de son amour. Et suis disposé en sorte que quand Notre-Seigneur me fera voir que je me trompe, je ne ferai aucune difficulté d'y consentir et de l'avouer. Je répondrai un de ces jours à la vôtre.

Il écrit en effet le jour de S. Xavier, 3 décembre 1658 :

Ma très chère fille,

Notre différent consiste en ce que le P. Bastide dit que dans les opérations que j'ai reçues en la réparation que Notre-Seigneur a fait dans mon intérieur, pour me remettre dans la paix, il s'est coulé beaucoup d'illusions; et qu'ainsi pour me tenir en une bonne manière qui me fît procéder sûrement, je devais rejeter toutes les opérations qui portaient en soi quelque chose d'extraordinaire et de distinct, hors la

(5) Depuis le 12 octobre 1655.

doctrine commune de la foi, donnée à tous les chrétiens, et me priver de toutes ces choses particulières, n'en souffrant aucune en moi. Et cela conformément à la doctrine du P. Jean de la Croix, laquelle ce bon Père explique en telle sorte, qu'il croit que l'âme doit non seulement s'abstraire par abnégation ; mais par action positive s'éloigner de ces choses, les mettre hors de soi, comme on fait les distractions et tentations, et se réduire en l'état de ceux qui n'en ont point. Cela doit être ainsi pratiqué par l'âme tendante à la perfection qui, dans ce chemin, doit se tenir dans le pur vide de la foi, et ne rien admettre au-delà, et singulièrement par celle qui reçoit du mélange, comme il prétend que je suis, ayant diversité d'opérations, les unes bonnes, les autres mauvaises; il ajoute que, parce que je ne veux pas tenir cette pratique, je retarde mon avancement et empêche ma guérison.

Et moi je dis que la vraie doctrine qu'il faut tenir en cette matière, pour qui que ce soit, est que, quand Dieu fait des opérations extraordinaires dans une âme, soit qu'il y ait du mélange d'autres opérations mauvaises, soit qu'il n'y en ait point, l'âme doit s'abstraire de tout ce qui s'opère en elle, quand il semble bon et non pas mauvais, et s'en doit abstraire par vraie abnégation, outrepassant le tout, et portant son esprit et son désir droitement aux objets de la foi commune à tous les chrétiens, sans faire aucun arrêt, ni prendre aucun appui sur ce qui se passe en elle, ou qu'elle peut expérimenter, sans que pour cela il soit nécessaire de faire action positive pour mettre hors de soi l'opération qui se fait, et se réduire en l'état de ceux qui n'en ont point. Je dis que la seule abnégation suffit, et que je crois que c'est ainsi que se doit entendre la doctrine du Père Jean de la Croix.

Outre cela, je dis que cette action positive pour mettre hors de soi ce qui se passe, n'est ni nécessaire ni utile. Elle n'est point nécessaire, parce que cette action de l'esprit tendante à la foi pour s'appuyer sur elle seule suffit pour tenir l'âme pure de toute attache, et quand bien même le diable opèrerait, l'âme n'y faisant aucun arrêt, elle n'en saurait recevoir aucun préjudice; cela délivre l'âme de tout embarras et de tout soin d'examiner si cela est du bon ou du mauvais principe; car ne trempant en rien de ce qui se passe, elle est exempte de tout péril. Cette action encore faite pour se réduire en la privation effective des effets extraordinaires, n'est pas utile, parce que l'expérience fait voir qu'elle empêche que l'opération ne persiste pas en l'âme, et qu'elle est privée du bien qu'elle en pourrait recevoir, ce qui n'est pas bien; car Dieu donne ces opérations afin que l'âme en profite et s'en serve et croisse en son amour; ce qui est empêché quand l'âme y résiste. Mais en laissant faire, et s'y comportant abstractivement, elle en reçoit l'effet, d'autant plus avantageusement, qu'elle va plus nuement à la foi.

Voilà la vérité de cette doctrine, à laquelle je me suis conformé du

tout; ayant expérimenté que, faisant cette action positive de résistance, je me suis privé de l'effet par lequel Notre-Seigneur réparait ma faiblesse, et que le laissant opérer en la manière que j'ai dit, j'en ai reçu de grands biens. Quand il s'est passé en moi des choses ambiguës, qui peut-être venaient du diable, je me suis tenu toujours en soin de n'y tremper aucunement, les laissant comme elles étaient, lorsque je n'y apercevais point de mal, de sorte que je me trouve et me suis toujours trouvé libre, ne respirant que de servir Dieu en moi, et en autrui, ne cherchant que cela, ne m'arrêtant qu'en cela. Si le P. Bastide trouve que je suis obligé, outre et pardessus cette abstraction et abnégation, de faire encore, en semblables occasions d'opérations extraordinaires, une action positive de rejeter et me dénuer effectivement, mettant ces opérations hors de moi, comme ceux qui n'en ont point, je suis en différent avec lui; car l'expérience m'a fait voir que cela m'était dommageable, me privant du réconfort de la grâce, et me remettant dans mes peines. S'il se contente de cette action par laquelle je veux outrepasser toutes ces choses pour m'arrêter en Dieu seul et à ce que la foi me présente, je n'ai aucun différent avec lui; et ainsi je ne puis voir ce qui me peut rester à faire, ni en quoi je puis empêcher ma guérison.

Pour ce qui regarde certaines opérations qui se sont faites en moi, qui semblent parvenir jusqu'aux sens et au corps, je dis que, quand elles n'ont rien de mauvais ni d'impur, je garde la même pratique, car je vois que dans les saints, Dieu a fait beaucoup de choses semblables qui les ont aidés à l'amour divin. Sainte Thérése dit de soi que, parfois, Dieu caresse le corps. Sainte Catherine de Sienne dit qu'elle sentait Jésus en soi, ses membres dans ses membres, d'une façon qui étonnait son confesseur quand elle le disait; et cependant Dieu voulut que son confesseur vît Notre-Seigneur dans le visage de la sainte, et il aperçut une barbe à son menton, comme si le même visage de Jésus-Christ y eût été (1). Ces choses et effets mystiques, étonnent ceux qui ne les ont pas éprouvés, et les scandalisent. Ainsi quand j'ai éprouvé des choses qui semblent atteindre le corps, je les ai révérées, et par là ai tâché de passer à la foi et en tirer un effet d'amour vers Notre-Seigneur et désir de souffrir pour lui, et lui faire service, admirant et m'humiliant, autant qu'il m'a été possible, et ne puis connaître en avoir reçu aucun préjudice; et voulant faire ces résistances effectives, je me détruisais et accablais entièrement.

Le P. Bastide, ayant lu cet écrit, est presque venu à mes sentiments, je ne saurais dire en quoi il les combat.

(1) Vie par Raymond de Capoue, p. I, ch. V, n. 90. Acta Sanctorum. Aprilis, III, p. 875.

Il complète ses explications le 9 décembre :

Ma très chère Fille,

La paix de Notre-Seigneur.

Je viens de recevoir votre lettre du mois d'octobre. Je vois que vous souffrez et êtes en peine pour mon état, sur lequel je vous dirai que je ne puis connaître le sujet qui vous peine, en la lecture de mes lettres, qui n'ont, ce me semble, que chose en quoi j'ai à louer Notre-Seigneur et remercier sa miséricorde, ôté les fautes que je puis faire, qui ne sont pas en ce qu'il me donne mais en mon peu de force à le suivre et servir comme je dois.

Vous dites que vous avez de la peine de ce que je me suis séparé du bon P. Bastide, mais je vous réponds que j'en ai très grande joie, car tout son sens, sur mon état, depuis trois ans, est contraire, ce me semble, à mon bien. Notre-Seigneur m'a fait la grâce de me contenter des pères spirituels qu'il nous donne d'ordinaire ; je n'ai aucune difficulté avec eux. Je suis extrêmement uni à ce Père hors ce qui concerne ma conduite ; mais je trouve qu'il est en grande obscurité en des choses fort claires. Vous dites que vous trouvez bien d'être en abnégation et que je vous l'ai toujours recommandé ; je vous le dis encore ; et vous me ferez plaisir de me dire en quoi je m'en dépars, car pour le fait dont il est question, il n'y a qu'à ce seul article que je dis : Qu'il ne faut point d'opposition de notre part aux grâces actuelles que Dieu nous donne, et jamais en ma vie je n'ai dit autrement, ni n'ai été dans la pensée de ce Père qui veut que l'on s'oppose même à ce qui est de Dieu, quand il est distinct et particulier. Selon son avis, il faut fermer les yeux et les oreilles, et tourner le dos à votre bon Ange ; s'il ne vous le dit pas à vous, il me dit à moi que vous le devez faire. En cela seul est notre différent, et s'il dit que non, et qu'il faut recevoir ce qu'il vous dit, et puis se gouverner par la foi, nous sommes d'accord. Mais cette action d'empêcher les paroles qui sont dites, ou les objets qui se présentent à l'âme comme de Dieu, faire effort contre cela, est une chose que je condamne. Seulement je dis qu'il ne s'y faut point appuyer ; mais sur la foi et prendre sa route par elle, sans empêcher les effets surnaturels.

Jamais Notre-Seigneur ne m'a fait plus de bien qu'il ne m'en fait à présent. Je communique tout à mon père spirituel, et je ne fus jamais plus loin des sentiments de ce Père [Bastide] ; et je serais fâché que vous entrassiez dans cette doctrine qui est humaine, et contraire au bien des âmes que Notre-Seigneur mène par ces voies. Néanmoins vous êtes libre, et je crois que Notre-Seigneur aura soin de vous. Je vois qu'outre la peine, vous êtes en obscurité, et j'ai confiance pour vous. Mon état, à mon avis, est comme d'une personne qui va du

matin au midi et, pour mes dispositions, j'admire ce que Dieu fait en ce bon Père et en vous; car, ni vous, ni lui, ne répondez jamais s'il faut positivement rejeter les choses, et cela nous met en différent. Vous faites l'alarmée pour moi, et ne savez au fond dire pourquoi ? car hors ce point de ne pas rejeter positivement ce que Dieu donne, nous sommes en mêmes idées. Dieu nous bénisse tous par sa miséricorde.

Les sentiments de Jeanne des Anges à ce moment nous sont connus par sa lettre du 14 décembre au P. Bastide.

Mon Révérend et très cher Père,

Ç'a m'a été une rude mortification de ne m'être point trouvée en état de répondre à celle que j'ai reçue de votre part, du 9 octobre dernier. Les infirmités où il a plu à Notre-Seigneur me tenir, m'en ont ôté le pouvoir. Il est vrai, mon Révérend Père, que j'avais conçu que vous étiez tombé d'accord avec mon bon père Seürin sur votre différent; et que l'état de privation de cette grâce sensible, où Dieu l'avait mis, en août dernier, lui avait fait connaître, par sa propre expérience, la pureté de la foi, et la force qu'elle donne à une âme qui se dépouille de tout le reste, et qui se tient fortement attachée à l'accomplissement du bon plaisir divin en elle. S'il est de la caresser et illuminer, elle le reçoit, sans se l'approprier; s'il est de la faire souffrir et de la dépouiller, elle le laisse faire sans s'y opposer ni se plaindre. C'est la conséquence que j'ai tirée de la réponse que me fit mon saint Ange, le jour de l'Ascension. Et je crois qu'il y a plus de sûreté à l'âme de se tenir à la pure foi que de s'arrêter aux dons de Dieu. Mais puisque vous voulez que je vous dise en toute simplicité mes sentiments, il me semble, mon cher Père, que, quand il plaît à Dieu de visiter l'âme de ses lumières et opérations d'amour, qu'elle les doit recevoir de la même manière qu'elle se laisse dépouiller, et s'en servir selon les desseins de Dieu en elle, tant pour son bien, que pour celui du prochain. Mais au fond je suis bien persuadée, qu'il est toujours plus sûr à l'âme de se tenir à la vie de foi, que de vouloir établir sa conduite sur les grâces sensibles, sur lesquelles il peut y avoir beaucoup de tromperies et d'illusions. Mais aussi dès que ce mélange s'y rencontre, elles ne sont plus de Dieu; et c'est là ma grande difficulté pour le bien discerner. Car si elles sont vraiment de Dieu, je ne comprends pas qu'il y faille résister positivement, car je pense qu'il le faut laisser faire en nous et de nous tout ce qu'il lui plaira, et en ces occasions je crois que la conduite d'un sage directeur est bien nécessaire, et que l'âme doit obéir si elle est libre. Or il me semble, mon Père, que l'âme se trouve quelquefois en un état si hors d'elle, qu'elle n'est pas capable de recevoir de lois que celles que

l'amour lui impose au dedans ; mais je crois que cela ne dure guère, et qu'elle revient à celles de l'obéissance.

A vous parler simplement, au sujet de l'état de mon bon Père, je souhaiterais de tout mon cœur, qu'il plût à Dieu le mettre dans le vide de la foi, et le purifier de tout le sensible ; il m'est avis qu'il en serait plus fort contre ses ennemis, et que ses mouvements extérieurs seraient plus libres ; et qu'en toutes choses, il serait plus à couvert de leurs opérations ; vu même que mon saint Ange avertit, par sa réponse, que « les ennemis de Dieu le veulent surprendre et qu'il y doit prendre garde ». D'autre part, il me vient souvent en pensée que les grands travaux, que ce cher Père a soufferts, ont attiré en lui toutes ces grâces de Dieu, et que, par elles, sa Majesté réparera toutes les brèches que le démon avait faites en lui. Ainsi j'adore sa conduite ; et je n'ose donner liberté à ma pensée de raisonner sur cela ; mais tous les jours je demande instamment à Dieu, autant qu'il m'est possible, qu'il achève son œuvre en lui, et qu'il le dégage de tout esprit étranger.

Voilà simplement mes petites pensées ; et je vous assure, mon Père, que si je ne me suis pas plus tôt expliquée à vous, sur vos sentiments, ç'a été faute de lumière, et non par considération humaine, ni manque de confiance ; Notre-Seigneur m'a tenue et me tient encore en un esprit si plein de ténèbres, qu'il me semble que je suis en tout, comme une bête brute, et lorsque je veux dire mon sentiment de quelque chose importante, je me trouve en une confusion d'espèces étranges, sans distinction particulière des choses. Non, mon cher Père, je vous dis sincèrement que je n'ai eu aucune des pensées que vous me marquez par votre lettre, et je crois qu'il y a longtemps que vous avez mis sous les pieds ce point d'honneur, et facilement vous entendez contrarier vos sentiments, sans vous en mettre en peine. De plus je n'ai pas cru que vous attendissiez de moi une décision, car je n'en suis pas capable. C'est pourquoi je me suis adressée à Dieu pour l'un et pour l'autre, selon mon petit pouvoir ; sa Majesté sait combien je le prie pour vous et de quel cœur je demeure.

Le P. Bastide lui répond le 23 décembre :

Ma Révérende et très chère Mère,

Paix en tout en Jésus-Christ.

J'ai sujet d'être satisfait de la façon dont vous me parlez en votre dernière lettre du 14e de ce mois, qui me fut rendue hier au soir. Il me semble que vous m'y dites vos sentiments avec grande sincérité sur beaucoup de choses, et généralement sur toutes celles que je désirais, à la réserve d'une seule, qu'à mon avis vous avez plutôt oubliée, que tue à dessein. Je vous en ferai ressouvenir après que je

vous aurai rendu la pareille et dit en sincérité mon sentiment sur une partie des vôtres, qui me semblent avoir besoin d'explication.

Commençant par ce qui se présente d'abord en votre lettre, je vous accorde que l'âme doit recevoir des lumières de Dieu et les opérations de son saint amour, et généralement toutes les grâces qui appartiennent à la vraie et substantielle sainteté, et unissent, essentiellement ou de leur nature, l'âme à Dieu. Le Bienheureux Jean de la Croix, met en ce nombre de certains attouchements de Dieu, et de certaines paroles efficaces qui opèrent ce qu'elles disent, et qu'il appelle substantielles. Mais il se trouve dans la voie extraordinaire quantité d'opérations équivoques d'elles-mêmes, soit à raison de leur cause, soit à raison de leurs effets, en tant que le diable les peut produire, aussi bien que Dieu, ou un bon ange, et que leur propre effet immédiat n'est pas la sanctification de l'âme ; comme sont d'ordinaire les visions, révélations, etc. Or c'est de semblables opérations que je dis qu'une personne se doit ou peut éloigner, en ce sens qu'elle ne s'y porte jamais de soi-même, ni ne les désire ni ne les estime par trop, ou y établisse la sainteté ; que même, quand elle peut (toutefois avec la modération convenable), elle tâche de s'en séparer, non pas par une opération positive qui s'adresse directement à la vision pour l'arrêter ou la détruire ; mais par un simple détour, se ramenant tout doucement dans le vide et simplicité de la foi. Ce qui s'entend lorsque la pensée lui en vient, et que la chose lui est comme laissée à sa liberté. Mais du moins est-il nécessaire qu'elle en use ainsi lorsque son directeur le lui ordonne, s'il y reconnaît de l'illusion ou trop d'attache, ou même encore quelquefois par voie simplement d'épreuve. Elle doit le faire pareillement lorsque ces opérations sont suivies de quelques effets extérieurs extrordinaires que d'autres voient ; comme renversement par terre ou soulèvement, battement de mains, et choses semblables. Et même en ces cas, on doit faire des efforts, et se raidir tant qu'on peut pour les empêcher, lorsqu'on les prévoit, ou qu'on y fait attention. On peut encore demander à Dieu qu'il nous ôte toutes ces choses le tout néanmoins avec une vraie résignation intérieure à tout ce qui sera le plus à sa gloire et à son plaisir. Car je ne veux du tout point que jamais cette sainte disposition manque à une âme, Je veux toujours pour premier principe, que son fond soit soumis tout à fait à Dieu, et qu'elle veuille en vérité que Dieu soit le Maître et absolu et unique de tout son être, pour faire en lui, et de lui tout ce qu'il aimera le mieux. C'est en gros à peu près ce que j'en pense, ou qui se présente à moi.

Vous ajoutez que, dès qu'il se trouve du mélange dans ces opérations, elles ne sont plus de Dieu. Je trouve que votre bon Ange n'est pas de ce sentiment, témoin ce qu'il disait, ces années passées, que l'état de votre Père était de trois sortes d'opérations : divine, diaboli-

que et humaine. Il y avait bien là du mélange à son dire, et néanmoins Dieu y était. Les vies des Saints nous en produisent plusieurs qui ont éprouvé de ces mélanges de quelques opérations de Satan, avec d'autres vraiment divines. Et les maîtres spirituels nous enseignent par exprès ou supposent la même chose.

Il me semble que je consens assez volontiers à tout le reste de votre lettre ; mais en particulier, je sens tout à fait au fond de mon cœur, et depuis longtemps, le même souhait pour votre Père que vous me marquez : qu'il plût à Dieu de le mettre effectivement dans le vide de la foi, hors de tout sensible. Non seulement j'espère avec vous, qu'alors il serait plus fort mais de plus encore je continue dans ma crainte qu'avant que d'être dans ce vide, il ne sera pas remis dans l'usage d'une pleine liberté. Mais il me semble que la divine bonté, pour lui faire cette grâce, attend de lui quelque coopération particulière en ce même point que nous traitons. Je lui disais encore l'autre jour, lorsqu'il m'eut dit ce qui lui était arrivé le jour de la Conception de Notre-Dame, où il eut de bonnes lumières sur tout ceci, que j'approuvai toutes (ensuite de quoi nous nous approchâmes l'un de l'autre, plus peut-être que jamais nous n'avions fait) et j'ajoutai qu'à mon avis les grandes peines qu'il avait éprouvées en cette pratique, venaient de ses ennemis, qui faisaient tous leurs efforts pour s'y opposer, se doutant bien qu'il leur échapperait par ce moyen. Je ne veux point vous celer, que je sortis de cet entretien avec une consolation sensible, parce que nous n'y eûmes aucune contestation ; ce qui ne nous était guère arrivé en cette matière. J'attends ce qui sera de la pratique, et ensuite ce qu'il plaira à Notre-Seigneur d'en ordonner.

Ce que vous avez oublié dans votre lettre, c'est de me dire vos pensées sur le procédé que j'ai tenu avec votre Père sur tout ceci. Je vous l'ai tout mandé sincèrement. Il croit toujours, ce me semble, il l'a dit ici à plusieurs, et vous l'a écrit à vous-même, que je lui avais fait souffrir de grandes peines. Il m'a même parfois dit, que j'en souffrirais de la part de Dieu (1). Et moi, je vous avoue en simplicité, je ne me puis juger coupable, ni découvrir que j'ai failli. Si je l'ai fait, il me semble que ç'a été assez innocemment ; et même qu'en conscience, je ne pouvais agir autrement. Je m'en remets aux autres qui sont plus sages que moi, et les prie tous de m'impétrer de Dieu, la vraie lumière pour connaître mes fautes, et la grâce de les corriger.

J'insère ce billet pour vous dire que j'ai porté votre lettre à votre bon Père, et lui ai aussi à dessein montré ma réponse ; pour voir ce

(1) La *Science expérimentale*, IIIe partie, se fait l'écho de ces sentiments du P. Surin, au sujet de la conduite du P. Bastide, à son égard, ch. X et XI.

qu'il y trouverait à redire, et s'il serait encore dans le sentiment d'accord où je croyais l'avoir laissé ; car il m'arrive de fois à autres, d'y trouver de grandes alternatives. En effet, je l'ai trouvé fort éloigné des approches que je croyais qu'il avait faites. Ou je suis tout à fait trompé, ou il n'entend pas l'opposition que je demande aux grâces équivoques particulières et sensibles. Il croit que j'ai un grand bandeau sur cette matière ; et moi je croirais assez volontiers qu'il serait bien lui-même pour en avoir un, qui l'empêche de bien voir ce que je pense, et ce que je demande en pratique. Car je ne doute point que Dieu n'ait une voie de grâces extraordinaires par où il en conduit quelques-uns ; ni qu'il ne fasse aux âmes beaucoup de vrai bien par ces grâces, ni que les plus grands saints n'aient parfois en leur état de plus grande sainteté de ces grâces, comme visions. Je n'ai point douté d'aucun de ces points. Mais je dis qu'en cette voie, pour se garder d'illusion et pour avancer, il est fort bon, et même nécessaire de se tenir à la doctrine des vrais Maîtres spirituels, entre autres du Bienheureux Père Jean de la Croix, au 2e livre de la Montée du Carmel, depuis le chap. 16, où il enseigne évidemment une espèce d'abnégation effective, eu égard à quantité de ces grâces ; répondant aux objections du P. Seürin, que ces grâces ne laissent pas d'avoir leur effet, quoi qu'on y renonce, parce qu'elles opèrent passivement. Et tous sans exception admettent cette abnégation, même avec effort, eu égard aux ravissements et autres opérations extérieures. Cependant l'objection du Père la doit exclure en celles-ci, aussi bien qu'en autres, vu que Dieu fait du bien aux âmes par leur moyen, aussi bien que par les autres. Les mêmes admettent la même abnégation, au sujet des tendresses et douceurs de grâces sensibles, et cependant Dieu en peut aussi être l'auteur, et fait du bien à l'âme par elles, mais il y a plus d'avantage de s'en abstraire ainsi par proportion comme l'on fait aux douceurs de la nature. Enfin tous nos Pères qui nous ont ouïs, le Père Seürin et moi, ont reconnu que je ne dis rien du tout qui ne soit enseigné par le Père Jean de la Croix ; si ce n'est que j'adoucis et explique ce qu'il semble dire un peu crûment. S'il s'en est trouvé quelques-uns qui lui ont semblé être pour lui, ce n'est pas au fait de la doctrine, car tous s'accordent en ces deux points : 1° que ma doctrine n'est en rien contraire à celle du Bienheureux Père Jean de la Croix ; 2° que le meilleur et le plus sûr, c'est de pratiquer cette doctrine ; mais bien eu égard à sa pratique seulement : Lui, leur disant que l'exécution de cette doctrine le jette dans des efforts et violences à non plus et même lui est physiquement impossible ; ils lui disent, cela supposé, de le laisser là, et demeurer en sa paix. Et il est certain qu'ils m'ont répété que la seule raison qui les fait lui parler de la sorte, c'est la crainte qu'ils ont de le rejeter dans ses premières faiblesses. Pour moi qui n'ai pas

la même appréhension, je continue de lui dire d'essayer tout doucement, et de faire sincèrement ce qu'il peut ; et c'est ce qui le choque, et fait notre opposition, et lui donne toutes ces pensées « que je me trompe, que ma voie est trop sèche pour lui (1), et pour tous les autres qui la suivent ». Enfin lui et moi, avons bien besoin de prières, mais diversement, lui pour s'avancer dans le haut degré de perfection qu'il semble toucher ; et moi pour me défaire de toutes mes grandes imperfections, où je croupis depuis si longtemps.

En voilà assez pour un coup je ne pensais pas en écrire autant.

Surin à son tour, écrit le lendemain, 24 décembre :

Ma très chère fille,

La paix de Notre-Seigneur.

Je viens de voir votre lettre du 10e de ce mois, et celle que vous écriviez au R. P. Bastide ; j'ai vu encore celle qu'il vous écrit. Je suis entièrement d'accord avec vous, et je n'ai rien à contredire à votre sens, sinon ce petit mot que le P. Bastide a remarqué « que les mélanges des opérations n'empêchent pas Dieu mais de la... (2) ». Je vous dirai que j'y répugne tout à fait, ne pouvant avouer que l'âme ne doit accepter que les opérations qui regardent la substantielle sainteté. Je crois cette doctrine tout à fait suspecte, et contrariante au bien de l'âme ; car non seulement Dieu fait de grands biens par les grâces substantielles, mais par les autres, et que l'âme est dans la pureté de la foi encore qu'elle y donne lieu, et qu'il suffit qu'elle se dégage de tout. J'ai encore aujourd'hui lu dans la vie de notre Père saint Ignace, que Dieu lui donnait des visions de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de la Sainte Trinité, auxquelles il n'est nullement marqué qu'il résistait (3), et toutes les saintes âmes ont accepté avec grand fruit ces choses, laissant faire Dieu et que s'opposer positivement à cela, est une répugnance aux biens de Dieu, et que c'est philosopher contre la grâce. Je ne puis vous exprimer combien je suis éloigné de cette doctrine. Si pourtant Dieu mène l'âme parfois dans certaine nudité de foi, elle trouve tout lui être à charge hors Dieu, et cela est ce que j'ai dit au Père, où Notre-Seigneur me mène quelquefois, et je me trouve ainsi, et cela est fort bon. Mais communément et ordinairement, c'est une pauvre pratique que chasser de soi les opérations extraordinaires quoique non substantielles, et que le diable puisse contrefaire ; car encore qu'elles puissent être imitées,

(1) Le manuscrit porte : *moi.*
(2) Les points sont du ms.
(3) Vie de S. Ignace par Bartoli, l. V, ch. XIV.

elles sont néanmoins très utiles, et Notre-Seigneur m'a fait expérimenter et toucher au doigt qu'elles servent fort à l'âme, et pour elle, et pour le prochain ; et je ne saurais en remercier assez Notre-Seigneur.

Et pour ce que le Père, dans sa conduite, m'a prescrit d'y résister, il me semble qu'il m'a fait un grand mal ; et sans que j'aie jamais ôté de mon cœur la disposition de lui obéir, je n'ai pu juger autrement, sinon que ce qu'il me prescrivait était contraire à Dieu ; et qu'il était meilleur de faire autrement ; et Notre-Seigneur m'a aidé lui-même à faire ainsi, car autrement il n'eût jamais réparé les brèches que le démon avait faites à mon âme ; et tous les jours il les va réparant, si bien que je suis, quant est de moi, prêt à me soumettre ; mais la lumière de Dieu me semble, avec l'impossibilité de faire autrement, me montrer que le Père n'a point connu mon bien en cela. Néanmoins si sa Majesté me fait connaître autrement, je suis prêt à me dédire.

Jusqu'à présent, je n'ai communiqué avec personne qui n'ait été de mon avis, sur mon fait de moi-même. En lisant la lettre du Père, j'ai eu peine à l'achever, sentant une grande opposition à ce qu'il dit, et je crois qu'il manque en ce qu'il se tient trop haut et ne voit pas que Dieu opère en tout ce qui est de l'homme et fait bien par son opération, et qu'il suffit que l'homme se tienne en lui seul, et cela c'est aller en foi, non par une expropriation effective, mais par abnégation entière, quoi qu'en certains états l'homme ne pût souffrir en soi que Dieu.

Ainsi je m'accorde bien au souhait que vous faites pour moi, et le Père aussi, qui est qu'il plaise à Notre-Seigneur me mener dans le vide de la foi ; mais je n'appelle pas être dans la foi n'avoir pas des dons extraordinaires, mais seulement être fondé et ne se conduire que par elle. Or il me semble que ce bon Père penche à une chose dont je suis du tout éloigné, qui est de croire que c'est un bon état de n'avoir rien que le commun, ou ce qui est de substantiel en la sainteté. Je crois que les Saints étaient riches en dons, et ont été par là conduits à la vraie sainteté. Heureux qui a de ces dons ! mais qu'il soit instruit à n'aimer pas les dons, mais Dieu par les dons. Je n'approuve pas de prier Dieu de nous éloigner ses dons ; les Saints l'ont fait dans le péril ; mais absolument, c'est une erreur ; car les dons sont de lui.

Pour récapituler mon dire, je crois que Dieu a ordonné des voies extraordinaires pour des âmes qui lui sont chères, et veut qu'elles passent par ces voies, et que s'y opposer est très mal, puisque c'est grâce ; mais que souvent Dieu met l'âme à ne goûter que lui, et ne pouvoir supporter que lui ; et alors elle rejette et rebute tout hors de lui. Néanmoins, quand Dieu se raidit à les mettre dans ces voies, et

par bonté et amour, il les y mène, elles font saintement de s'y laisser aller, et que se raidir contre, si l'obéissance ne le prescrit, est une fureur et manie ; et que ceux qui ont cela de s'opposer à ces douceurs divines, se privent de grandes aides, et demeurent secs ; et ne connaissent que peu au pays de l'amour divin qui est rempli de richesses. Ils se contentent d'une lumière sèche qui ne leur manque pas quand ils ont l'âme droite ; mais ils ne savent pas les biens qui sont dans la fournaise d'amour, et souvent s'indisposent à les recevoir par leur doctrine, et que si Dieu les veut faire bons en cette sorte, il les fait souffrir, et leur apprend qu'il est autrement fait qu'ils ne croient, c'est à-dire doux et familier à l'homme au-delà de toute mesure. Quand ils ordonnent aux âmes de rejeter Dieu en ses caresses, ils leur font des maux incroyables, et les tiennent en une torture des plus grandes de cette vie. C'est de quoi je trouve que le Père s'est rendu blâmable, et m'a fait souffrir des extrémités, et que, sans le savoir, il fait la guerre au Saint-Esprit, et que si Dieu lui donne la lumière de ceci, ce ne sera point sans peine. Or, si sa Majesté le doit promouvoir en quelque chose, c'est en cela, à mon jugement ; mais il est très éloigné de cette créance. Priez pour nous. Je ne puis me retenir que je ne vous dise ceci, comme une vérité très grande, vous aimez nos âmes, et ainsi pouvez prendre part à nos affaires.

La controverse se poursuit, au cours de l'année 1659 ; plus de vingt-cinq lettres en apportent l'écho, quelque peu monotone. Nous nous contentons d'en reproduire trois :

Du P. Anginot à Jeanne des Anges, le 3 mars 1659 :

Ma Révérende Mère,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus.

J'ai représenté au Père Seürin qu'il ferait mieux de se soumettre et d'obéir par le plus pur amour de la dépendance et de l'abnégation de ses propres sentiments, prenant pour soi la pratique qu'il conseille aux autres, et qui seule est exempte d'illusions. Il m'a protesté qu'il le désirait de tout son cœur, que pour obéir il quitterait le paradis même si on le lui présentait tout ouvert ; qu'il avait durant plusieurs mois fait d'extrêmes efforts pour repousser les aides extraordinaires qu'il recevait ; que les violences qu'il s'est fait, lui ont souvent renversé la tête ; qu'il en est à mourir toutes les fois qu'il s'y contraint ; que la réponse de l'Ange ne porte pas que l'âme doive repousser et résister à ces dons, par une action expresse et positive ; qu'il n'y veut avoir ni appui, ni recherche, que le Père Bastide dit bien qu'il ne veut point de violence ; mais que néanmoins le même Père Bastide dit qu'il doit passer outre quoi qu'il en puisse arriver, bien que ledit P. Seürin

soit à non plus. Qu'au reste d'autres Pères, bien croyables, même son supérieur et son confessenr, disent que les efforts qu'il s'est fait avec tant de véhémence et d'un cœur sincère pour résister, doivent être pris pour l'effet, puisque l'effet lui est impossible et qu'il en doit demeurer en paix. Que pour avoir quitté la direction du Père Bastide, cela est permis, même quand on le fait après avoir pris conseil. Voilà bien au long ce qu'il dit, et que peut-être il vous aura écrit.

Cette impuissance et les maux qu'il souffre lorsqu'il se raidit à résister, m'ont arrêté tout court, de peur que si on le pousse à bout, il n'en arrive du mal. Pour les petites complaisances aux applaudissements qu'il reçoit de toutes parts il m'a répondu, qu'il ne se repaissait point de ces fumées. J'ai cru vous devoir dire tout ceci en détail, afin que cependant nous prions Notre-Seigneur pour lui avec patience, et souffrions les desseins que Sa Majesté a pour son serviteur.

Du P. Surin à Jeanne des Anges, à la mi-mars 1659 :

Ma très chère Fille,

Je répondis l'autre jour à l'une de vos lettres ; aujourd'hui je veux répondre à l'autre, où vous me parlez de la communication avec votre bon Ange, et dites que vous vous en remettez à nous trois. J'ai parlé au Révérend Père Anginot, lequel n'est nullement d'avis de rompre ce commerce, non plus que moi. Je n'en ai point parlé au Père Bastide, je me suis contenté de lui montrer votre lettre. Et il me semble que souvent il m'a dit que si c'était à faire à lui, qu'il le romprait tout à fait, Cela est dit suivant sa doctrine, en laquelle je le trouve excessif ; car il dit généralement que l'âme se doit non seulement dégager, mais positivement soustraire de telles choses, y résistant comme aux distractions. Je ne suis nullement de cet avis de rendre ainsi cette doctrine générale, et l'application qu'il m'en a voulu faire, m'a grandement nui, comme je vous ai déjà dit.

Il me semble que votre saint Ange a répondu à cela fort clairement, là où il a été interrogé à sa requête, sur notre différent. Il me semble que puisqu'il daignait répondre et dire son sentiment, par grande bonté de Dieu, il n'eût pas dissimulé la vérité. Il a dit clairement que Dieu voulait les âmes en grande nudité d'esprit ; sans qu'elles fussent pour cela obligées de résister positivement, sinon à la secrète recherche, ajoutant : « Dites au P. Surin qu'il prenne garde à ce point ». Comment ce prince céleste n'eût-il pas dit rondement qu'il crût le Père Bastide ou qu'il se séparât positivement, puisqu'en cela seul est notre question, étant d'accord en tout le reste. Pour moi, je dis alors qu'il avait répondu selon ma pensée ; et le Père qui était mon confesseur, qui avait ouï nos différents très souvent, dit après

avoir vu cela, que le Père Bastide avait perdu son procès. Et cependant voilà toute mon illusion ; ce qui fait que plusieurs bonnes âmes qui ont eu connaissance de ceci, disent que je mets empêchement à ma guérison, que je devrais me rendre à ce Père.

Je vous dirai que, comme Notre-Seigneur commença à me visiter par ses grâces, j'avais l'âme si détruite que je ne puis comprendre comme en trois ans (1), il a ramené mon cœur à la confiance ; sa bonté a opéré en toutes mes facultés. J'avais à cœur de ne me fonder qu'en lui ; et rien que je sache de tout ce qui n'est pas lui-même, n'est entré en mon cœur : mais la liberté que j'ai laissée à Notre-Seigneur d'opérer est la racine de mon bien. Il a permis l'opposition de ce Père, la plus âpre que j'aie jamais vue, qui m'a fait croire que cela était pour m'éprouver. Et, en effet, c'est une des rudes choses que j'aie jamais portée (2) ; car j'étais déterminé de le croire, et néanmoins sa divine bonté m'a mené de telle sorte qu'il a fallu le laisser faire. Tous ceux à qui je parlais trouvaient qu'il fallait laisser opérer Dieu, quand il en vient du bien. Ce Père tient que je n'ai pas fait la moitié de mon effort, et qu'il faut que je continue a rejeter tout. Je le laisse là, de fort bon cœur, disposé néanmoins à ce que Dieu me voudra faire connaître. Toutes les voies que je puis avoir au monde pour savoir sa volonté me disent que je fais la raison. Lui seul est de son côté, quoi qu'il se trouve des personnes qui sont pour lui, en ce qu'il dit que son opinion est celle du Père Jean de la Croix ; mais je pense que ce saint personnage se doit entendre de l'entière abnégation qui est dans le fond, et non de l'effective séparation.

Au reste tout ceci est, présupposé qu'il fallût résister positivement, car je suis bien loin de venir à lui, d'autant que je crois qu'il se trompe en cette doctrine : et je ne suis pas pour accomplir ce qui vous paraît, qui est que je dois revenir à lui. Je lui suis uni plus qu'à personne du monde en doctrine et en sentiments, hors ceci. Et généralement en tout ce qui regarde le pays de l'amour divin, et des opérations particulières de la grâce en ce même divin amour, il me semble qu'il est contraire à mes sentiments, comme une chose où il va plus par philosophie que par loi intérieure, laquelle est bien guidée par la doctrine, mais non pas prescrite par elle, mais par l'esprit de Dieu.

Sans grande occasion, vous vous scandalisez de ce que je dis que les visions, révélations et paroles qui viennent de Dieu sont grâces ; c'est une ignorance qu'on peut pardonner à une fille, car c'est le dire de tous. Ce ne sont pas grâces sanctifiantes, mais auxiliaires qui

(1) Depuis le 12 octobre 1655.

(2) C'est ce qu'il redit non moins fortement aux ch. 10 et 11 de la IIIe partie de la *Science Expérimentale*.

aident fort à la sainteté ; et le Père Jean de la Croix et sainte Thérèse même, dit que ce sont très grandes grâces, voire qu'une seule de ces visions est un magasin de grâces. Cette sainte dit que la vision qu'elle a eu de l'enfer, est une grande grâce que Dieu lui ait faite. Pour celles du diable il n'y a point d'apparence S'il faut résister à telles choses, pourquoi ne résistâtes-vous pas à saint Joseph et à votre bon Ange? et pourquoi les saints ne se sont-ils enfuis, quand Jésus-Christ leur apparaît, et la sainte Vierge? Ce sont à vrai dire des imaginations. Ce qu'il faut faire, est de ne chercher que Dieu, ne s'appuyer qu'en Lui, et en la foi, faire son fond de cela. Mais pousser hors de soi les visites par quoi Dieu nous console, nous répare et nous anime en son amour, il n'y a point de sujet.

Il est tellement déterminé à ce sentiment, que même il ne se peut porter à ouïr parler des opérations de Dieu dans l'âme. Toute sa philosophie, c'est de n'admettre rien, et chasser tout ; cela est trop sec. Une personne qui lui est le plus affectionnée, m'a dit qu'il était insupportable, et que soudain qu'on lui parle de ce que Dieu opère en l'âme, il tourne le propos ailleurs.

Quand je me mis à suivre ses conseils, non seulement il me tenait opiniâtrément à résister à tout, mais encore, quand je lui racontais les choses, il m'interrompait, me disant qu'il fallait laisser tout cela. J'avais extrêmement besoin de dire ce qui se passait dans mon âme. Le confesseur que j'ai à présent écoute tout, avec grande consolation et profit pour mon âme ; lui, fermait la porte à tout, ce qui me fit rompre avec lui. Or les efforts que je fis pour lui condescendre et me soumettre, sont, pour le dire en vérité, comme quand ce Père Provincial, dans votre chambre, me faisait agoniser, me forçant à agir, en ce que j'étais interdit (1). Vous jugerez par là s'il ne veut point de violence. Encore à présent, il me dit que je ne guérirai jamais, que je ne fasse de plus grands efforts ; c'est en quoi je dis qu'il excède. Aucun de nos Pères ne m'a cru obligé à cela ; et je serais sans conscience si, ayant lié mon âme à le croire, je n'avais fait tout mon effort. Récemment, le Père Anginot, lequel venait à son opinion en quelque chose, me dit que je ne devais penser à davantage, et qu'il voyait que j'avais fait tout mon pouvoir.

(1) Il s'agit du temps où le P. Surin était exorciste à Loudun. Il a fait allusion, semble-t-il, à cet épisode au ch. IX de la II[e] partie de la *Science expérimentale*, mais l'on ne peut savoir avec certitude s'il s'agit du P. Bohyre ou du P. Jacquinot. Toutefois il a mentionné la présence du premier à Loudun, le 27 mars 1635. Cf. *Lettres*, I, 280.

Du P. Surin à Jeanne des Anges, le 2 Décembre 1659.

Ma très chère Fille,

La paix de Notre Seigneur, etc.

Je vous dirai que je vis hier les bonnes Mères qui vont à Bazas (1). Je me fis porter à notre porte, avec telle incommodité, que je crois que quand vous y viendriez vous-même, je ne sais si je m'y résoudrais. J'ai été consolé de les voir bonnes comme elles sont. Elles croient que Notre-Seigneur vous appelle ici, et que vous y seriez bonne pour des desseins qu'elles pensent. Je ne sais qu'en dire. Je vous prie de vous disposer à tout ce que Dieu voudra, et que vos Sœurs ne se bornent point à elles-mêmes.

Je vois que nos petits soupçons n'ont point de fin, car quoi que je vous puisse dire, vous revenez toujours aux mêmes craintes, et ne répondez jamais au point qui peut nous éclaircir. C'est un plaisir d'entendre la bonne Mère Prieure qui était aussi toute scandalisée de moi : — « *Mon Père, vous nous avez toujours enseigné à ne nous point appuyer sur les dons, mais sur Dieu seul.* » — Je réponds : « *Eh bien qui a dit au contraire? Je vous le dis encore. — Mais, mon père, vous ne faites pas ainsi ? — Et comment dis-je ? Est-ce parce que je ne rejette point ces dons, qui est mon différent avec un bon Père ? — Nenni, nous ne croyons point qu'il faille les rejeter. — Et quoi donc ? — C'est,* dit-elle, *que vous vous y appuyez. — Comment connaissez-vous cela ?* » Elle ne sait plus passer outre.

Et en effet, c'est ce que j'attends de vous, ma Fille, que vous me montriez comment vous connaissez que je m'y appuie, car je vous assure que je ne le puis reconnaître, et ce bon Père ne m'allègue autre chose, sinon que la doctrine du Père Jean de la Croix, et qu'il faut tout mettre hors de soi, et se mettre en l'état de ceux qui n'en ont point. Je dis qu'il suffit de n'y prendre point d'appui. Or les avoir n'est pas y prendre appui, mais s'y attacher, bâtir là-dessus, au lieu d'aller au pur objet qui est la foi. Jamais, avec ce Père, je n'ai pu passer plus avant ; et néanmoins, à son dire, j'empêche ma guérison ; cela se dit partout ; et toutes les dévotes jusqu'à vous autres, sont en alarmes pour moi. Que ferai-je à cela ? sinon de me résigner à la volonté de Dieu. Mais je me tiens à la doctrine commune de tous les sages à qui je parle, et à ce qu'a dit votre bon ange : qu'il ne faut résister qu'à la secrète attache et recherche, et cependant laisser faire Dieu en nous ce qu'il veut. Je me tiens là en tout.

Je vois que vous avez encore quelque petite peine sur ce que vous

(1) La Mère Angélique, alors prieure à Loudun et la Mère Agnès qui allaient présider aux élections du monastère de Bazas.

avez trouvé en mes lettres ; je parle de quelques opérations que vous vous imaginez plus basses et plus abaissantes qu'elles ne sont. Je m'y comporte comme au reste, sans aucun appui ; je n'en fais que louer Notre-Seigneur, parce que j'en tire grand fruit, et grande admiration de sa bonté. Je croyais vous avoir mis en cela le plus précieux de ses faveurs et de ses grâces ; mais je soupçonne bien que celui qui vous les rendit, vous mit en ces idées ; ainsi il se peut faire qu'il a contribué à vous faire prendre ce qui était décrit, comme vous l'avez pris (2). Je vous dis derechef que je n'y trouve que sujet de louer Dieu en ses miséricordes, et vous dis encore, que je désire extrêmement que cette doctrine de rejeter de soi, autrement que par dégagement, les opérations que Dieu peut faire, n'entre point dans votre âme ; car il suffit d'outrepasser les grâces distinctes et opérations de Dieu en nous, pour aller à lui droitement ; mais il ne faut pas faire action pour les ôter et s'en détourner ; il les faut laisser en nous, et mettre le pied dessus, non pour y reposer comme à son terme mais comme une marche pour monter plus haut, en ayant tiré le fruit que Dieu prétend.

On a vu comment à partir de juin 1660, Jeanne des Anges finit par donner complètement raison au P. Surin. Celui-ci lui rendit toute sa confiance et ne cessa jusqu'à la fin (Jeanne mourut trois mois avant lui) de lui communiquer ce qui se passait de plus intime en son âme.

Ferdinand Cavallera.

(1) Peut-être est-ce une allusion au P. Ricard, devenu recteur du collège de Poitiers, qui avait apporté à la M. Jeanne des Anges, la correspondance du P. Surin et l'avait renseignée de vive voix, sur son état, comme elle le dit dans une lettre à Mme du Houx.

COMPTES RENDUS

James L. Connolly. — *John Gerson reformer and mystic*, Louvain, Uystspruyst, 1928, in-8°, XIX pages.

Pour montrer l'importance que les milieux scientifiques attachent aujourd'hui à l'histoire de la spiritualité, peut-être suffirait-il de noter que trois thèses de doctorat, soutenues coup sur coup en 1927 à l'Université Catholique de Louvain, s'occupent presque uniquement de ce qui fait l'objet de nos études. La RAM a rendu compte déjà des travaux de M. l'abbé Groult (RAM, t. VIII, 1927, p. 423-427) et du R. P. Debongnie (RAM, t. IX, 1928, p. 91-95) et en a signalé le mérite. La thèse de M. Connolly sur Gerson réformateur et mystique aura, elle aussi, grand succès, à cause des très sérieuses qualités historiques dont elle fait preuve et parce qu'elle comble une lacune : sur Gerson un livre nous manquait qui tînt compte des progrès réalisés depuis soixante-dix ans par l'histoire des XIVe et XVe siècles et complétât — M. Connolly ne prétend point la remplacer — la biographie de Schwab, restée jusqu'aujourd'hui la meilleure étude d'ensemble sur le grand Chancelier de Paris.

Il ne voulait d'abord qu'apprécier et confronter avec la tradition des auteurs spirituels l'enseignement mystique de Gerson : mais il s'est aperçu très vite que la doctrine spirituelle qu'il se proposait d'étudier était conçue comme un remède, comme le sommet d'un programme de réforme à appliquer à la société tout entière et qu'elle se référait à un temps déterminé et à des événements précis, qu'elle visait à soulager des misères nettement caractérisées, bref qu'avant de décrire le mystère, il fallait d'abord apprendre à connaître le réformateur.

Son livre est de la sorte divisé en deux parties. La première suit l'ordre chronologique et, après quelques pages sur le caractère général d'une époque qui fut plus que d'autres féconde en motifs de tristesse, elle conduit Jean Charlier depuis les joies de la famille dans le petit village ardennais où il naquit, à travers les péripéties d'une vie singulièrement glorieuse et particulièrement agitée, mais où les

infortunes n'abattent pas plus son âme que les honneurs ne l'ont exaltée, jusqu'à la mort obscure dans l'exil de Lyon. L'Université de Paris où il fit ses études, où il fut chancelier immédiatement après son maître Pierre d'Ailly, où pour réagir contre l'ockamisme il réussit à ramener les réalistes en y rappelant les dominicains, d'où il chercha à faire rayonner la réforme sur toutes les classes et en particulier sur les prêtres, fut la principale étape : le concile de Constance fut l'autre. Un chapitre spécial est consacré au prédicateur.

Cette première partie, très solide, n'a pas seulement pour l'historien de la spiritualité l'intérêt de replacer Gerson dans le cadre de son existence et de faire connaître l'homme à la fois si zélé et si prudent, si sympathique par tant de côtés, si attaché à ses frères et sœurs qu'il s'efforcera jusqu'au bout de les diriger et leur dédiera une bonne partie de ses traités spirituels, elle fixe aussi la chronologie de la plupart de ses œuvres.

On remarquera que M. C. a daté le *De parvulis trahendis ad Christum* de l'époque de Paris, très peu de temps après le *Traité contre le Roman de la Rose* (1402) (p. 30). En dépit de la légende qui veut le retarder jusqu'aux derniers jours de Gerson, l'ouvrage me semble se rapporter beaucoup mieux à la date indiquée par M. C. (1)

Dans la seconde partie, qui nous intéresse plus directement, c'est l'ordre logique qui convenait de soi. Après avoir essayé de caractériser l'enseignement mystique de Gerson qui s'efforce d'adapter à la mentalité de tous les leçons des grands maîtres de la vie spirituelle, qui vise moins à l'originalité qu'à l'extension d'une doctrine, après avoir donné quelques détails sur les diverses éditions de ses œuvres, M. C. fournit une liste précieuse des principaux traités faussement attribués

(1) Je n'ai à faire sur cette première partie que des remarques de détail. — Où M. C. a-t-il vu que deux des sœurs de Gerson s'appelaient Marthe et Benoîte (p. 68) ? H. Jadart (p. 120) a très justement noté que dans le distique consacré à l'éloge de Rauline :

Hospita pauperibus et mystica Martha fuisti
Te vocat inde Jesus tu benedicta veni (éd. Dupin, III, 767),

L'Ecuy et Vest avaient vu à tort le nom de deux autres sœurs : il ne peut être question d'elles à cet endroit. — Depuis les travaux de l'abbé Adam sur Guillaume de Saint-Thierry (cf. RAM, t. IV, 1923, p. 386-387) et de dom Wilmart sur la Lettre aux Frères du Mont-Dieu (RAM, t. V, 1924, p. 144-157) il n'est plus possible de faire de Guigues le Chartreux l'auteur de la célèbre lettre sur la Vie Solitaire : elle est certainement de Guillaume de Saint-Thierry.

à Gerson (p. 212 et sv.) (1). Avec raison, il ne s'attarde pas sur l'Imitation.

Puis est exposée l'attitude du chancelier à l'égard des mystiques de son temps : dans les attaques contre les excès des bégards et des flagellants, ou même contre Ruysbroeck, M. C. donne raison à Gerson : mais il reconnaît la sévérité de celui-ci pour les visions des femmes, ces femmes, fussent-elles Brigitte de Suède ou Catherine de Sienne.

Dans l'examen de la *Montagne de Contemplation*, considérée à bon droit comme un des ouvrages les plus caractéristiques, il note très justement que la spiritualité de Gerson, tout en maintenant que la piété doit être « secundum scientiam », tout en gardant son rôle entier

(1) Cette liste pourrait être complétée. Dom Wilmart a signalé que la priére « Altissime amator hominum Deus » (III, 695-696) remontait au moins au XII[e] siècle (RAM, t. VIII, 1927, p. 269). La *Moralis admonitio pro sanctimonialibus* (III, 237-240) n'est qu'une adaptation du *Speculum monachorum* d'Arnould de Bohéries (RAM, t. IV, 1923, p. 371).

M. Connolly maintient l'attribution de l'*Alphabetum divini amoris* à Nider, sans autre raison que le témoignage de Mauburnus « and others of his time » (p. 372, note 1). Mais il ne cite pas « ces autres contemporains » et pour cause : il ne livre aucun témoignage de manuscrit favorable à Nider. Contre les raisons que j'ai données ici-même pour dénier à Nider la paternité de l'*Alphabetum* (RAM, t. IV, 1823, p. 367-378) il apporte deux objections qui me font croire qu'il m'a lu un peu vite : 1° le témoignage de Purlwasser de 1497 a été influencé par l'édition de 1489. 2° l'*Alphabetum* ne parle pas de contemplation « sine cognitione praevia » mais « sine cogitatione praevia ». Et il conclut que le sens obvie du passage de l'*Alphabetum* où je vois la possibilité d'actes d'amour sans connaissance préalable est qu'il ne faut pas une grande délibération pour se mettre en présence de Dieu.

Ma réponse ne sera pas ambigue : la première objection ne fait rien à ma thèse et je ne pense pas que M. Connolly, s'il y réfléchissait quelques instants, maintiendrait la seconde. Je ne vois aucune difficulté à admettre que Purlwasser ait été influencé par l'édition de Memmingen : mais aurait-il pu l'être s'il avait été convaincu que l'*Alphabetum* était de Nider ? et qui mieux que lui pouvait savoir quelles œuvres appartenaient à Nider ? — *Sine omni cogitatione praevia* et *sine cognitione praevia* sont dans l'espèce absolument équivalents. Personne ne nie qu'Hugues de Balma en un chapitre de la *Mystica theologia* ait voulu établir la possibilité d'actes d'amour sans connaissance préalable. Or il emploie à cet endroit : *Sine omni cogitatione praevia* : et c'est la phrase même de la *Mystica Theologia* qui est reproduite sans changement essentiel, par l'*Alphabetum*. Vincent d'Aggobach, dans un passage que M. Connolly a cité (p. 313) parle lui aussi de « consurrectionem ignotam, id est sine cogitatione praevia... ». Et je pense qu'il s'agit d'autre chose que de « se mettre simplement en présence de Dieu.»

à l'intelligence et en voulant rester une *via media*, est plus affective que spéculative. C'est vrai surtout des traités faits pour les âmes simples, de la *Montagne de la Contemplation* en particulier, rédigée pour les sœurs de Gerson C'est vrai aussi des autres. La part de l'amour dans la contemplation est plus grande pour Gerson que la part de l'intelligence ; mais il a soutenu très fermement contre Hugues de Balma qu'il ne peut pas y avoir d'actes d'amour sans connaissance préalable. Certains ne le lui pardonneront pas après sa mort, auteurs des querelles autour de la docte ignorance.

Par contre la question de la vocation à la vie mystique qu'il était difficile d'éviter à propos de la *Montagne de Contemplation* n'est ni posée ni résolue de façon très habile. Il aurait fallu dire clairement ce qu'était le vie mystique. Malheureusement l'imprécision des termes de mystique et de mysticisme, dont on abuse un peu d'un bout à l'autre de l'ouvrage, n'y aidait pas. Gerson affirme que toutes les âmes ne sont pas faites pour la vie contemplative (vg. III, 546). M. C. veut que la vie contemplative s'identifie ici avec la vie du cloître (p. 267) : c'est une assertion dont on attend les preuves et qu'il faut appuyer sur les textes. Il ne sert à rien non plus de noter que cette affirmation de Gerson se trouve dans des traités faits pour le simple peuple (p. 254) : en est-elle moins vraie pour cela? (1) Gerson n'a pas été seulement un écrivain spirituel : il a porté sa doctrine dans les classes : il a été professeur de théologie ascétique et mystique. Beaucoup de ses traités spirituels et non des moindres sont le fruit de son enseignement : ainsi le *De vita spirituali animae* et le *De theologia mystica* tous les deux du reste parfaitement traditionnels, comme toute la doctrine spirituelle de Gerson (2).

Des protestants, Strohl et Müller, ont majoré l'influence de Gerson sur Luther. M. C. la ramène à ses justes proportions et il note que le réformateur allemand interprète souvent les écrits du chancelier de Paris de façon très arbitraire, ne voulant voir en lui que le théoricien de la supériorité du concile sur le pape. C'est sur la dévotion moderne

(1) En deux endroits, p. 296 et 345, on énonce comme probable que Gerson a traduit lui-même en français le *Stimulus amoris* de Jacques de Milan. N'est-il pas plus vraisemblable de voir dans le manuscrit de Valenciennes n° 239 une simple copie de la traduction faite par Simon de Courcy dont l'autographe date de 1406; « l'Eguillon d'amour divine » est à la Bibl. Nat. de Paris (Cf. *Revue des questions historiques*, t. XIII, 1873, p. 608).

(2) Si le *De meditatione* est fixé approximativement à 1406 (p. 197) c'est par distraction car le *De Theologia mystica* y est cité (III, 451), qui est de 1407 Et même si l'addition qui se trouve dans certains manuscrits n'est pas de rédaction postérieure, à cause d'une référence au *De probatione spirituum* (III, 455 C) le traité ne serait pas antérieur à 1415.

surtout que l'influence de la spiritualité de Gerson s'est exercée de façon particulièrement bienfaisante : si au temps de Mombaer c'est à Gerson que l'on se réfère le plus souvent dans les cercles dévots des Pays-Bas, je n'oserais pas dire avecc M. C. que le nom de Gerson comme champion de la vie mystique, supplante celui de Ruysbroeck (p. 375) : on ne les oppose point l'un à l'autre. Mais si l'on se tourne si fréquemment vers le chancelier de Paris, c'est que l'on voit principalement en lui un maître d'ascèse.

Le livre de M. C. est d'une richesse telle qu'il est difficile de l'analyser : la somme de travail qu'il représente est immense. C'était une belle audace de prendre un sujet de thèse aussi vaste : la réussite est assez belle pour que nous souhaitions à l'auteur d'entreprendre très hardiment la réalisation de nouveaux projets.

Enghien (Belgique) M. Viller

Claudio de Jesus crucificado, C. D. — *R. P. Fr. Joannis ab Annunciatione, C. D. Consultatio et responsio de contemplatione acquisita.* Madrid, Ribadeneira, 1927, in-12, 136 p.

L'opuscule ici annoncé est inédit. Il est de la plume d'un des plus fameux *Salmanticenses*. Jean de l'Annonciation florissait dans la seconde moitié du dix-septième siècle (1634-1701) ; il est tout à fait contemporain des controverses sur le quiétisme et il s'y est mêlé par la *Consultatio* que le P. Claude de Jésus Crucifié publie aujourd'hui.

Bien que cette *Consultatio* ait été écrite pour défendre une pastorale de l'évêque de Séville Jaime de Palafox, elle laisse complètement de côté l'archevêque et sa lettre ; elle est un plaidoyer pour la contemplation acquise. En réponse à un écrit anonyme, fait probablement à Rome, contre Palafox, Jean de l'Annonciation professe : *a*) qu'il y a une contemplation acquise ; *b*) qu'elle a été enseignée par les saints Pères ; *c*) et aussi par saint Jean de la Croix ; *d*) que cette contemplation acquise n'a rien de quiétiste. On le devine, le troisième point est traité avec une particulière abondance. Rien de plus naturel ni de plus utile.

Jean de l'Annonciation procède *more scolastico*, par argumentation directe et réponse aux objections. L'argumentation directe consiste principalement à accumuler témoignages sur témoignages. Les docteurs allégués sont fort nombreux et empruntés à des époques comme à des écoles diverses. Il y a là un *mare magnum* où il serait imprudent de s'engager. Dans le cours des âges, le mot *contemplatio* a tellement changé de sens ! Mais sans discuter la discussion même de l'auteur, on doit convenir que l'opinion d'un théologien aussi éminent était à recueillir. Dans les polémiques suscitées par la *Guide* de Molinos, nous avions déjà le jugement d'un carme français, le P. Do-

minique de la Sainte Trinité ; nous aurons maintenant celui d'un carme espagnol. Nous remercions vivement le P. Claude de Jésus Crucifié de nous l'avoir fait connaître.

L'opuscule est édité selon les bonnes règles, avec un index et une introduction. Tout ceci est à louer.

Je ferai seulement trois remarques. Le P. Claude de Jésus Crucifié affirme que les *Réflexions* réfutées par le P. Jean de l'Annonciation sont d'un jésuite. C'est possible. Mais la *Consultatio* ne le dit pas. Et parmi les fort nombreux papiers jésuitiques que j'ai vus à Rome, quand j'écrivais *Molinos*, jamais je n'ai rencontré ces *Réflexions*. L'attribution demeure donc conjecturale.

Le R. P. assure que Bell'huomo et Segneri furent mis à l'Index, en l'année 1681, parce qu'ils semblaient anéantir la contemplation acquise. Jamais je n'ai dit ni pensé pareille chose, par la raison simple que j'ignore, avec tout le monde, les raisons précises de la décision de l'Index. D'ailleurs deux faits certains s'opposent à l'opinion du P. Claude de Jésus Crucifié : 1° Bell'huomo, dans son livre admet parfaitement la contemplation acquise ; 2° Segneri donna, en 1691, une nouvelle édition de son livre condamné ; elle ne diffère guère de la première. J'ai d'ailleurs publié dans les *Recherches de science religieuse* (sept. 1912) le résumé des réponses de Segneri aux quatorze objections faites par l'Index au sujet de quelques passages du texte primitif de la *Concordia* : il n'y est point question de la contemplation acquise.

Quant à l'archevêque Jaime de Palafox, il convient de se rappeler que ce prélat, avec les meilleures intentions du monde, fut un chaud partisan de la *Guide* de Molinos ; si bien qu'il en fit faire deux éditions, l'une, italienne, à Palerme (1681), l'autre, espagnole, à Séville (1685). Que de là soit résulté une suspicion ce n'est que trop naturel; et c'est ce qui explique les *Réflexions* qui coururent à Rome, sous le manteau, au sujet de la lettre pastorale écrite par le prélat après la condamnation de Molinos. Il faut bien convenir en outre que le terme de contemplation acquise employé par Palafox l'était aussi par Molinos. Et ceux qui le combattaient chez Molinos n'avaient pas tort; est-ce que le P. Jean de l'Annonciation, dans sa *Consultatio*, ne consacre pas plusieurs pages à montrer les nombreuses différences qui séparent la contemplation acquise selon les bons maîtres spirituels d'avec la contemplation acquise molinosienne? Je crois que ce point aurait dû être marqué très nettement dans l'introduction.

Mais, je le répète, ces *nubeculae* ne sont rien. Et il faut renouveler au P. Claude de Jésus Crucifié nos remerciements pour avoir exhumé de la poudre des archives de Madrid où elle était ensevelie, la docte *Consultation* du grand *Salmanticensis*.

Paris. Paul DUDON.

CHRONIQUE

Spiritualité bénédictine.

La collection Pax a récemment inauguré une série in-8° de ses publications par un volume de Dom U. Berlière, OSB., intitulé : *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XIIe siècle. Essai liturgique* (Abbaye de Maredsous et Paris, librairies Desclée et Lethielleux, 1927, XII-282 p., 20 fr.). C'est un ouvrage de première importance et qui, par la nature même du sujet traité, équivaut, pour une large part, à un exposé de l'histoire de la spiritualité du VIe au XIIe siècle. Nulle part ailleurs on ne trouvera une érudition aussi précise et bien informée, Dom Berlière étant admirablement préparé à écrire son livre par ses études personnelles et sa connaissance approfondie de la bibliographie de l'histoire monastique, dont la *Revue Bénédictine* recueille périodiquement les fruits. Son œuvre permettra de rectifier et de mettre au point bien des idées courantes et des assertions erronées. Il est écrit avec cette modération, pleine de nuances, caractéristique de l'homme qui sait. Il y a beaucoup à apprendre auprès de lui et grâce aux références nombreuses, il sera facile d'approfondir son exposé très plein et très riche en recourant soi même aux sources indiquées.

La première partie est consacrée à ces *sources de l'ascèse bénédictine*. Elle étudie successivement S. Benoît et sa règle, faisant connaître à ce propos l'organisation de l'enseignement sur la vie spirituelle, au monastère ; puis les commentaires, nombreux depuis le VIIIe siècle, de Paul Diacre à Sainte Hildegarde ; les coutumiers monastiques, compléments de la Règle et qui varient selon les pays, en s'influençant d'ailleurs les uns les autres ; la liturgie et les travaux auxquels elle a donné occasion, ces traités où le symbolisme a pris une place si envahissante. Mais naturellement le chapitre V, consacré aux écrits ascétiques, est de beaucoup le plus considérable et le plus important puisqu'à cette époque c'est avant tout dans l'ordre bénédictin que se recrutent les écrivains ecclésiastiques. Il y a donc là nombre d'indications se rapportant aux travaux les plus récents sur ces personnages

dont plusieurs, grâce en particulier à Dom Wilmart, ont connu une véritable résurrection. Un court chapitre sur les lectures conventuelles, — avec d'intéressants détails sur les anciens catalogues, les livres préférés, les règlements, diverses catégories plus spécialement utilisées comme les légendaires et les passionnaires, — clôt cette première partie et achève la présentation des matériaux servant à une enquête dont les résultats sont consignés dans la seconde partie.

Celle ci a pour objet les éléments de l'ascèse bénédictine. Par la force des choses à côté de ceux qui sont spécifiquement propres à la vie monastique telle que l'a organisée S. Benoît qui en constituent le cadre et en créent l'athmosphère, il y a ceux que toute vie spirituelle met en œuvre et dont par suite l'histoire intéresse la doctrine ascétique tout entière. Il n'est pas possible de donner une idée de la masse de renseignements condensée dans ces divers chapitres et de leur richesse. En général l'auteur expose d'abord pour chacun des sujets ce qu'enseignent les auteurs bénédictins de la période indiquée, en s'attardant plus ou moins selon l'importance des écrits en question, puis il en montre l'application vivante en recueillant les traits épars que renferment d'innombrables biographies. Ici surtout l'érudition de Dom Berlière apparaît inégalable et l'on devine sans peine quel précieux complément apportent à l'exposé des théories les détails spontanément offerts par les hagiographes. Après un premier chapitre sur le cadre de la vie monastique, solitude et silence, puis un second sur les vertus fondamentales : obéissance, humilité, charité, Dom Berlière passe à l'*opus Dei* : messe et office dont le rôle est, dès les débuts, si considérable dans la vie monastique. Viennent ensuite quatre chapitres, d'une importance particulière, par la précision qu'ils apportent sur des notions trop souvent défigurées et qui, utilisées en vue de théories systématiques, faussent les véritables perspectives de l'histoire ascétique. Il s'agit des quatre éléments de la prière privée et comme des degrés par lesquels l'âme s'élève dans l'intimité avec Dieu : la *lectio divina*, la méditation, l'oraison, la contemplation. Dom Berlière montre fort bien qu'il n'y a pas eu rupture dans le développement de l'ascèse, en ces différents sujets, que la méditation dite méthodique remonte plus haut qu'on ne le reconnaît d'ordinaire — j'ai signalé moi-même il y a dix ans, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* (1918, p. 219-221), l'importance sur ce point de l'œuvre d'Aelred (XIIe s.) — que chacun de ces termes doit être pris selon l'acception qu'il avait alors et non point en y insérant tout ce que les spéculations postérieures ont pu y ajouter ou y modifier. On y verra avec quelles précautions doivent être conduites les enquêtes historiques si l'on veut faire du travail définitif et sortir du vague ou de l'à peu près. Il en ressort aussi nettement la solidité de la thèse soutenue ici dès le début et sur laquelle, dès 1914, au moment de la

controverse sur le rôle de la liturgie dans la vie spirituelle, j'insistais comme sur une donnée fondamentale du problème. Historiquement aussi bien que dogmatiquement, il n'y a pour l'essentiel qu'une seule spiritualité se développant au cours des âges d'un mouvement continu : tel ou tel élément peut prendre dans telle ou telle école, dans tel ou tel ordre, une importance relative plus accentuée, mais les éléments essentiels restent identiques : de même que S. Benoît a profité du travail des moines qui l'avaient précédé, d'un Cassien et d'un S. Basile par exemple, ceux qui l'ont suivi au cours des âges lui ont tous emprunté et pas plus au XVII[e] siècle que de nos jours, il n'y a lieu de reconnaître des monopoles et des *centrismes* qui seraient la propriété exclusive de telle ou telle spiritualité. A force de vouloir retrouver et mettre en lumière des nuances on risque de se méprendre sur l'essentiel, d'exagérer l'importance de détails secondaires, de mettre au premier plan des divergences légitimes mais accessoires et de méconnaître le magnifique et bienfaisant spectacle que présente le développement continu de la spiritualité catholique au cours des siècles, s'enrichissant de l'effort propre des diverses générations sous l'action de l'Esprit-Saint mais dans le même sens et en recueillant fidèlement l'héritage du passé. A trop vouloir opposer les différentes spiritualités on ne risque pas seulement des comparaisons inexactes et des conclusions injustifiées mais on fausse le sens de l'histoire et on la rend inintelligible.

Deux chapitres complètent cette seconde partie, l'un sur les dévotions l'autre sur le travail et les œuvres de zèle. Un index des noms propres et un index analytique rendent particulièrement aisé à consulter un ouvrage où sont accumulés tant de détails.

— L'ouvrage de Jean Trithème, dont les bénédictins de Praglia viennent de publier une traduction italienne, les *Esortazioni ai monaci* (parte prima, Omelie 1-12, in-12, de XLII-149 pages, comme fascicule 8 des *Scritti monastici editi dai Monaci Benedettini di Praglia*), confirment directement les idées que je viens d'exposer. On y voit les deux aspects de cette question de la continuité : d'une part la fidélité pour l'essentiel et les caractéristiques propres à chaque ordre, ici la fidélité à l'ascèse bénédictine des premiers siècles telle que l'a exposée Dom Berlière, et d'autre part les modifications inévitables, sous l'influence des développements, œuvre du temps, et dues à des personnalités étrangères, en l'espèce aux auteurs de la *devotio moderna* ; il y a action et réaction inévitables, non seulement par la propagation des formes nouvelles de la dévotion, auxquelles l'âme bien disposée ne saurait se soustraire sans un détriment certain pour sa piété, — que l'on songe par exemple aux formes successives de la dévotion eucharistique, — mais encore par l'apparition et le succès de procédés nouveaux mettant au point les anciens usages, répondant à un besoin

tantôt de simplification et tantôt de précision, achevant une évolution commencée depuis longtemps et faisant rendre à une institution toute son efficacité. Il en est ainsi par exemple des retraites : les méthodes d'application peuvent varier, le principe lui-même est indiscutable et d'ailleurs, comme le P. Viller le montre ici-même, a été énoncé bien plus tôt qu'on ne le pense généralement. C'est donc l'intérêt particulier qui s'attache à ces exhortations de nous montrer comment s'adaptait l'ascèse ancienne à la fin du XVe siècle, dans un monastère de bénédictins réformés. Cette traduction est précédée d'une notice — parue depuis en français dans la *Revue liturgique et monastique*, — où Dom Berlière fait connaître successivement la vie, les œuvres historiques, la doctrine spirituelle de Trithème et son action sur la Congrégation bénédictine de Bursfeld. Un dernier paragraphe est consacré à l'ouvrage lui-même dont le titre latin est *De triplici regione claustralium*.

— Dans la collection Pax, format in-12, ont paru récemment deux volumes (XXVII-XXVIII). Le premier : *L'année liturgique d'après sainte Gertrude et sainte Mechtilde. Textes recueillis et traduits par les moniales de Dourgne. I. de l'Avent à la Septuagésime*, 1927, LV-178 p.) en trente-et-un chapitres, dont le contenu est suffisamment indiqué par le titre qui vient d'être transcrit. Ils sont précédés d'une préface développée sur la vie intérieure et mystique (en prenant ce mot au sens général et assez confus où le prend dom Louismet) sur le rôle de la liturgie dans la formation de l'âme, sur la vie et le caractère des deux saintes auxquelles sont empruntés les éléments de ce volume. Quelques pages à la fin expliquent comment il a été composé et formulent des remarques destinées à en faciliter l'usage ou à prévenir certaines difficultés auxquelles le langage des mystiques donne occasion. La méthode suivie pour la traduction est celle de Dom Castel à propos des *Prières de Sainte Gertrude* : souci du sens et des exigences de la langue française plutôt que de la littéralité matérielle. Par ailleurs on a laissé dans l'ombre le sanctoral pour s'attacher de préférence à la liturgie du temps.

— Le volume XXVIII de la même collection nous ramène à la période tout à fait contemporaine (*Du doute à la contemplation. Sœur Claire de Jésus, religieuse bénédictine* (1894-1923), par E. Misserey, préface du R. P. D. Joret, O. P. (1928, XII-187 pages). On y voit comment, après une période d'incrédulité sur laquelle les détails sont assez rares, Suzanne B. fut amenée par la grâce au monastère de Saint-Jean-d'Angély et pendant le peu d'années qu'elle y vécut devint l'objet des prédilections divines. De nombreux extraits de ses carnets de notes et de ses lettres, avec les témoignages de ceux qui vivaient près d'elle, permettent à l'auteur de retracer l'histoire de son âme et de ses progrès dans l'union à Dieu.

F. C.

Spiritualité franciscaine.

Nous avons analysé l'an dernier le compte rendu de la *Franciscan Educational Conférence* de 1926 qui avait eu pour objet l'étude de l'ascèse franciscaine ; en 1927, elle s'est occupée de la prédication. Le compte rendu forme un gros volume in-octavo de 596 pages (*Report of the ninth annual meeting, Athol Springs, New-York.* July Ist, 2nd, 3rd, 1927. Office of the Secretary, Capuchin College, Brookland, Washington, D. C.). Bien que la matière ne relève pas directement de notre sujet, elle le touche cependant de près, comme il est aisé de le voir en examinant les rapports publiés in-extenso. Plusieurs sont importants pour l'étude de la spiritualité franciscaine, par exemple celui du P. Ant. Linneweber, OFM., *Comment S. François d'Assise gagna le cœur du monde.* Il y étudie successivement le saint, le mystique, le réformateur (p. 37-103) ; celui du P. Vict. Mills OFM., *La prédication — l'opus franciscanum* où, en revendiquant comme œuvre essentielle de l'activité apostolique franciscaine la prédication, l'auteur en caractérise les qualités conformément à la spiritualité de S. François (p. 107-118). La discussion qui suit les rapports est de son côté intéressante à suivre et met plus d'une fois en lumière des aspects particuliers du problème envisagé. Toutefois le travail qui est de beaucoup le plus important et qui donne surtout du prix à ce volume c'est celui du P. Anscar Zawart, OM. Cap. sur l'*Histoire de la prédication franciscaine et des prédicateurs franciscains, étude biobibliographique* (p. 242-587). Dans ces trois cent quarante-six pages de texte très serré, l'auteur passe en revue les diverses époques depuis le XIIIe siècle, y relève les caractéristiques de la prédication soit en général soit dans l'ordre franciscain, notamment d'après les genres cultivés plus communément : sermon scolastique ou doctrinal, mystique, moral, allégorique, de mission, homilétique, de carême, d'avent, de passion, sermons s'adressant aux juifs, aux hérétiques, pour la croisade, etc. Dans chacune de ces époques sont énumérés les prédicateurs appartenant aux trois branches du premier ordre franciscain, la liste de leurs œuvres, avec des détails biographiques plus ou moins étendus selon leur importance. C'est donc un travail parallèle à celui qui a été fait, en 1926, pour la littérature ascétique et mystique dans l'ordre franciscain et, comme celui-ci, il a été poussé jusqu'à l'époque actuelle.

Il y a là un répertoire extrêmement précieux et qui permet de se rendre beaucoup mieux compte que dans une bibliographie générale de la place occupée par la prédication et les prédicateurs dans l'apostolat franciscain. Une liste d'ouvrages à consulter termine ce rapport. Bien que certains livres français comme celui de Lecoy de la Marche sur le XIIIe siècle et sur la prédication aient été utilisés, les

ouvrages de langue française sur tel ou tel franciscain auraient fourni un utile complément à ces données déjà très précieuses. L'auteur lui-même s'excuse sur ce que son travail présente d'incomplet mais devant l'effort si considérable fourni et la quantité de renseignements recueillis on ne peut que lui être très reconnaissant de ce qu'il nous donne déjà.

— Le sous-titre adopté par le P. A. Léon OFM., pour présenter son œuvre risquerait d'induire en erreur à la fois sur le contenu et sur la méthode suivie (*Saint François d'Assise et son œuvre* : *Histoire de l'ordre des Frères Mineurs des origines à nos jours*. Paris, Lethielleux, 1928, in-8, 395 pages). Mais il prend soin lui-même dans l'avertissement de préciser l'objet de son travail. Il ne s'agit nullement d'une histoire détaillée, complète et définitive de l'ordre franciscain. Après une première partie consacrée à S. François d'Assise, semeur d'idéal (1182-1226) et une seconde sur la fidélité de l'ordre franciscain à sa règle et à son idéal où sont d'abord décrites les luttes pour l'observance (jusqu'en 1517), il ne s'occupe plus que de la branche qui porte spécialement le nom de Frères-Mineurs, se distinguant par là même des Conventuels et des Capucins, et cela non pour écrire les annales de cette branche mais seulement pour exposer des vues générales sur divers sujets, après avoir résumé en une trentaine de pages l'histoire de l'ordre depuis 1517.

Les quatre dernières parties sont donc consacrées aux sciences et aux arts, à l'apostolat: prédication et missions proprement dites, à la vitalité de l'ordre franciscain. C'est cette dernière partie qui intéresse directement nos études par les détails qu'elle donne (p. 318-349) sur les services rendus par l'ordre franciscain à la piété catholique et l'organisation de la vie franciscaine, ses étapes, ses fruits, sa sainteté. L'ouvrage se termine par des indications précises sur l'état actuel et la vie des Pères Franciscains en France et à l'étranger. La table alphabétique des noms propres rendra grand service.

— Nous avons rendu compte des deux premiers volumes de la collection *Caritas* (RAM, 1927, VIII, 208-209). Nous avons encore reçu, la traduction française par M. l'abbé Fagot de la *Legenda Antiqua* d'après le ms. 1046 (M. 69) de Pérouse (*Saint François d'Assise raconté par ses premiers compagnons*, Paris Bloud et Gay, 1927, in-12 XVI-185 pages). Le traducteur explique dans l'avant-propos comment le P. Ferd. Delorme, OFM, a découvert en 1922 et publié en 1926 le texte latin dont il s'occupe et met au courant des hypothèses émises à ce propos et des raisons invoquées pour attribuer la *Legenda* à Frère Léon. Quelques notes suivent sur les « trois compagnons » et la valeur spirituelle de la *Legenda*. Sur le fond même de la question de prochains travaux du P. Delorme apporteront encore plus de lumière

mais il est heureux que la traduction, en vulgarisant ces pieux récits, contribue à entretenir la piété envers le séraphique Père.

— Nous ne pouvons que signaler sans nous y arrêter la gracieuse plaquette du P. Edouard d'Alençon sur *Frère Jacqueline de Settesoli, l'amie de Saint-François*, nouvelle édition revue et corrigée (Paris, Libraire Saint-François d'Assise, in-8, 65 p. 7 fr. 50, et la 5e édition de *Sainte Marguerite de Cortone*, par le P. Léopold de Chérancé (même librairie, in-12, 270 p., 9 fr.). A la même adresse on trouvera le volume où M. l'abbé M.-J. Ferré à recueilli les six conférences qu'il a données du 2 mai au 13 juin 1927, à l'Institut catholique de Paris, sur *La spiritualité de Sainte Angèle de Foligno* (in-12, 179 p.).

Qui est l'auteur de l' « Imitation » ?

On sait que depuis 1921 la question est à nouveau posée et cette fois-ci sérieusement. L'occasion en fut la découverte de deux manuscrits bas-allemands du XVe siècle, trouvés par M. P. Hagen à la bibliothèque communale de Lübeck. Ces manuscrits proviennent du couvent de Saint-Michel, une maison de la vie commune. L'un d'eux porte comme titre « Vormaninge de dartein to binnenwendingen dingen » [Avertissements pour attirer vers les choses intérieures] et renferme soixante chapitres qui coïncident pour l'essentiel avec les IIe et IIIe livres de l'Imitation. On voit que le titre latin du IIe livre : « Admonitiones ad interna trahentes » est, à très peu près, le titre même du traité bas-allemand. Dans celui-ci on retrouve tous les chapitres du IIe livre, mais il y manque 12 chapitres du IIIe livre (les chapitres VIII, X, XIV, XVII, XVIII, XX, XXI, XXVI, XXIX, XLVIII, LV), ainsi que quelques fragments d'autres chapitres, en particulier un certain nombre de prières. L'autre document correspond aux chapitres 6-9 du IVe livre.

M. Hagen a publié un résumé de ses premières conclusions dans la Revue néerlandaise *De Beiaard* (janvier 1921). Se basant sur des particularités linguistiques et psychologiques, il concluait à la dépendance de Thomas à Kempis vis-a-vis d'un traité, dont les manuscrits de Lübeck nous donnaient le contenu, en partie ou en entier. En outre, toujours d'après M. Hagen, les chapitres 10, 12, 15, et 18 du 4e livre montrent une étroite dépendance à l'égard d'un autre traité, non identifié jusqu'a présent.

Le P. van Ginneken, S. J., actuellement recteur de l'université de Nimègue, reprit les conclusions de M. Hagen et les développa. En un article retentissant, paru dans le « *Nieuwe Eeuw* », (16 sept. 1926), il formula sa thèse en ces termes : Jean de Schoonhoven

et Gérard Groote sont les auteurs de *l'Imitation*; Thomas a Kempis n'en est que le compilateur.

Des différents articles qu'il a publiés depuis lors sur le même sujet, nous pouvons dégager le raisonnement suivant .

Les manuscrits de Lübeck se rapportent à un traité antérieur à l'*Imitation* de Thomas a Kempis. Celui-ci ne peut être l'auteur de ce traité. Pour l'affirmer, le P. Van Ginneken se base surtout sur des motifs d'ordre psychologique et philologique. D'autre part, il y a un lien de dépendance. et de de dépendance étroite, entre l'autographe latin de Thomas a Kempis et le contenu des manuscrits de Lübeck. Donc une grande partie de l'*Imitation de Jésus-Christ* n'est que la copie, et une copie pas toujours heureuse ni habile, d'un ou plutôt de deux autres traités. Ces traités sont l'œuvre de Gérard Groote. Encore une fois, c'est surtout de motifs littéraires et psychologiques que s'inspire le P. Van Ginneken pour l'affirmer. Il croit pouvoir identifier ces traités de Groote avec le « *De conversatione interna* » et le « *De Sacramento* » ou « *De Communione* », deux opuscules dont le premier reste introuvable, mais que Trithème dans son « *De Scriptoribus ecclesiasticis* » (1494) cite parmi les œuvres du Père de la « Dévotion moderne ». P. Horn dans sa biographie de Gérard Groote fait de même, paraît-il. Quant au « *De Communione* » il se trouve dans un manuscrit du « Provinciaal Genootschap » de Bois-le-Duc.

Le témoignage célèbre de Busch en faveur de Thomas a Kempis, n'arrête pas le P. Van Ginneken. Il l'énerve en donnant au mot « componere » le sens de : compiler, arranger.

Dans une dernière étude (*Studiën*, avril 1927) il essaie de montrer comment les 26 derniers chapitres des manuscrits de Lübeck doivent être le « diaire » de Gérard Grotte pendant la dernière année de sa vie, lorsque l'évêque d'Utrecht, à la suite de fausses accusations, lui eut interdit toute prédication.

Le P. Van Ginneken a trouvé un contradicteur autorisé dans la personne de Dom Huyben, O. S. B., de l'abbaye d'Oosterhout (Hollande). Dans une série d'articles, publiés dans le journal hollandais *De Maasbode*, dès avril 1925, il signalait, entre autres choses, que les manuscrits de Lübeck, comme tels, étaient certainement postérieurs à l'autographe de Thomas a Kempis. Dès lors pourquoi ne nous donneraient-ils pas une traduction partielle de l'original latin de Thomas a Kempis? Ce ne serait du reste pas un exemple unique de traduction partielle de l'*Imitation*. C'est ainsi que le ms. 21.632 de la Bibliothèque royale de Bruxelles contient une traduction qui ne comporte que quelques chapitres du premier livre. Et le traducteur a soin de nous en donner le motif; it n'a voulu traduire que ce qui lui paraissait le plus important.

Dom Huyben s'attache ensuite à démontrer que Thomas a Kempis

n'est pas un compilateur. Sans doute, trouvera-t-on des extraits ad litteram dans ses ouvrages historiques (*Chronicon Montis Sanctae Agnetis* et *Vita Liduvigis*). Mais il a soin de nous en avertir et part de ce principe que. dans un travail historique, il faut serrer ses sources de plus près possible. Il n'en est pas de même pour ses écrits ascétiques et mystiques. Là il est vraiment personnel. Pourquoi parler encore de sa dépendance vis-à-vis de Jean de Schoonhoven ? C'est rouvrir, sans aucune nouvelle donnée, une discussion close depuis longtemps en faveur de Thomas a Kempis.

Celui-ci ne dépend pas davantage de Geert Groote. Son *Imitation* n'a guère emprunté au *De Communione* de ce dernier ; tout au plus trouverait-on quelques parallèles, que la similitude du sujet et l'esprit de dévotion expliquent suffisamment. Quant au *De Conversatione interna*, a-t-il existé et Geert Groote en est-il bien l'auteur ? Dom Huyben se permet d'en douter.

Dans les *Studiën*, de février et d'avril 1927, le P. Van Ginneken a réfuté ou essayé de réfuter les arguments de dom Huyben. L'un et l'autre nous annoncent des études plus détaillées pour justifier leur point de vue. Attendons par conséquent.

Attendons surtout l'édition critique des manuscrits de Lübeck, car, comme le fait remarquer judicieusement R. Verdeyen dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* (mars-juin 1927, p. 237) c'est une méthode dangereuse que d'imposer des conclusions avant de fournir les moyens de les contrôler, Nous n'avons jusqu'ici que la traduction en allemand moderne faite par M. Hagen lui-même (*Mahnungen zur Innerlichkeit. Eine Urschrift des Buchs von der Nachfolge Christi*, Lübeck, Max Schmidt Roemhild, 1926) et, de l'aveu même du P. Ginneken, cette traduction n'est pas toujours fidèle. Ce n'est évidemment pas suffisant pour nous permettre de suivre la discussion. Aussi regrettons-nous qu'un désaccord récent entre le P. Van Ginneken et M. Hagen menace de différer la publication de cette édition critique. (Cf. *Studiën*, novembre 1927.)

— Outre les articles déjà mentionnés, signalons encore les études de M. Hagen dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. LX, et les *Studia catholica* (Nimègue, juillet 1926) ; celle de Dom Huyben : *Voor Thomas van Kempen*, dans *Ons Geestelijk Erf* (janvier 1927, pp. 38 et suivantes.

Louvain E. De Schaepdrijver, S. J.

Bibliothèque de la Revue d'Ascétique et de Mystique.

Le troisième fascicule de cette collection paraîtra dans le courant du mois de mai. Il forme le tome II des *Lettres spirituelles du P. Jean-Joseph Surin, édition critique par* L. Michel et F. Cavallera (Toulouse, administration de la Revue, 9, rue Montplaisir, in-8° de XVI-462 pages, 30 francs, franco 33 fr. pour la France, 36 fr. pour l'étranger). La période envisagée va de l'année 1640 à l'année 1659. En réalité la correspondance du P. Surin, par suite de sa longue maladie, ne reprend qu'au début de 1657 mais nous ne sommes pas sans renseignements sur les dix-sept années précédentes. Elles ont fait l'objet de la part du P, Surin lui-même, d'un récit fort curieux, resté jusqu'ici inédit dans son texte authentique et connu seulement par l'édition très défectueuse publiée, à Paris, en 1828, comme troisième et quatrième parties de l'ouvrage intitulé *Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du P. Surin* (voir RAM, 1925, VI, *L'autobiographie du P. Surin*, pp. 143-159 et 389-411). J'ai pu collationner directement les quatre manuscrits qui ont seuls conservé, avec de légères modifications, semble-t-il, le texte original du P. Surin et c'est ce texte qui est publié, comme sixième partie des *Lettres*, au début du volume (p. 1-146). Il comprend deux sections correspondant à la deuxième et à la troisième parties de l'ouvrage composé par le P. Surin sous le titre : *La science expérimentale des choses de l'autre vie acquise en la possession des Ursulines de Loudun* (en fait seules la première et la quatrième partie ont trait à la possession et c'est pour cela qu'on les a omises comme restant en dehors du plan de ce travail). La première de ces deux parties raconte les épreuves subies au cours des vingt années (1637-1656) de la crise à la fois morale et physique par laquelle passa le P. Surin ; la seconde fait le récit des grâces extraordinaires reçues pendant cette même période et mène jusqu'à la restauration graduelle des forces en train de s'achever au moment où écrivait le P. Surin (1663). L'ensemble forme un document de valeur singulière pour l'étude de la mystique et qui n'a pas beaucoup d'équivalents, aussi bien pour l'étrangeté de certains faits racontés que pour les appréciations portées par Surin lui-même sur son état. Désormais l'on aura en main le vrai texte de ces récits dont on a parfois contesté l'authenticité et qui, en effet, dans l'édition de 1828, se présente comme assez défiguré : on y a mis à la première personne la narration qui habituellement, dans l'original, est à la troisième ; on a fortement abrégé et remanié, on a bouleversé les notes de certains chapitres, etc. La comparaison avec les récits analogues d'autres mystiques pourra donc désormais se faire en toute

sécurité, ainsi que l'étude très délicate de certains phénomènes tout à fait singuliers.

Avec la septième partie reprend la correspondance proprement dite. Surin en 1657 est à Bordeaux en résidence au collège et il ne le quitte que pour aller de temps en temps villégiaturer soit à la maison de campagne, soit chez des amis, comme le conseiller Du Sault. Il n'y a plus guère d'événements extérieurs, en dehors de ces déplacements et de l'amélioration progressive de sa santé. Dès que la faculté d'écrire lui est rendue, il reprend activement la direction spirituelle par lettres. Ce volume conduit la correspondance jusqu'à la fin de l'année 1659 et va de la lettre 127 à la lettre 253. On a vu par un article inséré dans cette livraison même qu'au nombre de ces lettres, il y en a plusieurs, — vingt en tout, — qui n'appartiennent pas au P. Surin et se rapportent presque toutes à la controverse sur l'attitude à l'égard des grâces mystiques qui s'était élevée entre lui et le Père Bastide et, après une première trêve, reprit de plus belle en 1657 et se poursuivit jusqu'en 1660. Ces lettres sauf une sont inédites. Des 109 autres, 54 sont complètement inédites et parmi elles 12 seulement appartiennent à des recueils de textes fortement retouchés en vue de l'impression, comme dans l'édition Champion. Quant aux cinquante-cinq déjà connues, il n'y en a que vingt-trois pour lesquelles seul le texte de Champion fait foi, les trente-deux autres ont pu être notablement améliorées d'après des manuscrits respectant davantage l'original. La plupart des correspondants du P. Surin sont des religieuses : ursulines, avant tout la M. Jeanne des Anges ; filles de Notre-Dame, en particulier la M. Buignon, de Poitiers ; visitandines, de Rennes, en y joignant Madame du Houx ; annonciades, de Bordeaux ; carmélites, etc. Quelques lettres sont adressées à un prêtre de Tulle, M. Pouget ou à l'abbé de Vaux, Lasnier, archidiacre d'Angers.

Ces textes sont suivis de quatre appendices. Le premier continue la série des *Notes biographiques sur le P. Surin* (1640-1656) et recueille tout ce que l'on a pu découvrir de documents inédits sur ces années, pour lesquelles la correspondance fait défaut (p. 423-434). Ce sont des lettres empruntées à la correspondance du P. Général de la Compagnie de Jésus, Mutius Vitelleschi, des extraits des lettres échangées entre la Mère des Anges et ses divers correspondants, en particulier Madame du Houx. Le second appendice (435-436) donne quelques renseignements sur la rarissime première édition du *Catéchisme spirituel* de Surin, publiée à Rennes en 1657. Au troisième on trouvera un exposé de la controverse Surin-Bastide, emprunté à la collection faite par Madame du Houx de la correspondance de Jeanne des Anges et de Surin ainsi qu'à la vie inédite de la Mère Prieure des Ursulines. Enfin l'appendice IV donne quelques indications biographiques sur

les auteurs de lettres et les correspondants du P. Surin auxquels il est fait allusion dans ce volume.

Ce second tome, qui comprend cent pages de plus que le premier, est composé d'après la même méthode critique. Il met à la disposition du public de nombreux documents précieux pour l'étude soit historique soit doctrinale de la vie mystique. F. C.

Ascèse ignatienne.

— L'*Exerzitien-Bibliothek* que publie à Fribourg-en-Brisgau la maison Herder vient de s'enrichir d'un nouveau volume, le meilleur sans doute de tous ceux qui ont paru dans cette excellente collection (*Die Aszese der Ignatianischen Exerzitien. Ihr Sinn und Wert im Lichte heutiger Fragen und Bedürfnisse*, 1927, XVII-176 pages), dont l'auteur est le P. E. Böminghaus, S. J.. C'est une confrontation suggestive de la spiritualité des Exercices avec les principaux courants de la piété moderne. L'auteur compte parmi les plus ardents promoteurs des retraites fermées dont on sait l'immense succès en Allemagne ; il montre bien le bouillonnement d'idées qui se produit de l'autre côté du Rhin autour des Exercices de Saint Ignace. Personne ne l'accusera d'intransigeance. Pour lui, esprit liturgique, esprit franciscain, esprit bérullien, esprit ignatien se concilient aisément : on ne les oppose qu'en les dénaturant Il faut signaler que, sur la question des sources de Saint Ignace, le P. Böminghaus est d'un avis beaucoup moins étroit que le P. Codina (RAM, 1927, t. VIII, p. 81-91). Il pense qu'on peut tenir que l'essentiel des Exercices a été rédigé à Manrèse, sans cependant nier que Saint Ignace, pour parfaire sa pensée, ait utilisé idées et livres avec lesquels ses études le mettaient en contact.

— Le P. W. Bernhardt édite à Ratisbonne, chez J. Habbel, un petit opuscule dont le titre indique le contenu : *Die vier Zentralideen des Exerzitienbuches des heiligen Ignatius*, 1927, 48 pages. Il aidera à approfondir la méditation fondamentale, la contemplation du Règne, l'élection et la contemplation pour attirer l'amour de Dieu.

Marcel Viller.

Nécrologie.

Le 19 février 1928 est mort à Salamanque le R. P. Juan Gonzalez Arintero, O. P. Né le 24 juin 1860 à Valdetrigueros (León), entré chez les Dominicains de Corias (Asturies), à l'âge de quinze ans, professeur à Vergara, Corias, Salamanque et au Collège Angélique de Rome, écrivain brillant et fécond, il consacra son activité successivement aux sciences naturelles, aux questions d'apologétique scientifi-

que et d'exégèse, pour la réserver enfin tout entière aux travaux de la théologie mystique qui lui ont assuré une place de premier plan parmi les promoteurs des études de spiritualité en Espagne. Dans ce domaine ses principales publications ont été le 3e volume de son grand ouvrage *Desenvolvimiento y Vitalidad de la Iglesia*, paru en 2e édition sous le titre de *Evolución mística*, en 1921 ; *Cuestiones misticas, o sea las alturas de la contemplación accesibles a todos* (2e éd. 1920) ; *Cantar de los cantares, exposición mística*, 1919 ; *Grados de oración* (3e éd.) ; *La Verdadera mística tradicional*, 1925. A ces volumes il faut ajouter les nombreux articles parus dans la revue mensuelle *Vida Sobrenatural*, fondée et dirigée par lui depuis 1921, les mémoires qu'il a présentés aux divers congrès de spiritualité tenus en Espagne dans ces dernières années et auxquels il prit toujours une part des plus actives.

Dans une notice du *Debate* (21 février), son confrère le P. Getino nous donne le secret de cette étonnante activité : forte santé, emploi jaloux des moindres parcelles de temps, méthode dans le travail, le tout animé et soutenu par ce zèle ardent, profond, infatigable de la sanctification des âmes, qui transparaît à travers toutes les pages écrites par lui. C'est ce zèle même qui lui faisait défendre avec une logique impitoyable et avec une fougue inlassable les doctrines qu'il estimait les seules traditionnelles et le seules vraiment bienfaisantes pour les âmes, en particulier sur l'appel de tous les chrétiens aux grâces mystiques les plus hautes et sur la non existence d'une contemplation acquise. Nous avons eu l'occasion de formuler ici à plusieurs reprises, les sérieuses réserves que nous semblait exiger ce qu'on pourrait appeler son « panmysticisme » et les arguments par lesquels il s'efforçait de l'établir : mais nous sommes très heureux de pouvoir le rappeler ici, la pleine franchise avec laquelle nous avions formulé ces réserves, n'a jamais empêché la cordialité de nos relations avec le P. Arintero : on sentait dans ses lettres que pour lui ce qui dominait tout, dans ses travaux comme dans son apostolat et sa vie, c'était le souci du meilleur service de Dieu et du *vitam abundantius habeant*.

J. de G.

Notices diverses.

— Le P. F. Cayré, professeur de patrologie au scolasticat des Pères de l'Assomption, à Louvain, vient de publier le tome premier d'un *Précis de patrologie, Histoire et doctrine des Pères et Docteurs de l'Eglise* (Paris, Desclée, in-12, XXIII-740 p., 20 fr., relié toile, 25 fr.); ce volume mérite d'autant plus d'être signalé ici qu'il accorde avec raison aux doctrines spirituelles une place plus considérable qu'on ne

le fait d'ordinaire dans les écrits de ce genre. Une partie spéciale de la table systématique leur est même consacrée. La documentation bibliographique du P. Cayré est puisée aux meilleures sources et bien à jour. On y trouvera notamment signalés les travaux, dont plusieurs sont excellents, parus dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, trop souvent ignorés des auteurs de manuels et qui contiennent parfois les notices les plus importantes sur tel ou tel écrivain. Beaucoup plus complet, de par son plan même, que le Précis de Patrologie de Tixeront qui s'est volontairement borné à l'histoire littéraire, celui du P. Cayré aidera à acquérir une connaissance sérieuse et pratique de l'ancienne littérature chrétienne. Nous souhaitons que l'auteur nous donne sans trop tarder la suite de ce remarquable travail. Le présent volume s'arrête à la mort de S. Augustin. F. C.

— Le Congrès de Madrid en l'honneur de S. Jean de la Croix est définitivement fixé au 30 mai-3 juin de cette année. On peut adresser jusqu'au 10 mai les mémoires sur les sujets de discussion à la direction du *Mensajero de Santa Teresa* (Madrid, Apartado 8035). Cf. la liste des sujets dans RAM, VIII, 1927, p. 322-323.

— La revue *Una Sancta* (Stuttgart, Frommann) a publié en 1927 un numéro spécial *Die Ost Kirche*, tout entier consacré à l'Eglise d'Orient et dont presque tous les articles ont été rédigés par des russes. Un des articles intéresse l'ascétisme : *Das russische Starzentum* par Serge Tchetverikof, nous décrit ce que sont les *startzij* ou pères spirituels des monastères russes. Le *staretz* n'est pas nécessairement un prêtre : il peut n'être que diacre ou même simple moine : par conséquent l'ouverture de conscience qui lui est faite peut n'être pas une confession. L'auteur donne quelques détails sur les principaux *starzij* du monastère Optina Paustine, le monastère que fait connaître le roman de Dostoïevski, *les Frères Karamazov* ; les startzij Leónide, Macaire, Ambroise, furent au XIXe siècle les directeurs fort écoutés d'un très grand nombre de russes de toute condition : on venait à eux comme à des thaumaturges et à des prophètes. M. V.

— En rendant compte du volume du P. Ubald d'Alençon sur l'*Ame franciscaine* (RAM, 1926, VII, 319), j'avais signalé une phrase attribuée à un « Père illustre de la Compagnie de Jésus, Orlando », par le P. Exupère de Prats-de-Mollo et déclaré qu'elle ne pouvait être du P. Orlandini, historien officiel de l'Ordre. Dans une note de son dernier travail sur la spiritualité franciscaine, le regretté P. Ubald fait savoir qu'il s'agit du P. Giuseppe Orlando, auteur d'un volume sur S. François d'Assise, paru à Palerme en 1882 ; la phrase n'est pas textuelle, mais « c'est le résumé et le sens de tout le livre du P. Jésuite ». F. C.

— Une très regrettable faute d'impression s'est glissée dans la note 10 de l'article sur *Ascétisme et Prière*, p. 58-59 ; il faut lire : « dans un exercice où les méthodes sont si *peu* efficaces » et non comme il a été imprimé : si efficaces. La rectification dans cette partie de la note portait exclusivement sur la substitution du mot *méditation* au mot *oraison* dans le texte de Guilloré.

— M. l'abbé Henri Bremond, de l'Académie française, nous a fait savoir, dès l'apparition de notre réponse à ses articles publiés dans la *Revue des Sciences religieuses*, qu'il avait l'intention d'y répliquer dans notre propre Revue.

BIBLIOGRAPHIE (1)

(Toutes les publications sans indication de date sont de 1928).

I. — MÉTHODE. — TRAITÉS SYSTÉMATIQUES BIBLIOGRAPHIES.

Maumigny R. de SJ. — Katholische Mystik. Das aussergewohnliche Gebet. Mit einem Lebensbild des Verfassers und einer Einführung in die Mystik von **K. Richstaetter** SJ. — Fribourg, Herder, 8°, X-334.

Garrigou-Lagrange R. OP. — Mystik und christl. Vollendung. — Autoris. Wiedergabe durch P. **Obersiebrasse.** — Augsbourg, Haas, 1927, 4°, XIX-554.

Underhill E. — Mystik. Eine Studie über die Natur und Entwicklung des relig. Bewustseins im Menschen. Aus d. Engl. übers. von **Meyer-Franck.** — Munich, Reinhardt, 8°, XV-682.

Gerest R. OP. — Veritas. II. En communion avec le Christ Jésus. — Paris, Lethielleux, in-12, 640 p.

Schulte JC. OFM. — Pastorales und Aszetisches für Seelsorger unserer Tage. — Stuttgart, Schloz, 1927, 8°, XI-228.

O'Rahilly A. — Catholic Spirituality. A propos of « *The Mind of the Saints* ». — *Month.*, 151, 123-136.

Portaluppi A. — Ascetica e mistica. Dottrine spirituali. — *Scuola cattolica,* déc. 1927, 444-453 ; gennaio 1928, 46-60.

Huyben J. OSB. — Chronique d'histoire de la spiritualité. — *Vie Spirituelle,* Supplément, 17, [249]-[261].

Korff H. — Biographia Catholica, 1870-1926. — Fribourg, Herder, 1927, 8°, VIII-280.

Fryar JR. — The oneness of saintliness. — *Eccles. Review.*, 78, 167-179.

(1) Il est bien entendu que cette bibliographie a une valeur purement documentaire. Les remarques ajoutées aux titres de quelques publications ont pour but, non de les distinguer de celles qui seraient moins importantes, mais de préciser ces titres par des indications jugées utiles.

Pour les renvois aux périodiques, le premier chiffre indique le volume et le second la page.

II. — *PRINCIPES GÉNÉRAUX DE VIE SPIRITUELLE.*

X... — Aus papstlichen Rundschreiben und Erlassen Römischen Kongregationen. — Grundsätzliches zum Heiligkeitsideal. — *Zeit. f. Aszese und Mystik*, 3, 73-75.

Waffelaert Mgr. — Aperçu synthétique de la vie surnaturelle et mystique, dédié aux âmes qui aspirent à la perfection. — Lophem-les-Bruges, Abbaye de Saint-André, 1927, 8°, 47 p.

Waffelaert Mgr. — Pretiosa quaedam consilia in ordine ad Vitam mysticam. — *Coll. Brugenses*, 1927, 402-405.

Siemer L. OP. — Die mystiche Seelenentfaltung unter dem Einfluss des Heiligen Geistes nach der Lehre des hl. **Thomas von Aquin** dargestellt. — Vechta i. O. 1927, 8°, 169.

Schulemann G. — Vom inneren Leben. — Breslau, Borgmeyer, 1927, 8°, VIII-176.

Hocedez E. SJ. — Le concept de martyr. — *Nouv. Revue théol.*, 55, 81-99, 198-208.

Zimmermann O. SJ. — Wertstreben. — *Zeit. f. Azsese und Mystik*, 3, 61-68.

Gonzalez A. — La dirección espiritual. — Salamanca, Fides, 186 p.

Rousselot P. SJ. — La grâce d'après S. Jean et d'après S. Paul. — *Recherches*, 18, 87-104.

III. — *PURIFICATION ET PERFECTIONNEMENT DE L'AME. — VERTUS. — DÉFAUTS.*

Garrigou-Lagrange R. OP. — La purification passive de l'espérance. *Vie Spirituelle*, 17, 411-427.

Kaup J. OFM. — Die theologische Tugend der Liebe nach der Lehre des **hl. Bonaventura**. — Münster, Aschendorff, 1927, 8°, IV-100.

Arintero JG. OP. — Las escalas de amor, místico ascensor (suite). — *Vida sobrenatural*, 15, 85-100, 152-169.

Garrigou-Lagrange R. OP. — La purification de la charité. — *Vie Spirituelle*, 17, 506-522,

Noble H. OP. — Comment Dieu doit-il être aimé ? — *Vie Spirituelle*, 17, 397-410.

— La charité que nous nous devons à nous-même. — *Ibid.* 493-505.

— La charité surnaturelle pour autrui. — *Ibid.* 629-638.

Duynstee W. — De leer der kuischheid. — Roermond, Romen, 1927, 8°, 159.

Jean de saint Thomas OP. — Les dons du Saint-Esprit (suite), tr. **R. Maritain**. — *Vie Spirituelle*, 17, 578-589.

Cathrein V. SJ. — Bedeutung der Gabe der Pietat f. das christliche Leben. — *Zeitschrift f. Aszese u. Mystik*, 3, 28-42.
Ranwez E. — Péché véniel et imperfection. — *Ephemerides theol. lovan.*, 5, 32-48.

IV. — UNION A DIEU. — ÉTATS MYSTIQUES ET FAITS PRÉTERNATURELS.

Guibert J. de, SJ. — Une définition théologique des grâces mystiques. — *Recherches*, 18, 269-280.
Weld-Blundell B. OSB. — Contemplative prayer. — Exeter Catholic Records Press, 1927, 12°, XVI-158.
Joannes ab Annuntiatione CD. — Consultatio et responsio de contemplatione acquisita nunc primum in lucem edita atque notis criticis aucta, a **Claudio a Jesu Crucifixo** CD. — Madrid, Rivadeneyra, 1927, in-12, 136.
Eugenio de S. José CD. — La contemplación de fé según la *Subida del Monte Carmelo*. — *Monte Carmelo*, 32, 9-16, 54-60, 104-115.
Evaristo de la Virgen del Carmen CD. — De re domestica. En torno de la contemplación. — *Monte Carmelo*, 29, 75-79.
Zimmer D. — Stigmatisation und ihre Erklaerung. — *Pastor bonus*, 1927, 38, 343-350.
Levesque L. — Possession diabolique, mysticisme et névrose : le cas de **Marie des Vallées**. — *Revue apologétique*, 46, 171-181.
Blondel C. — La croyance et l'extase selon M. **Pierre Janet**. — *Rev. de métaph. et de morale*, 35, 107-132.

V. — MOYENS DE SANCTIFICATION. — DÉVOTIONS

Cheminant P. — Pour la lecture des saintes Ecritures. — *Vie Spirituelle*, 17, 523-547.
Brown W. A. — The life of prayer in a world of Science. — New-York, Scribner, 194.
Wishart JE. — The fact of prayer, its problems and possibilities. — New-York, Revell, 225.
Fayey C.S. Sp. — Mental prayer according to the teaching of **S. Thomas Aquinas**. — Dublin, Gill, in-8°, 77.
Mahieu J. — Het inwendig Gebed en het geestelijk leven, 2. druk. — Louvain, Groenijs, 202.
Musso C. OSB. — Le carême et les degrés d'ascension de l'âme en Dieu. — *Vie liturg. et bénéd.*, 13, 109-116.
S. Grégoire le Grand. — La vie spirituelle en carême. — *Vie liturg. et monastique*, 13, 97-108.

Maas E. SJ. — Exerzitienwesen [revue de diverses publications sur les Exercices]. — *Zeit. kath. Theologie*, 52, 119-133.
Valle A. SJ. — Los Directorios de los *Ejercicios* (fin). — *Manresa*, 4, 41 sq.
Teixidor L. SJ. — Fuerza de las razones en el Primer Ejercicio. — *Manresa*, 4, 3-21.
Mansuy R. P. OFM. — La retraite du mois et la vertu du mois. — Lille, Desclée, in-16, 452 p.
Calveras J. SJ. — Los tres modos de orar. II. Qué concepto tenia de ellos San **Ignacio**. — *Manresa*, 4, 22-33.
Mère **Marie du Saint-Sacrement**. — Une retraite sous la conduite de S. Jean de la Croix en union avec Ste Thérèse de l'Enfant Jésus et Sœur Elisabeth de la Trinité, 2e éd. — Paris, Lethielleux, XIV-384.
Schmid M. SJ. — Les âmes victimes. — Toulouse, Apostolat de la Prière, in-24, 220 et 223 p.

VI. — ÉTATS DE VIE — CATÉGORIES PARTICULIÈRES D'AMES

Alzon (E. d'). — Méditations sur la perfection religieuse. Deuxième partie. Méditations pour retraites. — Paris, 5, rue Bayard, in-12, XV-463.
Gouraud Mgr. — Un retour au noviciat. Mémento de vie religieuse, 2e éd. — Paris, Lethielleux, in-12, XVII-321.
Knor J. — Ein Frauenbuch. Würde und Bürde der christlichen Frau und Mutter mit 9 Bildern. — Limburg, Steffen, 1927, 8°, 304.
Mayer S. OSB. — Ehe und Jungfräulichkeit. — *Bened. Monat.* 10, 20-36.
Mersch E. SJ — Amour, mariage, chasteté. — *Nouv. Rev. théol.*, 55, 5-29.
Vuillermet A. OP. — Vers la perfection conjugale. — Paris, Lethielleux, in-12, 256.
De la Vaissière J. SJ. — A tous les apôtres. Quelques noms de l'apôtre saint Paul. — Avignon, Aubanel frères, in-12, XIII-192.
Leplus PP. OSB. — L'apostolat des malades. — *Vie Spirituelle*, 17, 590-601.

VII. — HISTOIRE.

1. — Textes.

Butler C. OSB. — Sancti **Benedicti** Regula monasteriorum. Editio critico-practica altera. — Fribourg, Herder, 12°, XXIV-223.

Dorotheus. — *Geistliche Gespräche.* Eine Schule der Vollkommenheit für Kloster und Weltleute. Deutsch von **B. Hermann** OSB. — Kevelaer, Turin, in-12, 224.

Mumbauer J. — Die Briefe des sel. **Jordan von Sachsen**. —Vechta im Old., Albertus-Magnus-Verlag, 1927, 8°, LI-129.

Meister Eckhart. — Deutsche Predigten und Traktate. Ausgew. übert. und eingel. bei **F. Schulze-Maizier**. — Leipzig, Insel-Verlag, 8°, 438.

Hier. Savonarola. — Auswahl aus seinen Schriften u. Predigten. In deutscher Uebesetzung bei **J. Schnitzer**. — Iena, Diederichs, 8, LII-307.

Bx Juan de Avila (1500-1569). — Lettres de direction, traduction, introduction et notes par **J. M. de Buck** SJ. — Louvain, *Museum Lessianum*, 1927, in-12, 317.

Ste Thérèse de Jésus. — Vie écrite par elle-même, 1re partie. Traduction nouvelle par le R. P. Grégoire de Saint-Joseph. (Editions de la *Vie Spirituelle*). — Paris, Desclée, in-24, 402.

Joseph a Spiritu Sancto CD. — Enucleatio mysticae theologiae S. Dionysii Areopagitae (suite). — *Carmelitana*, 1, 129-208.

V. **Juan de Jesus Maria** CD. — Escuela de oración y contemplación (suite). — *Monte Carmelo*, 29, 80-84.

Ginhac P. SJ. — Choix de lettres de direction. — Toulouse, Apostolat de la Prière, 8°, 336.

II. — Documents et Travaux

Boyer Ch. SJ. — La conversion de **saint Augustin**. — *Scuola Cattolica*, décembre 1927, 401-414.

Richstaetter K. SJ. — Der « Vater der christlichen Mystik » [Denys l'**Aréopagite**] und sein verhängnisvoller Einfluss. — *Stimmen der Zeit*, 114, 241-259.

Spacey E. — De opvatting der heiligkeit in **Vlaanderen** en **Lotharingen**, in de **tweede helft der 9 eeuw**. — *Ons geist. erf*, 1927, 1, 255-277, 347-369.

Schmeidler B. — Anti-asketische Aeusserungen aus **Deutschland** im 11 und beginnenden 12 Jahrh. (*Goetz-Festchrift*, p. 35-52). — Leipzig, Teubner.

De Poorter A. — Catalogue des manuscrits de prédication médiévale de la Bibliothèque de Bruges. — *Rev. hist. ecclés.*, 24, 62-124.

Geerts J. MSC. — Beknopt overzicht van de geschiedenis der ascetiek : IIe période, IIe Tijdvak, 1109-1309.— *Ons geest. leven*, 7, 209-220.

Welter J. Th. — L'*exemplum* dans la littérature religieuse et didactique du **Moyen-Age**. — Paris, Occitania, 1927.
Cf. l'article de l'auteur sous le même titre dans le *Bulletin de l'Inst. cath. de Paris*, déc. 1927, 290-296.

Kanters G. — La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans les anciens Etats des Pays-Bas (XIIe-XVIIe s.) — Paris, Beauchesne, in-18, XV-297.

Wilmart A. OSB. — Prières de compassion. — *Vie Spirituelle*, Supplément, 17, [269]-[311].

Williams W. — The ethical aspect of the mysticism of **S. Bernard**. *Dublin Review*, 91, 73-81.

Guilloux P. — L'amour de Dieu selon **S. Bernard** (suite). — *Revue des Sciences religieuses*, 8, 69-91.

Oehl W. — Neu endeckte Mystikertexte. **Elisabeth von Schoenau** und **Mechtild von Magdeburg**. — *Zeit. deut. Alter.*, 1927, 277-81.

Breton Valentin OFM. — Deux spiritualités [franciscaine et ignatienne]. — *France franciscaine*, janvier, 31-58.

Ubald d'Alençon OM. Cap. — La spiritualité franciscaine. — *Etudes franciscaines*, 39, 591-604 ; 40, 81-99.

Ligtenberg R. — Rondom de « Meditationes vitae Christi » van den **Pseudo-Bonaventura**. — *Studia catholica*, 3, 217-264, 334-359.

Knowles D. OSB. — The **English** Mystics. — Londres, Burns, Oates and Washbourne, in-12, 210.

Meadows G. D. — The father of english mysticism. **Richard Rolle of Hampole**, 1290-1349. — *Catholic World*, 126, 456-60.

Funk Ph. — Zur Geschichte der Frömmigkeit und Mystik im Ordensland Preussen. (Goetz-Festschrift, p. 70-90). —Leipzig, Teubner.

Connolly JL. — **John Gerson**, reformer and mystic. — Louvain, Uytspruyst, 8°, XIV-408.

De Schaepdrijver E. SJ. — La « Dévotion moderne ». — *Nouv. Revue théol.*, 54, 742-772.

Rotta P. — Il card. **Nicolo di Cusa**. La vita ed il pensiero. — Milan, Vita e pensiero, 8, XVI-448.

Berlière U. OSB. — **Conrad de Rodenberg** OSB., Abbé de Johannisberg († 1486). — *Revue liturg. et monast.*, 13, 151-158.

Heyman H. O. Pr. — Een Limburgsch-Frankische Mystick. — *Ons geest. erf*, 2, 41-52.

Berlière U. OSB. — **Jean Trithème**. — *Revue liturg. et monast.*, 13, 64-78.

Pourrat P. SS. — Christian spirituality. Vol. III, p. I. From the Renaissance to Jansenism. Translated by **W. H. Mitchell**. — New-York, Kennedy, 8°, 405.

Stammler W. — Von der Mystik zum Barock (Epochen d. deutschen Literatur, II, 1). — Stuttgard, Matzler, 1927, 8°, 564.

De Buck JM. SJ. — **Jean d'Avila** et ses Œuvres (1500-1569). — *Nouv. Revue théol.*, 55, 30-49.

Reypens L SJ. — Nog een vergeten Mysticke Grootheid. — *Ons geest. erf*, 2, 53-77.

Sur la *Perle évangélique*, du XVIe s.

Kettenmayer J. B. SJ. — Uit de briefwisseling van een Brabantsche Mysticke uit de 16e eeuw [**Maria van Osterwijk**]. — *Ons geest. erf*, 1927, 1, 278-293, 370-395.

Grégoire de Saint-Joseph CD. — **Sainte Thérèse**, docteur mystique. Avignon, Aubanel frères, 8°, 32.

Théodore de Saint-Joseph CD. — Vers l'union parfaite d'après **S. Jean de la Croix**, docteur mystique. — Gand, chez l'auteur, rue de Bruges, 50, 8°, 39 p.

Claudio de Jesus crucificado CD. — Conferencia (suite) [sur **S. Jean de la Croix**]. — *Monte Carmelo*, 29-34, 66-69, 120-125,

Koch A. SJ. — **Aloisius** Charakterbild aus seinen Briefen. — *Zeitchrift f. Aszese u. Mystik*, 3, 42-60.

Raitz von Frentz E. SJ. — Wesen und Wert der Beschauung nach **Joseph a Spiritu Sancto** CD. — *Zeitschrift f. Aszese u. Mystik*, 3, 1-28.

Richstaetter K. SJ. — **Angelus Silesius** und sein jungstes Lebensbild. *Zeit. f. Aszese u. Mystik*, 3, 79-85.

Pottier A. SJ. — Le P. Lallemant et les spirituels de son temps. II. L'école du P. **Lallemant** comparée avec les premiers représentants de l'école ignatienne française et avec S. **François de Sales**. — Paris, Téqui, in-12, 420.

Bremond H. — Père **Thomassin** and the Philosophy of Prayer. — *Dublin Review*, 91, 1-12.

Cavallera F. — L'autobiographie de **Jeanne des Anges**. — *Recherches*, 18, 224-235

Van den Bossche L. — **Maria a Santa Teresia** [**Petyt**] (1623-1677). — *Vie Spirituelle*, Supplément, 17, [201]-[241].

Mgr Giray. — La vie spirituelle du V. **Alain de Solminihac**. — *Vie Spirituelle*, 17, 691-741.

Uzureau V. C. — Une mystique du XVIIIe siècle [**Marie-Joseph Pruvot**, 1681-1710, la « sainte d'Izel »]. — *Vie Spirituelle*, Supplément, 17, [153]-[179].

Arbesu V. OSA. — Vida y virtudes de **Sor Catalina de Santo Tomas de Villanueva** († 1735) Agustina de Palma de Mallorca. — Palma, 1927.

Le Gérant : **A. SOUCASSE.**